L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1402 - VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224





COMMERCE INTERNATIONAL

Hypothèques sur le libre-échange

Photo: Réussir

Les tendances protectionnistes de Donald Trump inquiètent l'Asie-Pacifique, et leur éventuelle généralisation en Europe préoccupe le Mercosur. Beaucoup de pays occidentaux remettent en cause la mondialisation. *Page 3*



Cette semaine avec votre journal*

Le barème d'entraide 2016-2017

* réservé aux abonnés

Encart: Catalogue Agram (département 58)

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

Des solutions à trouver



Nièvre

› Quinzaine de la transmission

Transmettre: toute une histoire



Yonne

› Chambre d'agriculture

Faire face à la crise







Sommaire

Côte d'Or
04 • Chambre d'agriculture: Des solutions à trouver
05 • Assemblées des sections Dijon Céréales: Contexte difficile, programme constructif
06 • Rencontre avec un jeune professionnel: La performance ne tient qu'à Agro'Fil
07 • FDSEA: Stop au cumul des handicaps

Nièvre
08 • Quinzaine de la transmission: Transmettre, toute une histoire
09 • Parc du Morvan: Retour sur les rencontres régionales Bois Énergie
10 • Préfecture de la Nièvre: Joël Mathurin se veut "offensif" sur les sujets agricoles

Yonne
11 • Chambre d'agriculture 89: Faire face à la crise
12 • Coopératives céréalières: Ynovae est née...
13 • Plan prévisionnel de fertilisation: Pourquoi se priver d'être serein en cas de contrôle ?
14 • Circuits courts: Une cantine où il fait bon manger

Région
15 • Rencontres Afdi: Un questionnement Nord-Sud
16 • JA: Retour sur la quinzaine de la transmission
17 • Élection présidentielle: L'Europe en tête des priorités

Filières
18 • Élevage Journée régionale porcine: L'enjeu de la modernisation
19 • Cultures Garantie bancaire et assurance récolte: Deux dispositifs de soutien aux exploitations agricoles

Infos Services
21 • Firmes et Machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

Frédéric Naudet, Président de l'AFSNN*

«Des sapins de qualité pour une demande stable»


Photo: Richard Damoret/REA

■ Quelles ont été les conditions de culture pour la filière sapin naturel en 2016 ?

«D'abord, rappelons que les conditions en 2015 avaient été défavorables pour notre filière. Cette année, elles sont bien meilleures. L'automne a été humide et on a maintenant du froid, tout cela est favorable pour une bonne récolte de sapins de bonne qualité. Dans le contexte d'une production qui va être importante, les prix stagnent globalement même si l'on constate une légère baisse de prix sur les petites tailles».

■ Et le marché des consommateurs ?

«Le marché est stable également. La tendance 2016 reste la même. On vend de plus en plus de sapins français et on a de moins en moins recours à l'importation. Nous devons en revanche mettre à disposition de plus en plus tôt nos récoltes pour répondre à la demande de notre clientèle qui souhaite une mise en place dès fin novembre pour dynamiser les ventes. Nous adaptons donc notre personnel et notre logistique en fonction de cela. C'est le premier week-end de décembre (le 3 et le 4) qui va donner le ton de la campagne. Près de 42 % des ménages vont acheter leur sapin entre le 1er et le 9 décembre et un peu plus de la moitié le fera entre le 10 et le 20. D'après une étude réalisée récemment, on voit arriver sur le marché de nouveaux acteurs acheteurs. La grande distribution alimentaire et les magasins spécialisés restent les principales sources d'approvisionnement pour les consommateurs mais nous enregistrons l'apparition de nouvelles structures, comme les associations, les écoles ou encore les mairies, qui en profitent pour organiser une opération spéciale à cette occasion».

■ Et du côté des espèces de sapins ?

«Le nordman reste le favori des Français avec 72,8 % des ventes devant l'épicéa, en progression, avec 24,3 %. Le reste se partage entre omorika, nobilis et pungens».

■ Un mot sur l'Association française du sapin de Noël naturel ?

«Nous avons poursuivi à défendre nos axes de travail en 2016 et nous le ferons encore en 2017. Bien évidemment, au premier il s'agit de la promotion du sapin naturel cultivé en France. Nous travaillons aussi beaucoup sur les méthodes alternatives dans le cadre d'une culture durable avec des sujets autour du travail du sol ou de l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous souhaitons valoriser la provenance des sapins à l'aide de marques régionales, lutter contre toute forme de commerce déloyal mais aussi communiquer auprès du grand public sur les répercussions positives de la culture du sapin sur l'environnement. Il faut aussi savoir que la filière crée des emplois : 1 000 emplois permanents et 5 000 saisonniers».

PROPOS RECUEILLIS PAR THIERRY MICHEL

* L'AFSNN (Association française du sapin de Noël naturel) rassemble 110 producteurs dans 46 départements et fait partie de l'interprofession Val'hor. Elle met en avant la marque «Fleurs de France» et la certification «Plante Bleue»

À savoir

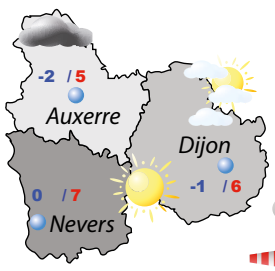
• En 2015, 22 % des foyers français ont fait l'acquisition d'un sapin : 83,1 % ont choisi un sapin naturel.
• Les acheteurs de sapins de Noël naturels ont été 47,1 % à choisir un sapin mesurant entre 1 et 1,50 m et 36,7 % un sapin de plus de 1,5 m. La taille des sapins naturels continue de progresser en 2015 avec une hausse de 3,8 % du nombre de sapins de plus de 1,50 m.
• Pour bien conserver son sapin : ne pas l'acheter trop tôt ; éviter la surexposition à la chaleur (proximité de la cheminée...) ; veiller à l'hygrométrie de la pièce et préférer des pieds de sapin avec réserve d'eau.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 2 au 11 décembre 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 02 Décembre

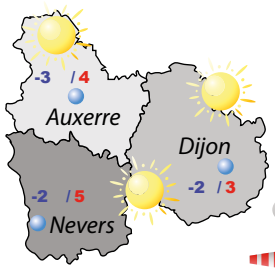


Éclaircies
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Nord 20 km/h

Ste Viviane
Soleil : 08:15 - 16:57
Lune : 10:20 - 19:46

Samedi 03 Décembre

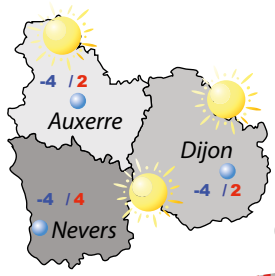


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents resteront modérés.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 4 à 6 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Xavier
Soleil : 08:16 - 16:57
Lune : 11:04 - 20:42

Dimanche 04 Décembre



Agréable
Un temps agréable pour ce dimanche, avec un soleil toujours aussi généreux. Les vents seront modérés.

T° mini : -5 à -3 °C
T° maxi : 3 à 5 °C
Vents : Est-Nord-Est 20 km/h

Ste Barbara
Soleil : 08:17 - 16:57
Lune : 11:43 - 21:43

Prévisions à 7 jours

Lundi 05 au Mercredi 07 Décembre :
Un temps agréabe et ensoleillé s'annonce.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : -4 à -1 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

Jeudi 08 au Dimanche 11 Décembre :
Un ciel très nuageux pour jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous un ciel clair.
Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : -6 à -1 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

COMMERCE INTERNATIONAL Les tendances protectionnistes de Donald Trump inquiètent l'Asie-Pacifique, et leur éventuelle généralisation en Europe préoccupe le Mercosur. Beaucoup de pays occidentaux remettent en cause la mondialisation.

Hypothèques sur le libre-échange

Donald Trump a confirmé le 21 novembre que, dès son premier jour à la Maison blanche, le 20 janvier 2017, il engagerait le retrait des États-Unis du traité commercial transpacifique (TPP) signé en février dernier par les douze pays de la région à l'exclusion de la Chine, mais pas encore approuvé par le Congrès américain dominé par les Républicains. À la place de *« ce désastre potentiel pour notre pays*, a-t-il dit, *nous négocierons des traités commerciaux bilatéraux et justes qui ramèneront les emplois et l'industrie sur le sol américain »*.

Cette hypothèque a, bien entendu, quelque peu assombri le sommet de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (Apec), qui s'est clôturé le 20 novembre à Lima, en présence de Barak Obama. Et a donné l'occasion au président chinois, Xi Jinping, de manifester son ambition de faire de Pékin le leader des négociations de libre-échange dans cette partie du monde.



RÉUSSIR/J.-C. GUTNER

Coup de froid sur les grands traités de commerce internationaux. Ici, un chargement de bateau en sucre à destination de l'Égypte au départ du port de Rouen.

UE/Mercosur: un accord possible mais…

Le protectionnisme inquiète également le Mercosur dont les pourparlers commerciaux avec l'UE viennent d'être relancés. L'accord entre l'Union et le marché commun du Sud (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, le Venezuela ne participant pas aux discussions) *« pourrait être atteint en 2018 en fonction des résultats des élections en Europe »*, vient ainsi de pronostiquer prudemment Carlos Marcio Cozendey, sous-secrétaire général aux affaires économiques et financières au ministère brésilien des Affaires étrangères, et qui a été dans le passé en poste à Bruxelles.

Sa crainte: la victoire de partis nationaux hostiles au libre-échange lors des scrutins qui se dérouleront notamment aux Pays-Bas, en France et en Allemagne l'année prochaine.

TTIP: « un jour on pourra y revenir »

La chancelière allemande Angela Merkel a reconnu le 17 novembre, à l'occasion de la visite d'adieu de Barack Obama, que l'accord commercial entre l'UE et les États-Unis (TTIP) ne pouvait être conclu en l'état, alors que l'élection de Donald Trump laisse présager une politique commerciale protectionniste.

« Je me suis toujours beaucoup investie pour la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis, nous avons bien avancé dans les négociations mais maintenant elles ne peuvent être conclues », a-t-elle déclaré, se disant toutefois sûre qu'un jour on pourra y revenir.

« Ce qui nous unit, c'est la conviction commune que la mondialisation doit être organisée humainement, politiquement, mais qu'il n'y a pas de retour possible au temps d'avant la mondialisation », a souligné la chancelière allemande qui a annoncé le 20 novembre sa candidature pour un quatrième mandat lors des élections législatives de septembre 2017.

Ceta: voie ouverte à l'approbation du Parlement européen

Par ailleurs, le Parlement européen a rejeté le 23 novembre, par 419 voix contre 258 et 22 abstentions, la demande de 89 députés de renvoyer l'accord économique et commercial global avec le Canada (Ceta) devant la Cour de Justice de l'UE pour vérifier la conformité des dispositions relatives à la protection des investisseurs avec le droit des gouvernements à réglementer des objectifs légitimes de politique publique tels que la protection de la santé, la sécurité ou l'environnement.

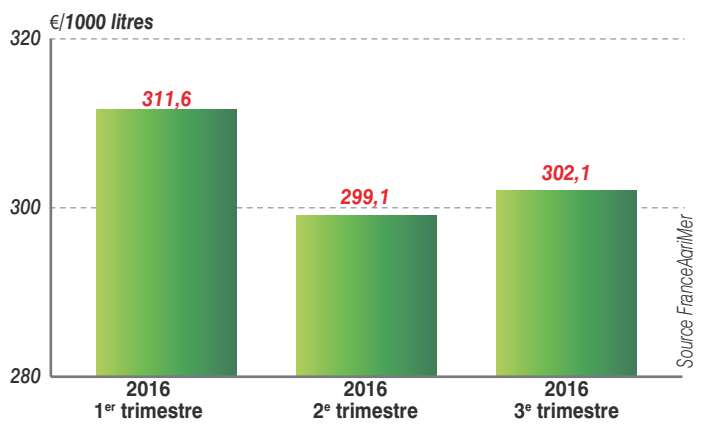
Le service juridique de l'Assemblée n'avait pas trouvé de contradiction entre ces dispositions et les traités européens. L'accord bilatéral sera mis aux voix en commission parlementaire du commerce international le 5 décembre et voté en plénière lors de la session du 12 au 15 décembre.

Qu'ils soient situés à l'extrême droite ou pas, les gouvernants actuels ou futurs partagent presque tous des tendances plutôt favorables au freinage des échanges internationaux. Déjà, en Europe, bon nombre d'industriels s'attendent à ce que les échanges commerciaux avec la Grande Bretagne soient rendus plus difficiles depuis le Brexit.

AGRA PRESSE

le chiffre de la semaine

302,10 euros pour le lait



La banque néerlandaise Rabobank a indiqué dans son rapport mondial 2017 sur les matières premières alimentaires, publié le 23 novembre, que le secteur laitier devrait sortir de ses années de prix très faibles. Les prix du lait devraient être soutenus en 2017 parce que, d'une part, la Commission a retiré l'équivalent de 4 millions de tonnes de lait liquide dans le cadre de son programme d'intervention en 2016. D'autre part la demande de produits laitiers a augmenté dans le monde grâce à une croissance de marchés clés, tels que les États-Unis, l'UE et la Chine.

LE POINT SUR COMMERCE, NÉGOCIATIONS ET TECHNOLOGIE Financer les exportations, question agricole et Brexit et (ré)-autorisation de culture

L'actualité européenne en bref

Crédit export

La Commission européenne a annoncé le 21 novembre aux experts des Vingt-huit réunis au sein du Comité spécial agricole (CSA) qu'elle ne compte pas proposer la création au niveau de l'Union d'un instrument de crédit à l'exportation destiné aux produits agricoles. En mars dernier, le Conseil de l'UE l'avait invitée à évaluer la faisabilité d'un tel outil complémentaire de ceux des États membres. Le CSA en avait débattu, la présidence slovaque du Conseil ayant prié les Vingt-huit de formuler leurs avis par écrit. Au vu de ces contributions, la Commission a conclu qu'un dispositif de crédit à l'exportation ne serait pas justifié, les États membres n'étant guère demandeurs, et qu'il n'était pas en ligne avec ses priorités pour 2017.

Brexit

Alors que le Royaume-Uni n'a pas encore déclenché le processus officiel des pourparlers pour son retrait de l'UE, le secrétaire d'État britannique chargé du dossier, David Davis, a rencontré le 21 novembre à Bruxelles le négociateur en chef de la Commission européenne, Michel Barnier, et celui du Parlement européen, Guy Verhofstadt. Ce dernier a insisté sur le fait que les discussions avec Londres devront se clôturer avant les élections européennes de mai 2019, en laissant auparavant plusieurs mois aux eurodéputés pour donner leur aval à l'accord définitif sur le Brexit. De son côté, le chef de file du groupe du Parti populaire européen au Parlement européen, Manfred Weber en Allemagne, qui s'est également entretenu avec David Davis, a réaffirmé que, *« pour nous, c'est clair: les quatre libertés fondamentales ne sont pas négociables »*.

OGM

La Commission européenne pourrait proposer aux experts des États membres du Comité permanent sur les plantes, les animaux et l'alimentation de voter sur l'autorisation de mise en culture dans l'UE de deux maïs OGM (le 1507 et le Bt 11) et la réautorisation du MON810, seul OGM cultivé dans l'UE. Dans une lettre adressée à la ministre de l'Environnement française Ségolène Royal, l'eurodéputé Éric Andrieu, vice-président de la commission de l'agriculture du Parlement européen, lui demande de s'opposer à ces autorisations.

AGRA PRESSE

▸ Agenda

Recherche maître d'apprentissage en production animale

Un jeune étudiant un bac professionnel Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole option Production animale recherche un maître de stage sur le secteur de Montbard (ou autre secteur si possibilité de logement). Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 68.

Assemblées cantonales du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or organise ses assemblées cantonales. La série de réunions se poursuit, les prochains rendez-vous sont les suivants. Canton d'Aignay-le-Duc : vendredi 2 décembre à 14 heures à la salle des fêtes de Mauvilly. Canton de Semur-en-Auxois : lundi 5 décembre à 9h30 à la Maison des associations de Semur. Canton de Précy-sous-Thil : lundi 5 décembre à 14h30 à la mairie de Précy. Canton de Nolay : mardi 6 décembre à 9h30 à la salle du Conseil municipal de Nolay. Canton de Beaune/Gevrey/Nuits : mardi 6 décembre à 14h30 à la salle de la coopérative de Beaune. Canton de Fontaine-Française: Mercredi 7 décembre à 14 heures à la maire de Fontaine-Française. A l'ordre du jour: activités et bilan financier du GDS cantonal pour la dernière campagne, bilan sanitaire 2015-2016 et détail des mesures concernant la prophylaxie 2016-2017 en Côte d'Or, cotisations et tarifs de prophylaxie, IBR : conséquences du nouvel arrêté ministériel pour les élevages, bilan départemental et cantonal,plans de maîtrise sanitaire BVD et paratuberculose, caisse coup dur, déchets vétérinaires,alerte à la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), thématique : quels antibiotiques demain pour l'élevage bovin ?

02-12 Réunion cantonale FDSEA à Mirebeau

La FDSEA de Côte d'Or poursuit ses réunions locales ouvertes à tous les agriculteurs. Le prochain rendez-vous concernera les canton de Fontaine-Française et Mirebeau, avec un rendez-vous aujourd'hui vendredi 2 décembre à 9h30 à la salle de la coopérative de Mirebeau.

Chambre d'agriculture

Des solutions à trouver

La dernière session 2016 de la Chambre d'agriculture s'est déroulée le 24 novembre à Beaune. La filière viticole a été présentée, plusieurs dossiers de conjoncture ont été étudiés.



À la tribune : Jean-Luc Iemmolo (directeur de la DDT), Vincent Lavier et François Depuydt (président et directeur de la Chambre d'agriculture).

C'est devenu une habitude : les membres de la session de la Chambre d'agriculture s'intéressent à une production donnée à chacun de leurs rendez-vous. À ce titre, la session était délocalisée la semaine dernière à Beaune et plus précisément à la CAVB pour une présentation des différentes facettes du vignoble de la région. Philippe Longepierre, directeur des marchés et du développement au Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, a rappelé les différentes missions et stratégies du BIVB. L'exposé a mis en évidence la très bonne organisation de la filière viticole et une excellente connaissance des marchés de la part de chaque viticulteur. Un schéma qualifié d'*«exemplaire»* par le président de la Chambre d'agriculture Vincent Lavier, qui a suggéré l'idée de s'en inspirer dans les autres filières agricoles: *«Tout n'est malheureusement pas transposable et le degré de concurrence n'est sans doute pas le même. Néanmoins, il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure nous pourrions nous en approcher dans un avenir proche. Le monde viticole a de l'ambition et se donne d'importants moyens pour arriver à ses fins. N'oublions pas que la production viticole était très mal en point il y a encore quelques décennies»*.

Cap sur la technicité

Plusieurs dossiers de conjoncture étaient ensuite présentés avec, en premier lieu, le plan de soutien aux agriculteurs. L'État garantit notamment la moitié des emprunts des exploitants en difficulté, prolonge le dispositif de l'année blanche et permet le dégrèvement de taxes foncières. Si ce plan a le «*mérite d'exister*», les réponses apportées ne sont *«pas du tout en phase avec les vrais enjeux agricoles»* déplore Vincent Lavier. Par sa vocation à accompagner les exploitants, la Chambre d'agriculture préfère se concentrer sur les leviers techniques à actionner au sein de chaque exploitation. *«Notre ambition est de remettre à plat les systèmes de production et évaluer les marges de manoeuvre pour trouver des solutions face à cette crise conjoncturelle plutôt que des aides directes qui ne sauraient intégralement résoudre les difficultés»* explique le président. Cette session a d'ailleurs remis l'accent sur le renforcement du dispositif d'accompagnement des exploitants fragilisés par la crise agricole.

Un numéro vert (03 80 90 00 01) a été mis en place début novembre et a déjà été sollicité une vingtaine de fois. *«Ce service est anonyme et permet d'engager une réflexion sur son système d'exploitation, les agriculteurs n'ont vraiment rien à y perdre»* souligne Vincent Lavier. La Chambre d'agriculture rappelle la possibilité de réaliser un audit, financé à hauteur de 70% par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Appels à la vigilance

La directive nitrates était également à l'ordre du jour. Suite à un recours du syndicalisme, 116 communes du département ne rentreront pas dans le dispositif prévu cette année et ne seront pas soumises aux différentes contraintes d'usage. La Chambre d'agriculture informe toutefois que le dit classement sera remis en cause tous les quatre ans. *«À chaque échéance, des communes seront susceptibles d'entrer ou de sortir de la carte. En terme de lisibilité, ce n'est pas ce que nous pouvions attendre de mieux pour le monde agricole, mais il faudra faire avec»* commente Vincent Lavier, en invitant les agriculteurs à conserver leur attitude responsable. Le projet d'arrêté phyto était lui aussi au programme de cette réunion, l'objectif de la profession étant de retrouver une *«mouture»* à peu près similaire à celle de 2006. *«Si nous ne voulons pas que les choses se durcissent à l'avenir, il faut rester extrêmement attentif sur ses pratiques. Il est dans l'intérêt de la profession de s'autodiscipliner un minimum pour ne pas être pénalisée par la suite»* poursuit le président. Un point a également été dressé sur la révision des zones défavorisées simples. Plusieurs secteurs côte d'oriens sortent du dispositif mais la profession travaille sur leur réintégration. *«Tout sera fait pour maintenir dans le nouveau zonage les communes jusque là classées en ZDS»* assure Vincent Lavier, *«le dispositif est désormais appliqué par petites régions et plusieurs incohérences ont été remarquées selon les différents critères retenus. Par exemple, dans l'arrière-côte, la présence de domaines viticoles fait augmenter la production brute standard et fait sortir les exploitations agricoles»*.

Aurélien Genest



La session était délocalisée à la CAVB.

Dossier Val de Saône

**Le responsable professionnel Jean-Luc Loizon est intervenu durant cette session. Son discours sera d'ailleurs envoyé à l'ensemble des Parlementaires de Côte d'Or pour faire avancer la problématique des inondations dans le val de Saône. Une partie de son intervention est à retrouver ici : «*À ce jour, le pessimisme et la colère ont envahi nos rangs, mais également les quelques commerces touristiques qui subsistent, personne n'y croit plus. Le Val de Saône se noie. En plus, le coût envisagé d'une étude à un moment où l'on dit qu'il n'y a plus d'argent ne passe pas dans nos campagnes (…). La Saône, en 2015/2016, a recouvert les prés, les champs, les terrains de camping, onze fois. À trois reprises, rien ne pouvait être fait, le volume d'eau tombé et la grandeur du territoire touché rendaient la maîtrise de la crue impossible, mais à huit reprises, avec un entretien du tirant d'eau et du chenal normal, avec un entretien de la ripisylve normal complété du retrait de quelques îles artificielles, tout serait passé sans dommage. Qu'attendons-nous ? Qu'on fait pour leur part les Politiques qui, avec nous sur le tas de sable, compatissaient à notre triste sort et laissaient envisager quelques amendements justifiés à la Loi sur l'eau ? La profession, que je représente avec Nicolas Michaud, sur ce dossier, pour la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a fait le choix, dans le contexte agricole difficile que nous connaissons, de défendre une activité agricole de production en accord avec le syndicalisme FDSEA/JA. Je m'adresse solennellement à toutes les personnes qui ne font pas ce qu'elles devraient faire, pour que ce dossier démarre enfin. Attention, cesser d'ignorer et de minimiser ce dossier, ainsi que les personnes touchées, en laissant croire qu'elles n'y connaissent rien et que finalement, ce qui leur arrive n'est pas si grave : elles se sentent humiliées, frustrées. La colère gronde et est malheureusement mauvaise conseillère»*.

Assemblées des sections Dijon Céréales

Contexte difficile, programme constructif

Les trois assemblées de sections 2016 de Dijon Céréales ont rassemblé quelques 400 adhérents. Elles ont dressé le bilan d'un exercice 2015-2016 difficile, avec une belle moisson malgré de fortes disparités, mais aussi des prix en berne qui ont pesé sur le résultat des exploitations comme sur celui de la coopérative.



Lors de l'assemblée de la section Auxois-Morvan-Chatillonnais, Marc Patriat a salué André Guitton, qui cèdera son poste d'administrateur à l'issue de l'AG après 23 ans dans la grande famille Dijon Céréales.

La collecte 2015-2016 de Dijon Céréales, si le marché avait été moins morose et volatile, aurait sans doute pu franchir aisément le cap du million de tonnes : 981 000 tonnes au final (supérieure à la moyenne décennale), qualité et volumes étaient au rendez-vous malgré des disparités selon les secteurs (voir encadré).

Les adhérents, incertains face à la dégradation des cours au fil de la campagne (des blés à 180€/t en juillet 2015 pour atterrir à 110 €/t fin février 2016) ont préféré garder une partie de leur production en stock à la ferme, environ 60 000 tonnes. Finalement, ces stocks s'avèrent utiles aujourd'hui quand la moisson 2016 a été catastrophique pour l'ensemble des secteurs de la coopérative. *«En 2015-2016, Dijon Céréales, accompagné par Cérévia, a joué pleinement son rôle dans des marchés très volatils»*, a rappelé Pierre Guez, directeur général de la coopérative.

Malgré une campagne Approvisionnements soutenue (103,7 M€ en grandes cultures), le résultat final 2015-2016 de la coopérative a été obéré par la faiblesse des prix, mais aussi par la nécessité d'anticiper, au titre de l'exercice futur lié à la moisson 2016, des charges exceptionnelles inhérentes à des pénalités (qualité, dédites de contrats matières premières et logistiques).

Réduire les charges de production

Car 2016 apporte lui une triple-peine avec des décrochages de rendements importants, une qualité insuffisante en blé avec des PS en berne …et des prix toujours déprimés en lien avec une production mondiale abondante. L'enjeu majeur de cette campagne 2016-2017, pour Dijon Céréales, sera donc de trier et classer au maximum les productions dans les silos afin d'augmenter le ratio blé meunier/blé fourrager. Seule bonne nouvelle récente, la baisse des prix des engrais semble se confirmer pour 2017.

Dans ce contexte, Dijon Céréales mobilise toutes ses compétences autour d'un programme intitulé *«Objectif : Produire à 140 €*/ha. *Plus de compétitivité, l'Agronomie d'Abord»*. *«Il ne s'agit pas d'un prix de vente annoncé, a rappelé Pascal Demay. Nous vous interpellons simplement, dans des zones de production comme les nôtres à faibles potentiels, sur la nécessité d'optimiser les charges de production, sans faire de fausses économies, en agissant notamment sur des leviers agronomiques. L'ambition est de dégager un résultat même dans le cas où les cours sont bas, ce qui semble s'installer comme une tendance de fond»*.

Dans son rapport moral, le président Marc Patriat a également rappelé, dans ce contexte, la nécessité de poursuivre les travaux autour d'une alliance régionale des coopératives que Dijon Céréales appelle de ses vœux. *«Il y a 25 ans, nous fondions Dijon Céréales avec 13 coops cantonales, il faut maintenant mettre en place l'outil dans l'agriculture et les exploitations agricoles régionales ont besoin pour les 25 ans à venir»*.

L'assemblée générale de Dijon Céréales aura lieu le 13 décembre à Saint-Apollinaire.

COMMUNIQUÉ



Lors de l'assemblée de la Plaine Dijonnaise, Pascal Demay analyse le comportement des marchés en 2015-2016.

La moisson 2015 en chiffres

La moisson 2015, en dehors des secteurs en terres légères du nord de Dijon qui ont fortement souffert de la sécheresse et du coup de chaud en fin de cycle, a été bonne en qualité et en quantité pour Dijon Céréales : 7 t/ha de moyenne en blé, 7,1 t/ha en escourgeons et 6,2 t/ha en orges d'hiver, 5,2 t/ en orges de printemps et 3,1 t/ha en colza.

Rendez-vous

Un marché de Noël très «VIP»

Deux jeunes étudiants en BTS *«Agronomie productions végétales»* du lycée Olivier de Serres de Quétigny veulent participer au prochain 4L Trophy. Ce raid humanitaire se tiendra du 16 au 26 février et consiste à parcourir 6 000 kilomètres entre Biarritz et Marrakech. Pour financer leur projet, Thibaut Mathey et Yann Knipper organisent un marché de Noël samedi 10 décembre à partir de 14 heures à Villotte-Saint-Seine, en présence de plusieurs producteurs locaux. En attendant ce rendez-vous festif, Thibaut et Yann peaufinent la préparation de leur bolide. Son nom est d'ores et déjà connu : la 4L des Very Important Paysans ! Renseignements : page Facebook *«La 4L des Very Important Paysans - Équipage 862 - 4L Trophy 2017»*.



Thibaut Mathey et Yann Knipper, les *«Very Important Paysans»*, donnent rendez-vous le 10 décembre à Villotte-Saint-Seine.

Marchés de Noël de Bienvenue à la Ferme

Le réseau de producteurs fermiers de Bienvenue à la ferme organisent deux marchés de Noël ces deux prochaines semaines. Le premier se déroulera à la Maison de l'agriculture de Bretenière tout au long de la journée du jeudi 8 décembre. Le second aura lieu dans les Jardins du Conseil départemental, 53 bis rue de la Préfecture à Dijon, vendredi 16 décembre de 14h00 à 20h00. Des produits fermiers 100 % Côte d'Or sont à découvrir lors de ces deux marchés. Chaleur et convivialité seront au rendez-vous avec des produits du terroir à consommer sur place ou à emporter.





FDSEA - JA

Destruction du travail des agriculteurs, ça suffit !

Lundi 28 novembre, un groupe de « faucheurs volontaires » s'est cru autorisé à détruire le travail des agriculteurs et de leur coopérative en saccageant plusieurs parcelles de colza en Côte d'Or.



Alors que la situation économique des agriculteurs côte d'oriens est catastrophique, il est inacceptable que des individus, ne représentant qu'eux-mêmes, se permettent de tels actes de vandalisme, qui constituent une véritable atteinte à la propriété privée.
Les agriculteurs ont besoin de perspectives, tant pour continuer à dégager un revenu, que pour faire évoluer leurs pratiques en lien avec l'agronomie et l'attention qu'ils portent à l'environnement.
Nous tenons à rappeler ici, que grâce à la recherche (sur les variétés notamment), l'agriculture française n'a cessé d'évoluer pour offrir aux consommateurs français une alimentation de qualité pour tous. Ces parcelles d'essais ne sont pas des cultures OGM, mais elles permettent pour autant, de progresser dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
L'agriculture française, secteur stratégique pour notre population et nos emplois, ne peut se permettre de souffrir des positions dogmatiques de certains groupuscules qui renient le progrès. La profession agricole ne peut pas accepter que des parcelles d'agriculteurs, respectant la réglementation, servent de support aux activités médiatiques d'activistes.
Nous tenons également à apporter tout notre soutien à nos collègues agriculteurs, victimes de ces agissements scandaleux, véritable violation de leur propriété et de leur savoir-faire.
Nous invitons les Pouvoirs Publics à la plus grande fermeté dans le respect des lois de la République et condamnons vivement ces agissements.

LA FDSEA21 ET LES JA21

Rencontre avec un jeune professionnel

La performance ne tient qu'à Agro'Fil

Un jeune Montbartois a monté sa société il y a quelques mois. Celle-ci accompagne les acteurs des filières agricoles dans leurs approches économiques et commerciales.



Matthieu Virely, ingénieur agronome, se spécialise notamment dans la filière viande.

Matthieu Virely est de retour dans la région. Ce petit-fils d'agriculteur originaire de Montbard revient de Marseille où il a travaillé durant quatre années pour le groupe Bigard, après une mission au Pays de l'Auxois-Morvan dédiée à la mise en place et au développement de filières locales autour de la marque *«Auxois Naturellement»*. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur des travaux agricoles obtenu à AgroSup Dijon (ex-Enesad), le Côte d'orien de 31 ans s'est lancé dans une nouvelle aventure il y a quelques mois en créant la société Agro'Fil. Celle-ci propose une activité de conseils aux entreprises agricoles, avec des interventions axées sur la construction commune de solutions pratiques (outils de gestion, de calculs de marges et rendements, plan de développement commercial…) afin de résoudre quelconque problématique, ponctuelle ou récurrente. Matthieu Virely s'appuie sur sa double expérience acquise chez Bigard et au Pays de l'Auxois-Morvan pour mener à bien ses actions, qui s'intéressent principalement aux abattoirs de proximité et aux ateliers de transformation.
L'un de ses derniers travaux a justement consisté à accompagner techniquement et économiquement une coopérative d'éleveurs du nord-est de la France dans la mise en place d'un abattoir porcin. A ce titre, les abattoirs de proximité ont de l'avenir selon Matthieu Virely : *«Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits marqués, identifiés, différenciés et forcément de qualité : les abattoirs de proximités répondent à cette exigence. La profession agricole est en train de se rendre compte qu'il existe d'autres voies que le modèle industriel, même si celui-ci reste essentiel. Il est possible de se réapproprier au moins une partie de la plus-value par l'utilisation et le développement de quelques niches issues de la volonté des consommateurs. Enfin, les Politiques se rendent compte eux-aussi qu'un abattoir de proximité représente un important potentiel pour le développement territorial. Au delà des emplois directs, il existe un certain nombre d'emplois induits qui contribuent fortement au maintien de l'économie locale»*.
Contact : 06 72 57 28 46.

AURÉLIEN GENEST

Juridique

Calcul du fermage 2016 en Côte d'Or: des nouveautés

Les arrêtés préfectoraux constatant les minimas et maximas des fermages 2016 et le prix de la pièce des fermages viticoles sont parus. Pour le prix annuel des vins servant de base pour le fermage, un nouveau mode de calcul a été appliqué pour la récolte 2015.

Détermination du prix du fermage en viticulture

Le fermage des terres plantées en vigne peut être exprimé en quantité de vin. Il peut être payé en espèce ou en nature. Lorsque le fermage est réglé en nature, les frais de transformation et ou mise en bouteille devront être déduits du montant du fermage. Le fermage viticole pour le département de Côte d'or doit être fixé entre un maxima de 9,12 hectolitres par hectare (4 pièces) et un minima de 5,13 hectolitres par hectare (2,25 pièces).

Actualisation 2016

Le prix de la pièce (228 l) par appellation est fixé annuellement par la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux. Cette année, la Commission a révisé le mode de calcul pour être au plus près des réalités du terrain.
Pour calculer le montant du fermage 2016 en espèce, il faut multiplier le nombre de pièces prévues au bail par le prix de la pièce suivant l'appellation.
Tous les arrêtés préfectoraux relatifs au fermage et au prix de la pièce sont disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or.

SERVICE JURIDIQUE CDA 21

Emploi

De bonnes nouvelles du côté de l'emploi… épisode 1

L'année 2016 est marquée par de nombreuses nouvelles contraintes difficiles à mettre en œuvre et inadaptées au régime agricole: pénibilité, complémentaire santé, DSN…
De nombreux sujets de préoccupations sur lesquelles la FNSEA et la FDSEA 21 ont cherché des solutions mais surtout se sont fortement mobilisées afin de faciliter les démarches pour les employeurs.
Pour rappel, en juin dernier, nous organisions, une rencontre avec le député Laurent Grandguillaume pour le sensibiliser à toutes ces nouvelles règlementations difficiles à appliquer.
A la suite de cette rencontre, après avoir entendu et compris nos requêtes, il nous répondait en septembre dernier que des négociations étaient ouvertes avec le ministère, notre message avait donc été entendu. Et en novembre, les nouvelles sont bonnes.
Tout d'abord, pour la complémentaire santé, la suppression de la condition d'ancienneté a été une catastrophe pour l'embauche des saisonniers. Déjà que les démarches étaient lourdes, elles deviennent chronophages et dissuadent clairement l'embauche.
Alors que nous avions obtenu un engagement de la ministre pour laisser une condition d'ancienneté de trois mois en agriculture, le décret paru le 30 décembre 2015 supprimait purement et simplement cette possibilité, rendant caduc l'accord que nous avions négocié en septembre de la même année.
L'avenant n°5 à l'accord national, prévoyant le recours au versement santé pour les CDD de moins de 3 mois, a été signé par quatre organisations syndicales sur les cinq (CFDT, FO, CGC et CFTC).
Dès que cet accord sera étendu, il simplifiera nettement le dispositif pour les contrats de mois de 3 mois. Plus besoin de faire de DUE (décision unilatérale de l'employeur), les contrats de moins de trois mois seront automatiquement exclus du dispositif frais de santé (ils ne seront donc pas affiliés par la MSA). Pour autant, il faudra informer le salarié de ses droits dans le cadre du versement santé (couverture individuelle, montant du versement …).
Cette nouvelle est une véritable avancée dans le cadre très rigide de l'obligation de complémentaire santé pour tous !
Nous ne manquerons pas de vous informer dès lors que l'avenant sera étendu et donc applicable.

OLIVIER GALLIEN, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EMPLOI FDSEA 21

FDSEA

Stop au cumul des handicaps

La commission productions végétales de la FDSEA de Côte d'Or amplifie ses revendications devant la détresse des producteurs céréaliers.



Fabrice Faivre et Jacques de Loisy, aux côtés de Damien Greffin. La présence de ce producteur céréalier francilien a permis de rappeler l'importance de la mobilisation et de l'échange syndical.

Ordre du jour extrêmement chargé, vendredi 18 novembre, lors de la dernière commission productions végétales de la FDSEA de Côte d'Or. Une quarantaine d'adhérents s'étaient déplacés pour ce rendez-vous intervenant en pleine crise du monde céréalier. Le président Jacques de Loisy a rappelé d'emblée l'importante détresse des producteurs et s'est indigné du *«faible nombre de signes tangibles»* du soutien de l'État malgré une réunion tenue en préfecture le mois précédent : *«Face à cette situation, il était important de remobiliser l'ensemble des agriculteurs, faire un point sur l'avancée du plan Valls et relayer de précieuses informations à nos adhérents»*.

«Tout déballer»

A l'heure du bilan catastrophique de 2016, la commission syndicale invite les agriculteurs à prendre contact sans plus attendre avec leur comptable. La situation économique des exploitations est à *«étudier ou réétudier dans son intégralité»* en prenant en compte l'ensemble des dettes à court, moyen et long termes. *«Tout doit être mis sur la table avec le banquier»* insiste Jacques de Loisy, ne cachant pas l'ampleur du travail à accomplir : *«beaucoup de dettes existent dans la filière céréalière. Nous n'allons pas redresser la situation en une seule campagne, le cas contraire serait un miracle au vu des nombreux déficits de l'année et même des précédentes. Nous devons tout remettre à plat. La FDSEA et les services de la Chambre d'agriculture sont là pour aider les agriculteurs et porter leur dossier auprès des organismes bancaires, avec le soutien de la BPI»*.

Appel à la mobilisation

La commission a souligné l'importance de trouver une *«vraie politique volontariste»* de défense des productions végétales, comme l'indique son président : *«nous devons mobiliser l'ensemble des intervenants de la filière, les Politiques mais aussi les agriculteurs. Seulement un ou deux représentants professionnels qui montent au créneau : cela ne suffit malheureusement pas. Nous avons besoin que les agriculteurs adhèrent au mouvement, qu'ils viennent aux réunions. Quand nous allons à Paris, il faut aussi du monde. Nos responsables nationaux doivent sentir une vraie mobilisation derrière les responsables locaux de la FDSEA et de l'AGPB. Nous sommes une quarantaine ce 18 novembre, c'est bien, mais nous devons être encore plus nombreux lors de notre conférence en janvier»*. Pour Jacques de Loisy, il ne faut pas *«avoir peur»* de sortir des cours de ferme : *«venir à nos réunions n'est pas une perte de temps, beaucoup de choses sont à apprendre. Et quelque part, les producteurs se réconfortent en venant ici, ce n'est pas un vain mot en ces temps qui courent»*.

Invité parisien

L'invité d'honneur de cette réunion se nommait Damien Greffin, président de la FRSEA d'Ile-de-France et producteur céréalier dans le sud du bassin parisien, territoire aux potentiels similaires à ceux de la Côte d'Or. Damien Greffin a présenté sa stratégie syndicale de soutien et d'écoute auprès des agriculteurs, démarche particulièrement gagnante permettant la réalisation d'actions *«symboliques»* et particulièrement *«fortes»* à l'image de celle menée lors du dernier Salon international de l'agriculture où le stand du ministère avait été démonté. *«Les producteurs céréaliers sont en détresse et clairement abandonnés, il faut que les agriculteurs se mobilisent calmement mais fermement»* commentait Jacques de Loisy, rappelant l'action des JA de Côte d'Or au centre-ville de Dijon à la fin de l'été : *«cette action syndicale avait été exemplaire. Cent jeunes s'étaient mobilisés devant la préfecture et le Conseil régional, sans gêner la population ni la circulation, mais en marquant une position syndicale forte auprès des Pouvoirs publics, des représentants de l'État et des élus»*.

Reconnaissance des handicaps

Cette réunion a aussi mis l'accent sur la reconnaissance des zones à moindres potentiels comme zones défavorisées. *«La Côte d'Or a subi tous les aléas climatiques qui se sont produits en France ces cinq dernières années»* rappelle Jacques de Loisy, *«notre département n'a jamais été épargné. Gel, sécheresses, excès d'eau, inondations... Nous avons tout connu. Peu de régions françaises peuvent en dire autant. De ce fait, il est fondamental que l'ensemble du territoire céréalier de Côte d'Or, voire de Bourgogne-Franche-Comté, soit reconnu comme zone défavorisée. La mobilisation va perdurer et s'amplifier auprès de l'administration, des élus et des représentants de la FNSEA»*. Jacques de Loisy affiche une position extrêmement ferme : *«nous ne pouvons pas avoir les aides les plus basses de France et d'Europe, des contraintes environnementales identiques aux autres départements français qui ont des aides supérieures aux nôtres et qui n'ont pas forcément les mêmes handicap naturels. Nous ne pouvons pas continuer à cumuler tous les handicaps sans être reconnus zone défavorisée. Cela est inconcevable»*.

«Inacceptable» arrêté phyto

Cette réunion a été l'occasion d'aborder la révision du cadre national pour l'utilisation des produits phytosanitaires. *«Trop, c'est trop»* s'est insurgé Jacques de Loisy au sujet de l'Arrêté phyto, *«Ségolène Royal et les 12 000 votants à la primaire des écologistes n'ont pas à tuer l'agriculture française. En comparaison, quatre millions de personnes qui se sont déplacées pour le premier tour de la primaire des Républicains et de l'UDI : l'écologie ne doit pas être en mesure de prendre le dessus sur l'acte de production et la survie des exploitations céréalières, avec tous les emplois qui vont avec»*. Le président de la commission qualifie l'orientation des ZNT d'*«insupportable»* : *«des milliers d'hectares seraient mis en jachères en Côte d'Or si cette orientation venait à être validée avec des zones non traitées en bordure de bois, de cours d'eau, de fossés, en bordure de villages et je ne parle même pas de nos amis viticulteurs. Si l'on interdit la protection des plantes dans ces secteurs, dans la même logique, il ne faut plus de voitures qui circulent sur le périphérique parisien ni même sur les autoroutes françaises, c'est aussi aberrant que cela»*.

AURÉLIEN GENEST

▸ Agenda

Assemblées cantonales JA

Les Jeunes agriculteurs se réunissent en assemblées cantonales. Entamée le 7 novembre à Pouilly-en-Auxois, la série de réunions se poursuit avec les rendez-vous suivants. Châtillon-sur-Seine : vendredi 9 décembre à 19 heures à Laignes. Fontaine/Mirebeau : mardi 6 décembre à 20h30 à la salle de Dijon Céréales de Mirebeau. Genlis/Auxonne : vendredi 9 décembre à 10 heures au restaurant à Champdotre. Saulieu/Liernais : vendredi 2 décembre à 14 heures au Centre social de Saulieu. Sombernon : lundi 5 décembre à 19h30 (lieu à définir). Vitteaux : vendredi 9 décembre à 19h30 à la salle des Jeunes de Vitteaux.

Concours des prairies fleuries

Le Concours général agricole des prairies fleuries a pour objectif de récompenser, à travers un prix d'excellence professionnelle, les savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur équilibre agri-écologique dans différentes catégories de prairies de fauche et de pâture. Les inscriptions pour l'édition 2017 sont ouvertes jusqu'au 10 janvier. «Vous êtes une structure locale mobilisée sur l'agro-écologie ? Vous accompagnez des territoires d'élevage où les troupeaux exploitent des prairies de fauche non semées, des pâturages, des pelouses, des landes qui sont riches en espèces ? Ce concours est fait pour vous !» communique le CGA. Plus d'informations sur l'organisation : www.concours-agricole.com/accueil

GRTgaz

VAL DE SAÔNE

Projet de construction d'une canalisation de transport de gaz naturel entre Etrez (01) et Voisines (52).

Réunions publiques d'information

Mardi **6 décembre** 2016 à **10h**
Salle des fêtes
21560 REMILLY-SUR-TILLE

Mardi **6 décembre** 2016 à **18h**
Salle des fêtes
21310 MAGNY-SAINT-MÉDARD

Mercredi **7 décembre** 2016 à **10h**
Salle polyvalente
21250 POUILLY-SUR-SAÔNE

Mercredi **7 décembre** 2016 à **18h**
Salle Georges Balme
21470 BRAZEY EN PLAINE

Contact :
Anne-Laure NOMBLOT GRTgaz
val-de-saône@grtgaz.com
www.val-de-saone.grtgaz.com

Des représentants de GRTgaz et des entreprises de construction de l'ouvrage vous présenteront le déroulement des travaux à venir et se tiendront à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le projet Val de Saône facilitera l'accès aux gaz les plus compétitifs pour le consommateur français et renforcera la sécurité d'approvisionnement.

GRTgaz est l'un des leaders européens du transport de gaz naturel et un expert mondial des réseaux et systèmes de transport gazier. GRTgaz construit, exploite et développe le réseau de transport de gaz naturel en France à haute pression sur la majeure partie du territoire national. GRTgaz assure la livraison du gaz naturel que lui confient ses clients, à destination des réseaux de distribution publique, et des grands consommateurs industriels. Avec plus de 32 000 km de gazoducs et 27 stations de compression, GRTgaz investit chaque jour pour transporter le gaz naturel dans les meilleures conditions de sécurité et de fluidité, et contribuer à la sécurité d'approvisionnement sur le territoire.

Quinzaine de la transmission

Transmettre: toute une histoire

Départ en retraite, cession, transmission, location, vente... si chaque ferme a son histoire, pour l'exploitant, l'étape de la transmission hors cadre familial est souvent un long chemin où raison et sentiments se mêlent. Zoom sur ce moment-clé avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre.



Michèle Andriot et Angélique Graillot témoignent de leur expérience de la transmission hors cadre familial lors de la session Chambre d'Agriculture du 22 novembre.

La transmission de son exploitation agricole se prépare ! Ainsi, Michèle et Robert Andriot, à Luzy, ont cédé leur exploitation de 75 vaches allaitantes et d'une centaine d'hectares, ainsi que d'un atelier d'engraissement de veaux de boucherie. «L'exploitation nous a permis de vivre tous les deux. C'était donc important à nos yeux de pouvoir permettre à un couple de s'installer sur la ferme» explique Michèle, venue témoigner lors de la session Chambre d'agriculture le mardi 22 novembre. Le projet du couple a été mûri bien en amont, «5 ans avant de céder, nous avons acheté une maison en centre-ville»; de plus, Michèle et Robert participent aux actions du groupe de travail sur la transmission de la Communauté de communes des Portes sud du Morvan. Ils se renseignent également auprès d'un notaire, de leur expert-comptable et de la MSA. Michèle suit même la formation 'Inventer sa retraite en toute sérénité' animée par la Chambre: «cela permet de réfléchir ses choix, d'évoluer, de passer le cap de laisser son exploitation...» explique-t-elle. Le couple fait aussi estimer les bâtiments, les terres, le matériel, puis s'inscrit au RDI (Répertoire Départ Installation) pour être mis en relation avec des candidats repreneurs.

Le couple de cédants fait le choix de garder les terres en propriété et de les louer à Angélique et Vincent, un couple hors cadre familial. *«Avec eux, nous nous sommes toujours tout dit, les choses agréables à entendre et celles qui le sont moins, de façon franche. Cela a été important pour construire le lien, la confiance»*.

Le temps pour accomplir les démarches est variable d'un cas à l'autre, pour une installation aidée, la transmission peut prendre deux ans, trois ans si plusieurs tentatives de repreneurs se succèdent. Cette période de transition s'accompagne parfois d'un peu d'angoisse. *«Par exemple,* explique Michèle, *entre le moment de la signature et l'installation, j'étais dans le doute concernant l'assurance des animaux, j'ai gardé la nôtre jusqu'au dernier moment, ne sachant plus trop qui était propriétaire du troupeau. Et surtout, le dossier est passé en CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole) le 5 novembre pour une installation prévue le 11; nous n'avions donc aucune certitude quelques jours avant la cession»*. Même angoisse du délai côté repreneur, où les dossiers, après passage en CDOA, doivent aussi recueillir la validation du Comité Régional de Programmation qui dépend du Conseil Régional... *«Ces délais sont longs, car Vincent avait démissionné de son emploi salarié»*, témoigne Angélique Graillot, la repreneuse.

Tourner la page

«Côté cédant, quand l'envie de transmettre est affirmée, que l'on est prêt dans sa tête, cela facilite les démarches» affirme Carole Simon,conseillère Transmission à la Chambre d'Agriculture. C'est un moment qui peut être chargé émotionnellement, car les agriculteurs sont attachés à leur terre, ils quittent un métier qu'ils aiment, une exploitation qui les a fait vivre, et, parfois, se séparent d'une maison d'habitation dans laquelle leur famille a vécu. *«Pour certains, il s'agit aussi de faire le deuil de l'idée que les enfants vont reprendre la ferme...»* ajoute Sylvie Simonin, également conseillère Transmission. Il est donc primordial de bien réfléchir, avec tous les associés, avec la famille, aux options qui s'ouvrent: louer ? vendre ? les deux? Il s'agira ensuite de définir le plus précisément possible les conditions de la reprise... Tout en restant capable de faire des concessions; par exemple sur le prix. Avec la conjoncture, les repreneurs essaient de négocier les prix à la baisse, d'autant que les montants à investir sont souvent très importants au regard de la rentabilité escomptée.

> "La situation des repreneurs est inédite"

Persévérer

«Tant que la date de retraite n'est pas connue, et c'est souvent le cas, il est difficile pour des cédants d'enclencher une démarche de transmission» constate Carole.

Difficile aussi de se projeter avec un repreneur tant que l'on n'est pas sûr de la viabilité du projet de reprise; *«dans ces cas-là un accord écrit de la banque du repreneur rassure beaucoup les cédants»* précise Sylvie. Il faut dire que le mariage ne se fait pas forcément du premier coup, avec le premier repreneur. Les raisons sont nombreuses: le projet du repreneur n'est pas financé, le courant ne passe pas... *«Il ne faut alors pas se laisser décourager*, explique Carole, *il faut persévérer»*. De même, les offres de remplacement d'associés peinent à trouver des candidats: bien qu'en termes de capitaux à investir les exploitations en société soient parfois plutôt accessibles, les Gaec font peur, reprendre dans ses conditions équivaudrait à embarquer avec des quasi-inconnus, avec tous les risques humains et financiers que cela comporte.

Transmissible? Oui mais...

Les montants de reprise pour des exploitations de plus en plus grandes posent avec acuité la question de la transmissibilité. *«Des candidats à la reprise, le Répertoire Départ Installation (RDI) n'en manque pas, ce sont des candidats avec les capitaux nécessaires qui manquent !»* note Carole.

Le cheptel, les bâtiments, le foncier, la maison d'habitation, le fermage parfois: cela fait beaucoup de pression pour les repreneurs, qui doivent dégager très vite une rentabilité sur leur système; une situation moins fréquente il y a encore une génération: *«on commençait plus petit, on construisait au fur et à mesure, on développait son outil»*, note Carole. Aujourd'hui les jeunes sont amenés à reprendre tout, l'outil et le foncier, d'un coup.

A côté de ces profils de repreneurs, *«On voit arriver une nouvelle catégorie de repreneurs hors cadre»*, remarque Sylvie, *«ce sont souvent des couples, entre trente et quarante ans, avec des enfants, qui recherchent de petites surfaces. Pour ces projets, le RDI des offres en diversification et/ ou en vente directe. Cependant, un frein majeur à ces projets est qu'ils ne sont pas suffisamment construits, pas assez réfléchis économiquement. Ils correspondent souvent à un choix de vie global, pas forcément à un choix d'ordre purement professionnel»*.

LUCIE LECOINTE





Parc du Morvan

Retour sur les rencontres régionales Bois Énergie

Le Parc naturel régional du Morvan (PNRM), en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME, organisait le 16 novembre dernier les Rencontres Régionales du Bois Energie à Saint Brisson, au cœur du Morvan. Plus de 70 personnes, professionnels du secteur, institutionnels travaillant sur les énergies renouvelables, associations, mais aussi élus de collectivités ont participé à cette journée dédiée au bois énergie.



Plus de 70 personnes ont participé à cette journée

En ouverture, le Président du Parc, Patrice Joly, a rappelé l'importance du développement du bois énergie dans le Morvan ainsi que le rôle de pionnier et d'actuel chef de file du Parc dans ce domaine. Une démarche qui s'est inscrite dans la durée et qui a porté ses fruits avec plus d'une commune sur quatre équipée d'une chaufferie automatique au bois sur le territoire du Morvan en 2016.
Ce fut également l'occasion pour les instances régionales comme l'Ademe représentée par Myriam Normand, directrice régionale déléguée, et la Région Bourgogne Franche Comté représentée par Sylvain Mathieu, vice-Président en charge de la forêt, de la montagne et des Parcs, de faire le bilan des politiques de développement du bois énergie mises en place depuis plus de vingt ans et des objectifs d'évolution des énergies renouvelables pour la Région.

La première table ronde, consacrée à la ressource en bois et à la disponibilité en bois énergie des forêts, a débuté par des présentations d'experts (Institut Géographique National, Aprovalbois, Cellule biomasse régionale). Ainsi, les études indiquent qu'en Bourgogne, trois à quatre millions de mètre cube de bois sont récoltés chaque année, soit environ la moitié de l'accroissement naturel annuel de la forêt. Le bois énergie représente 42% de cette récolte. Ce chiffre inclut le bois bûche consommé par les particuliers qui est estimé à un million de tonnes chaque année (soit environ un million de m^3). Bien que les conditions d'exploitabilité ne permettent pas d'envisager une mobilisation de l'ensemble de l'accroissement naturel, la marge de progression reste conséquente pour répondre à l'augmentation des consommations des chaufferies bois de Bourgogne, sans entamer le capital forestier et rester dans le cadre d'une gestion durable de la ressource. Les 375 chaufferies bois automatique bourguignonnes consomment aujourd'hui 360 000 tonnes de bois. Les prévisions de développement prévoient une augmentation de la consommation de 200 000 tonnes à l'horizon 2020.


Le déchiquetage de bois en démonstration

La deuxième table ronde était dédiée à la mise en lumière d'initiatives locales de développement du bois énergie. Ainsi, Bénigne Colson, vice-Président de la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon est venu témoigner de l'initiative des maires de sa collectivité pour mobiliser les bois communaux afin d'approvisionner des chaufferies locales. Guy Hourcabie, Président du SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) a également fait part de l'engagement fort du syndicat dans le développement du bois énergie depuis bientôt dix ans. En effet, la possibilité pour les communes nivernaises de transférer la compétence distribution de chaleur au SIEEEN a permis de faciliter les démarches pour les communes et de favoriser l'émergence de projets.

L'après-midi fut l'occasion de faire le bilan de trente ans d'expérience du bois énergie dans les collectivités du Morvan, la première chaufferie bois ayant été installée en 1985 au Lycée François Mitterrand de Château-Chinon. L'occasion également de faire le point sur l'action du Parc et son engagement depuis 2002 dans l'accompagnement des projets. Aujourd'hui, soixante chaufferies au bois (collectivités et entreprises) sont en fonctionnement dans le Morvan dont la majorité a été accompagnée par le Parc. Le bilan pour le Morvan est significatif avec 20 000 tonnes de CO2 substituées chaque année grâce à l'utilisation du bois à la place d'énergies fossiles, soit l'équivalent de 7,4 millions de litres de fioul non consommés. Le suivi économique des chaufferies proposées par le Parc permet en outre de mettre en évidence les économies réalisées au fil des ans par les détenteurs de chaufferie bois. L'exemple le plus probant est notamment la chaufferie de la Maison du Parc qui, en coût global sur dix huit ans (charges de fonctionnement et d'investissement cumulées), représente 256 000 € d'économies, soit 32% par rapport aux systèmes en place avant 1998 (fioul et électricité).

Après la conclusion des travaux de la journée par Françoise Wicker, Présidente de la commission énergie climat du Parc, a eu lieu une démonstration de déchiquetage de bois par l'entreprise Morvan Bois Énergie. S'en est suivi l'inauguration de la nouvelle chaufferie bois de la Maison du Parc par Jean-Claude Nouallet, vice-Président du Parc et Myriam Normand. Hommage a été rendu aux acteurs du développement du bois énergie et des énergies renouvelables dans les territoires. Mais aussi aux instances qui portent les politiques de soutien comme l'Europe, la Région, l'Ademe et les Conseils départementaux, qui, en s'inscrivant dans la durée, permettent de mettre en œuvre la transition énergétique des territoires.

Contact presse
Frédéric Sacquet – PNR Morvan : tél. 03 86 78 79 30
courriel : frederic.sacquet@parc-dumorvan.org
Emma Perrussel – PNR Morvan : tél. 03 86 78 79 31
courriel : emma.perrussel@parc-dumorvan.org

COMMUNIQUÉ

Préfecture de la Nièvre

Joël Mathurin se veut «offensif» sur les sujets agricoles

Le nouveau préfet de la Nièvre a présenté ses ambitions lors que la session Chambre d'agriculture qui s'est tenue mardi 22 à la Ferme du Marault.


Joël Mathurin, nouveau préfet de la Nièvre, et Eric Bertrand président de la Chambre d'agriculture.

Joël Mathurin, nouveau préfet de la Nièvre, entré en fonction le lundi 21, a répondu à l'invitation d'Eric Bertrand, président de la Chambre d'Agriculture, pour prendre un premier contact avec les représentants agricoles nivernais. Face aux nombreux sujets d'inquiétude soulevés par Eric Bertrand, Joël Mathuron se dit *«préoccupé»* par la situation et la conjoncture en élevage et en céréales, et *«prêt à mobiliser l'appareil de l'Etat et ses différents services, en mode projet, aux côtés des agriculteurs»*. Pour *«passer le cap»* et accompagner les agriculteurs en difficulté, monsieur le Préfet compte notamment sur l'appui du secteur bancaire et des acteurs de l'emploi, relevant que *«ce serait un paradoxe que ceux qui ont la mission de nourrir les autres, ne puissent se nourrir eux-mêmes»*. Mais au-delà des *«actions défensives»*, le préfet appelle à une posture et des stratégies offensives *«au service du projet agro-alimentaire nivernais»*, dans lesquels les circuits courts, l'approvisionnement local et le manger français auraient toute leur place, pour *«rapprocher les acteurs de la consommation et ceux de la prodcution»*. Le préfet se veut optimiste, *«il n'y a pas de fatalité pour que le projet agro-alimentaire trouve sa place dans le XXI*ème *siècle»*, ne souhaitant enfermer l'agriculture de la Nièvre dans aucun *«modèle économique»*. Le Préfet a exprimé le souhait d'aller rapidement sur le terrain pour prendre la mesure des atouts et problématiques de l'agriculture du département.

LUCIE LECOINTE

Legta de Challuy

Remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes au Legta de Challuy s'est déroulée le vendredi 25 novembre.



C'est une petite centaine de personnes, diplômés, familles, équipe éducative, maîtres de stage, qui était rassemblée au Lycée agricole de Nevers Challuy pour la cérémonie de remise des diplômes session 2016. «*Cette manifestation, importante, vient honorer et récompenser les jeunes pour leur réussite à l'examen, quel que soit le diplôme*» a rappelé Caroline Galmard, la proviseure adjointe du lycée. Une réussite qui permet aujourd'hui aux étudiants de concrétiser leur souhait, soit par une poursuite d'études soit par l'accès à la voie professionnelle. Un moment symbolique et convivial qu'est venu clôturer un cocktail fruité.

Solidarité

La FDSEA 58 partenaire du Téléthon à Nevers

Ce vendredi et ce samedi, Nevers est une des quatre villes hôtes de l'édition nationale du Téléthon 2016. Trente heures de direct sur les antennes de France Télévision pour plébisciter l'image des agriculteurs.



Vendredi et samedi c'est le Téléthon !

A cette occasion la FDSEA 58 est partenaire de la plus vaste opération de solidarité française.

Agriculteurs, agricultrices, vous qui êtes fiers de votre métier, fiers de vos valeurs, fiers de vos produits et de votre savoir-faire, venez le dire, l'expliquer, le montrer. Collectivement, faisons de ce rendez-vous unique avec les consommateurs et citoyens, la vitrine de notre excellence agricole et rurale.

En pratique ….

Deux temps forts dans le cadre de cette organisation :

Vendredi, à 17h00, le défilé d'ouverture du Téléthon rassemblera l'intégralité des acteurs et partenaires de cette édition 2016. Les agriculteurs y sont attendus en nombre, en cotte, en botte, avec des fourches des petites bottes de paille et de foin qui nous permettront d'identifier clairement l'investissement paysan dans cette opération de solidarité.

Ensuite, le nombre de bénévoles qui s'investiront dans l'animation des divers stands est essentiel. Un tableau de mobilisation avec une répartition des présences par canton a été transmis à vos présidents cantonaux FDSEA. Des tranches horaires de six heures ont été définies. Pour réussir cet évènement majeur de communication positive sur notre métier, mobilisez-vous et inscrivez-vous au plus vite auprès de vos présidents cantonaux FDSEA. Quelque soit vos productions, vos convictions, si vous souhaitez parler positivement d'agriculture et contrecarre en direct télé les idées reçues sur nos pratiques, c'est le moment !

L'ÉQUIPE FDSEA 58

Chambre d'agriculture 89

Faire face à la crise

Les effets de la crise une nouvelle fois au cœur des débats qui ont alimenté la dernière session de l'année à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.


La crise agricole au cœur des débats qui ont émaillé cette dernière session de l'année

L'ampleur des pertes estimées lors de la session de septembre est désormais confirmée, avec une diminution globale de la récolte icaunaise de 45% et autant de trésorerie en moins dans les exploitations. Les rendements décevants en cultures d'automne n'ayant fait qu'amplifier le bilan catastrophe. Concernant le secteur des céréales, les volumes en baisse n'ont pas eu d'effet haussier sur les prix, avec un prix moyen de vente du blé à 125 €/tonne, bien loin de compenser la chute des rendements. Ce sera, précise le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot, *«une année difficile en terme de clôture. Le travail que mènent aujourd'hui les organismes économiques est compliqué, avec en plus des pertes liées à la production, des pertes au niveau des filières, conséquence de contrats annulés, ainsi que celles liées au travail du grain»*. Si le colza semble la production qui s'en sort le mieux, avec des prix payés à l'agriculteur de l'ordre de 390 €/t, le maïs a connu lui aussi des rendements catastrophiques, de l'ordre de moitié d'une année normale. En secteur laitier, si un frémissement à la hausse est annoncé au premier trimestre 2017, le prix payé au producteur reste faible, (en moyenne, 30 € de moins aux 1 000 litres qu'à fin 2015) et la volatilité des prix ne fait qu'aggraver la situation. Toujours des prix en-deçà des années précédentes, pour la filière viande bovine, notamment concernant les broutards mâles. Concernant la viticulture, les hausses de prix de l'ordre de 50% enregistrées dans le chablisien sont loin de compenser la faiblesse de la récolte. Situation encore plus catastrophique pour les vins de l'Auxerrois, où certains secteurs ont vu leur récolte entièrement détruite.

Un lieu pour rebondir et aller de l'avant

Pour certains exploitants, cela fait trois années de suite que les résultats ne sont pas au rendez-vous et les conséquences seront lourdes. L'Yonne fait partie des départements les plus touchés par la crise et se trouve dans l'œil du cyclone rappelle Etienne Henriot : *«un nombre significatif d'exploitations est hélas déjà à devoir prendre des orientations décisives, face à des créanciers qui, eux aussi, dans leur ensemble, sont indirectement impactés par cette crise sans précédent»*. Parmi les dispositifs mis en place : la cellule Réagir 89, qui peine à recenser les agriculteurs en difficulté, avec une quarantaine de dossiers actifs depuis juillet dernier et autant de contacts : *«Réagir 89 n'est pas un centre de soins palliatifs, mais bien un lieu où l'on doit trouver des solutions pour rebondir et aller de l'avant»*. Une nouvelle réunion de l'ensemble des partenaires de la cellule Réagir 89 se tiendra le 5 janvier prochain, mais l'urgence est bien à coordonner l'ensemble des dispositifs de soutien : *«il faut une concertation entre toutes les OPA, de sorte d'apporter la meilleure solution à l'agriculteur concerné. On s'aperçoit encore aujourd'hui que certes, chacun met en place ses propres politiques, mais essayons d'être le plus efficace possible»*. Parmi les aides publiques apportées, celle du Conseil régional, pour un dispositif d'audit subventionné à 70%, avec un plafond à 1 500 €. Une mesure qui ne concerne que les exploitations dont la pérennité n'est pas remise en cause. Le Conseil départemental a lui aussi annoncé sa volonté de soutenir l'activité agricole, selon un schéma et des modalités restant à définir. Si les dégrèvements de taxes foncières sur le non-bâti ont porté leurs fruits, le système de zones et de taux différenciés a du mal à être accepté par les agriculteurs.

Toujours des dégâts de sangliers

Autre sujet portant à polémique : celui de la révision des zones défavorisées simples, servant à rendre éligibles certains soutiens publics comme l'ICHN, avec une nouvelle carte qui soulève de vives réactions, explique le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne : *«force est de reconnaître que l'on a un peu de mal à comprendre celle nouvelle classification. Un travail de la profession a été engagé, avec pour objectif de faire rentrer à nouveau dans le dispositif, les zones qui en sont sorties et voir si on ne peut pas y intégrer certaines zones à handicaps naturels, comme les Plateaux de Bourgogne»*.

Sujet toujours récurrent : les dégâts de gros gibier, conséquence notamment d'effectifs de sangliers en hausse, avec par endroits, des concentrations jamais égalées. Alertée, la Chambre d'agriculture a adressé un courrier à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, réclamant notamment un prélèvement d'animaux accru, l'interdiction de l'agrainage, ainsi qu'une délivrance de bagues sans restrictions et avec des tarifs avantageux.

La réhabilitation du bâtiment de la rue Guynemer suit son cours et le chantier avance sans retards notables, avec pour objectif une fin des travaux toujours programmée pour juin 2017. La question du financement demeure, le Conseil régional ayant précisé qu'il n'interviendrait pas, faute de dispositif approprié. Ce dont s'étonne Etienne Henriot : *«c'était le cas également pour la construction du nouveau bâtiment de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, ce qui ne l'a pas empêché d'intervenir quand même»*. Un courrier sera adressé et une rencontre sollicitée, pour évoquer «*cette incohérence qui dénote une iniquité territoriale»*.

DOMINIQUE BERNERD

Ils ont dit…

«Il faut bien l'avouer, le traité Ceta est passé par dessus nos têtes et avance plus vite que le Tafta… Il nous faut être vigilant et j'invite chacun à bien mettre le doigt sur la problématique que cela peut engendrer pour notre agriculture et nos Etats aussi…» (Pascal Rouger)

«Une aide pour réduire notre production laitière ? Je ne sais pas si c'est ça l'avenir pour l'Yonne, mais ça m'a outré ! Aujourd'hui, j'investis dans la génétique, dans la qualité et j'arrive à avoir 25 € de plus, c'est ce qui me sauve en ce moment et je devrais vendre mes vaches…! Je pense que dans quelques années, je n'en aurai plus, c'est sur !» (Mélanie Varache)

«Je comprends que pour des jeunes, ce n'est pas le schéma dans lequel on s'inscrit quand on s'installe et souhaite se développer… Mais au niveau de la FNPL, cette aide là, cela fait 18 mois qu'on la pousse, pour réduire la production et faire que les volumes correspondent aux marchés. Parce qu'effectivement, 1% de trop et tout se casse le nez !» (Nadine Darlot)

«On a sur certains secteurs, comme Diges ou Leugny, des populations de sangliers qui n'existaient pas ces dernières années. Si aucun prélèvement n'est fait dans les prochains mois, de façon importante, on court à la catastrophe. On voit des prairies commencer à être détruites par pans entiers du fait du peu de fruits forestiers…» (Gilles Abry)

«Il faut que les pouvoirs publics nous accompagnent pour expliquer à la population que le traitement des vignes, ce n'est pas par plaisir, mais nécessaire, pour pouvoir avoir un acte de production et atteindre l'équilibre économique de l'exploitation. Si on ne peut plus traiter autour des villages, en bordure des maisons construites ces dernières années, ce seront des pans entiers de vignes qui seront abandonnés, avec toute l'activité économique que cela engendre…» (Jean-Baptiste Thibaut)

«Les efforts faits par les OPA, il y en a eu. Je pense que ce n'est pas satisfaisant, on doit aller plus loin. Je sais que les OPA aujourd'hui ont des réserves, de grosses réserves ! Et c'est en partie grâce aux paysans. Et bien tapons dedans…» (Francis Letellier)

«La fédération de chasse a demandé comme c'était la coutume, une dérogation d'agrainage sur le département tout entier…. Je considère que ce n'est pas comme ça qu'on gère la biodiversité. Et si les quotas de prélèvements dans les populations de sangliers ne sont pas réalisés, je prendrai des arrêtés de battues administratives… (Préfet Moraud)



▶ Agenda

06/12 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 6 décembre à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : mel.dijon@apecita.com

08/12 Formation sur l'entretien des cours d'eau

La FDSEA de l'Yonne organise une formation gratuite sur le thème "Comment entretenir un cours d'eau" le jeudi 8 décembre, de 9h00 à 17h30, en la Salle des Fêtes, Place de l'Eglise à Saint-Clément
Au programme : la présentation de la règlementation et des différents acteurs : loi sur l'eau, classification des cours d'eau ; compréhension du fonctionnement d'un cours d'eau ; appréhender les actions à mener pour réaliser les entretiens et les procédures à mettre en place ; cas pratiques sur le terrain
Responsable de stage : Marie Dullin. Renseignements et inscriptions au : 03 86 49 48 10 et fdsea.yonne@fdsea89.fr

Rencontres "Bout de silo 2016" Alysé

Thème de ces rencontres: «*Herbe et maïs 2016, quel potentiel ?*», avec un zoom sur les valeurs des céréales 2016 de la zone Alysé. Elles se dérouleront dans l'Yonne, du 15 novembre au 8 décembre, de 14 h à 16 h. Dates des prochaines rencontres :
Mardi 6 décembre : Gaec Besson, Les Pulains, à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Contact : Paul-André Chapput et Deborah Dorient)
Jeudi 8 décembre : EARL Saint-Jacques, à Bernouil
(Contact: Nadège Michelin et Hubert Blaisot)

Coopératives céréalières

Ynovae est née...

Réunis le 25 novembre lors de leurs Assemblées Générales, les adhérents de Capserval et de Cerepy ont approuvé à une large majorité la création d'Ynovae, issue de la fusion des deux coopératives.



Etienne Henriot, Président délégué d'Ynovae, Laurent Poncet, Président, Germain Bour, responsable opérationnel en charge de la partie terrain, Jean-Luc Billard, directeur (de gauche à droite)

« *Les familles Capserval et Cerepy sont heureuses de vous faire-part de la naissance d'Ynovae. Quelques complications en début de grossesse, mais l'accouchement s'est bien passé et l'enfant est un beau bébé pesant 24 silos, pour 380 000 tonnes de collecte moyenne et un chiffre d'affaires d'environ 120 millions €* ». Si le faire part est imaginaire, la fusion est bien réelle et marque l'aboutissement d'un processus de rapprochement en co-construction entre les équipes des deux coopératives, administrateurs et salariés, depuis plus d'un an.

Elle traduit l'ambition des deux coopératives de faire jouer leur complémentarité territoriale, leurs outils et leurs compétences, afin de valoriser au mieux les productions agricoles de leurs adhérents.

Oubliés, les remous qui avaient émaillé l'an passé, l'AG de Cerepy, où des dissensions étaient apparues au grand jour sur l'idée de fusion et les résultats du vote de vendredi dernier sont sans appel : 96% de oui pour Capserval et 80% pour Cerepy. Le résultat, souligne le président de la nouvelle entité, Laurent Poncet, «*d'un process qui a pris le temps qu'il fallait, même si ça n'a pas toujours été simple*». Un travail mené autour d'un axe majeur, explique le directeur d'Ynovae, Jean-Luc Billard : «*la rencontre de deux coopératives semblables, qui travaillaient en se regardant depuis 30 ans, tout en se ressemblant énormément et la première clé pour dire, on va voir ce que l'on peut faire ensemble*». Président délégué de la nouvelle structure, Etienne Henriot a rappelé dans son discours à l'AG de Capserval, le contexte dans lequel s'est forgé cette union : «*confrontés à une année culturale extrêmement difficile, pour ne pas dire catastrophique, nous aurions pu nous décourager et repousser ce choix politique. Au contraire, c'est dans les difficultés qu'il faut faire preuve de courage et démontrer notre volonté de construire une nouvelle coopérative plus forte, qui va nous aider à nous redresser et à redonner confiance en une agriculture qui ne manquera pas de nous étonner*».

Une coopérative tournée vers l'amont

La nouvelle coopérative compte désormais 24 silos répartis sur un perimètre s'étendant de Sergine, dans le nord du département, à Chassy dans l'Aillantais et jusqu'à Flogny la Chapelle, plus à l'Est. Un maillage sans doublons, autour de la vallée de l'Yonne et du Pays d'Othe, avec la volonté d'innover, pour créer toujours plus de valeur ajoutée pour les adhérents, selon Laurent Poncet : *«nous sommes une coopérative, c'est-à-dire le prolongement des exploitations. Coopérative doit rimer avec proximité, mais aussi avec performance. Nos deux entreprises n'ont cessé de créer des outils à la pointe. Leur champ d'action n'a cessé d'évoluer avec l'ouverture vers de nouveaux débouchés, de nouvelles cultures plus rentables, vers une agronomie concrète, efficace et raisonnée. Et c'est surtout notre taille qui nous permet de rester cohérents et réalistes avec les attentes de nos adhérents. Ynovae va nous permettre d'être plus forts et plus dynamiques»*. Les unions déjà communes aujourd'hui, à l'image d'Area et Cerevia seront poursuivies, de même que le travail de synergie mené dans le cadre de SeineYonne avec 110 Bourgogne. Tournée résolument vers l'amont, la nouvelle entité continuera à développer la même politique stratégique, explique Jean-Luc Billard : *«avec un cahier des charges spécifique, reposant plutôt sur du haut de gamme pour plus de valeur ajoutée, type blés différenciés, pois chiche, avoine nue et des productions répondant à des exigences environnementales ou à des problèmes agronomiques, adaptées à notre terroir»*. Des nouveautés aussi, comme la création de 3 sections, pour plus de proximité terrain. En projet également et en complément du *«club marché»*, existant aujourd'hui à Cerepy : une *«club réflexions agronomiques»*, pour échanger en cercle fermé sur les expérimentations de chacun.

Innovation, Nova, Yonne... Autant de thèmes qui, une fois fusionnés, ont donné à la nouvelle coopérative son nom de baptême. Une coopérative qui compte bien briller haut et fort dans le ciel icaunais telle une *«super nova!»*

DOMINIQUE BERNERD





Concours fleurissement

Un concours haut en couleurs

Le palmarès 2016 du Concours départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris de l'Yonne a été dévoilé le 15 novembre dernier à Appoigny. Le 1er prix alloué en catégorie fermes et exploitations fleuries, revient aux époux Milachon, de Villebougis.



Yonne Tourisme

La ferme des époux Milachon, à Villebougis.

Cette année, 92 communes icaunaises ont participé au concours et près de 200 fleurissements ont été admirés par le jury, qui du 18 au 22 juillet dernier a sillonné le département. Ce dont se félicite le président de Yonne Tourisme et du jury départemental de fleurissement, le sénateur Jean-Baptiste Lemoyne : *«cette année encore, je souhaite souligner la belle mobilisation des municipalités et des icaunais. Cette soirée de remise des prix est l'occasion de mettre en lumière l'investissement de tous pour le fleurissement, de les féliciter et d'encourager de nouvelles vocations»*.

Une nouveauté importante cette année : le fleurissement des particuliers a été jugé sur photo. Chaque municipalité ayant pu ainsi attendre les meilleures conditions d'ensoleillement et une floraison optimale pour immortaliser les fleurissements individuels et les valoriser pleinement. Les rencontres entre jury, élus et techniciens ont, quant à elles, été mises à profit pour échanger de nombreux conseils et bonnes pratiques à mettre en œuvre à l'avenir. Un accompagnement personnalisé et un partage d'expérience qui bénéficie à tous.

Pour la 3e année consécutive, le concours aura été l'occasion pour l'association Romarin, en lien avec Yonne Tourisme, d'attribuer le prix des Jardins des Ecoles de l'Yonne. Très nombreux à la soirée, enfants et enseignants ont été récompensés pour leurs très belles réalisations. En catégorie, *«Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries»*, ce sont des habitués du podium qui ont été récompensés, avec un 1er prix alloué à M. et Mme Max Milachon, de Villebougis. Également à l'honneur : M. et Mme Fromont, de Perrigny (2e prix), Mme Annie Meny, de Sainte-Colombe-sur-Loing (3e prix) et M. et Mme Alain Jacquemier, de Butteaux (4e prix).

DOMINIQUE BERNERD

Plan prévisionnel de fertilisation

Pourquoi se priver d'être serein en cas de contrôle ?



Des stagiaires studieux, lors de la dernière session de formation

Profitez d'une remise de 50 % à l'occasion des 10 ans de Mes p@rcelles, pour vous abonner et vous former à la réalisation de votre plan de fertilisation pour la campagne 2017, en conformité avec les nouvelles exigences règlementaires.

Comme chaque année, vous devez réaliser un plan prévisionnel de fumure azotée pour toutes les parcelles de l'exploitation qui se trouvent en zone vulnérable. Avec *Mes p@rcelles*, vous avez la possibilité de le réaliser simplement et rapidement avec l'assurance d'utiliser un outil conforme aux dernières exigences règlementaires.

En fonction des cultures, le calcul peut être réalisé en utilisant la méthode du bilan, Coefficient Apparent de l'Utilisation de l'azote (CAU) ou encore en appliquant une dose plafond. *Mes p@rcelles* est conçu pour reconnaître la bonne méthode à appliquer. Une fois le calcul de la dose d'azote réalisé, vous devez prévoir les apports d'azote. Dans un souci de rapidité de saisie, les prévisions peuvent être enregistrées par groupe de parcelles et le fractionnement du dernier apport se calcule automatiquement. L'outil vous permet également d'enregistrer toutes les informations indispensables règlementairement comme les semis, les rendements réalisés, la gestion des résidus de récolte, les Cipan, les outils de pilotage…

Pour rappel, si vous exploitez plus de 3 hectares en zone vulnérable, vous devez réaliser chaque année une analyse de sol sur un îlot pour au moins une des trois cultures principales de l'exploitation. L'analyse porte soit sur un reliquat azoté en sortie hiver soit sur le taux de matière organique.

En cas de contrôle, quelques clics vous permettent d'imprimer vos documents règlementaires (calcul d'azote et fractionnement prévisionnel) sur une édition spécifique qui regroupe tous les éléments obligatoires que souhaitent vérifier les différents organismes de contrôle.

Vous souhaitez réaliser votre Plan de fumure en vous abonnant à Mes p@rcelles ?

La Chambre d'agriculture propose des formations de prise en main de l'outil. En 2 journées de formation-action seulement, vous réalisez votre assolement, votre plan de fumure et enregistrez toutes vos interventions (semis, engrais, produits phytosanitaires) en toute sécurité grâce à des vérifications instantanées.

A l'occasion des 10 ans de Mes p@rcelles, réduction exceptionnelle de 50% pour tout nouvel abonnement pour la campagne 2017.

Accédez à la sérénité et déléguez vos enregistrements :

La Chambre d'agriculture propose de réaliser pour vous, vos documents réglementaires (PPF, cahier d'épandage, registre phytosanitaire, bilan azoté post récolte…) et vous remet des documents conformes à présenter en cas de contrôle.

Contact : Sandra Martinet, Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 28 42

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Se convertir au bio en grandes cultures, quelle faisabilité sur mon exploitation ? Le 13 décembre à Venoy. Contact : Patrice Cote, 03 86 94 82 90

Créer et animer ma page Facebook. Le 4 janvier à Auxerre. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

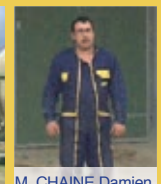
Créer mon aire de lavage/remplissage et gérer mes effluents phytosanitaires. Le 11 janvier 2017 à Auxerre. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38

Me préserver et agir en situation de stress. Les 12 et 13 janvier 2017. Contact : Marie-Noëlle Caron, 03 86 94 82 93

Être autonome dans la réalisation de mon plan de fumure et respecter la Directive nitrates avec Mes p@rcelles. Le 12 janvier 2017 à Venoy. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

ASSURANCES **AGRICOLES** ET **VITICOLES** DEPUIS 15 ANS
Nos clients sont notre meilleure publicité
gan

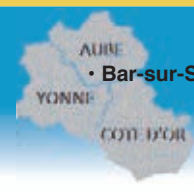




M. CHAINE Damien, agriculteur dans l'Yonne (89)

«Deux mois après la mise en place de mon contrat à l'agence de M. Beauvoir Anthony, notre poulailler industriel a été sinistré. En effet, nous avons perdu une grande partie de notre première bande suite à un étouffement dû à une coupure d'électricité et d'eau. Anthony a très bien suivi notre dossier. En une semaine tous les papiers étaient remplis, l'expertise s'est effectuée sur photo et en deux mois nous touchions nos indemnités».

Anthony BEAUVOIR
Agent général
2, Rue des Maquisards
10110 BAR SUR SEINE
n° orias: 07015159



03 25 29 82 17
bar-sur-seine-poste@gan.fr

*Document publicitaire à jour au 15/06/2016 - * Interview 14/06/2016*
Gan assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 109817739 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE: 6512Z
Siège social: 8-10, Rue d'Astorg - 75383 PARIS CEDEX 08
Entreprise régie par le code dess assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, Rue Taibout - 75436 Paris Cedex 09

▶ Agenda

11/01/2017 -Syndicat Betteravier de l'Yonne

Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra sa réunion d'information réservée aux planteurs adhérents du département, mercredi 11 janvier, toute la journée, en la salle du Foyer Communal de Gisy les Nobles

13/12 Formation Bio Bourgogne à l'attention des éleveurs

Bio Bourgogne organise une formation «*Gestion alternative de la santé en élevage de ruminants bio*», mardi 13 décembre, de 9h à 17h 30, à l'attention des éleveurs de ruminants récemment convertis à l'agriculture biologique ou d'éleveurs conventionnels souhaitant découvrir d'autres pratiques. Inscriptions avant le 30 novembre. Programme détaillé et renseignements complémentaires auprès de : Aurélie Billon, conseillère élevage Bio Bourgogne, au 03 86 72 92 26 ou aurelie.billon@biobourgogne.org

FDSEA 89 : prochaines cantonales

Lundi 5 décembre (matin) : canton de Saint-Sauveur
Mercredi 7 décembre (ap. midi) : canton de Charny/Saint-Julien-du-Sault
Vendredi 9 décembre (matin) : canton de Ligny-le-Châtel
Vendredi 9 décembre (matin) : canton de Brienon/Saint-Florentin/Flogny sud
Mardi 13 décembre (matin) : canton de Sens/Villeneuve-sur-Yonne
Mardi 13 décembre (ap. midi) : canton de Vermenton/L'Isle-sur'Serein
Jeudi 15 décembre (ap.midi) : canton d'Ancy-le-Franc ; Cruzy-le-Châtel ; Noyers-sur-Serein ; Tonnerre/Flogny sud
Vendredi 16 décembre (matin) : canton de Coulanges-la-Vineuse

04/12 Randonnée à Sormery

Dimanche 4 décembre, la Gymnastique Volontaire du Pays d'Othe, organise une randonnée pédestre suivie d'un repas à la salle des fêtes. Départ à 9 h, repas à 12 h 30, jeux à 14 h 30. Participation : 5 €, gratuite pour les moins de 11 ans (marche seule), de 20 € et 10 € (repas). Inscription au 03 86 56 38 56

Circuits courts

Une cantine où il fait bon manger

Le collège de Pont-sur-Yonne s'inscrit dans une démarche de qualité pour son restaurant scolaire, en privilégiant des produits de qualité, issus bien souvent du territoire local, grâce au travail mené par son chef cuisinier, François Geneyne



Au menu ce jour là, un buffet de fromages régionaux, servis par le Chef en personne

«*Je préfère manger à la cantine, avec les copains, les copines…*» Les élèves habitués à déjeuner au restaurant scolaire du collège de Pont-sur-Yonne pourraient tous reprendre en chœur la chanson de Carlos. Sauf qu'ici, pas de «*viande dure comme du caoutchouc*», grâce au travail mené depuis plus de quatre ans par le chef cuisinier de l'établissement, François Geneyne. Pour cet ancien de la restauration collective, passion rime avec professionnalisme, afin de réussir à assurer un service au quotidien misant sur l'approvisionnement de produits de qualité, notamment auprès de producteurs locaux. La moitié de ses fournisseurs se trouve ainsi à moins de 100 km et 25% des produits achetés sont issus de l'agriculture bio. Une démarche qui s'explique en partie par le parcours du chef de restauration : «*j'ai travaillé pendant une quinzaine d'années en cuisine centrale, avec parfois jusqu'à 28 000 couverts à gérer. J'y ai connu le pire et le collège de Pont-sur-Yonne a été ma planche de salut où j'ai retrouvé le goût de cuisiner et une passion perdue au fil du temps…*» Son secret ? Travailler notamment avec des viandes de qualité ne réduisant pas à la cuisson et confectionner des «*produits maison*» : «*sans jamais réduire la part servie aux enfants. Par contre, je réduis la perte, en pratiquant par exemple la cuisson basse température. Il faut savoir que pour un rôti de bœuf cuit à 180°, vous perdez un centimètre de talon de chaque côté. Rien de comparable s'il est cuit plus longtemps, à 82°…*» Réussissant à tenir le coût moyen unitaire par repas de 2,10 €, alloué à l'établissement : «*je ne raisonne plus, comme beaucoup de mes collègues à la journée ou à la semaine, mais plus à l'année…*»



Présent au collège lors de la journée « charolais », le président de l'association Charolais de Bourgogne, Régis Taupin, (à gauche sur la photo), a salué le travail mené par François Geneyne et son équipe, en lui remettant une plaque de concours personnalisée

Une démarche qui le conduit souvent à mener des opérations de communication autour d'un plat, comme pour le poulet, avec la filière Bleu Blanc Cœur, ou, comme en octobre dernier, lors de la semaine du goût, en partenariat avec le Syndicat Charolais de Bourgogne. Ce jour là au menu : bourguignon de sauté de collier de charolais, grattin de légumes au Saint-Florentin, buffet de fromages régionaux et dessert aux pommes confectionné à partir des vergers d'un producteur voisin. Avec à chaque fois, un discours expliquant aux élèves la filière ou la démarche engagée : «*j'ai l'impression de contribuer à ma manière au rôle éducatif du collège. Si je parviens à faire qu'un gamin rentré en 6ème, aime les légumes une fois arrivé en 3ème, j'ai gagné !*» Une action qui s'inscrit aussi dans la politique menée depuis plusieurs années par le Conseil départemental, en matière d'approvisionnement local dans les collectivités. Mais ce n'est pas toujours facile, explique le chef d'établissement, Bruno Gervier : «*un collège moyen, c'est entre 100 et 150 000 € de frais de nourriture par an et autant d'argent public. Nous devons aussi veiller au respect du Code des marchés publics et sommes limités dans l'achat de produits locaux…*» La difficulté supplémentaire étant que dans un collège, le cuisinier dépend du Conseil départemental et le gestionnaire, du principal de l'établissement.

Dominique Bernerd

Formation

Cours d'eau : comment les entretenir ?

Vos parcelles sont bordées par un cours d'eau et vous hésitez à intervenir pour l'entretenir…. La FDSEA de l'Yonne vous propose jeudi 8 décembre, une journée de formation sur ce thème avec des mises en situation

De nombreux cours d'eau traversent notre département. En tant que riverains : particuliers, communes ou agriculteurs, des obligations réglementaires existent concernant leur entretien. Quelles sont-elles ? Quels sont les procédures à respecter ? Quels types d'interventions sont possibles ? Gérer la présence d'embâcles, l'envasement du lit ou la coupe de la ripisylve, restent les principales interrogations des agriculteurs. Vous vous êtes peut-être déjà posé ces questions sans être en capacité d'y répondre et dans ce cas, vous n'avez engagé aucune action sur le cours d'eau riverain. La FDSEA se propose de vous aider dans votre prise de décisions en vous permettant de suivre une formation sur le thème : «*Comment entretenir un cours d'eau ?*». La notion de cours d'eau et les différentes possibilités pour les entretenir ont évolué au cours du temps et des réglementations. Le service environnement de la DDT et l'Onema interviennent sur ce sujet, précisent leur rôle et rappellent les procédures et interventions possibles. La différenciation entre un fossé et un cours d'eau est également abordée. Afin d'intervenir dans les bonnes conditions et d'appliquer les méthodes adéquates, l'Institution d'Entretien des Rivières va expliquer le fonctionnement d'un cours d'eau et les conséquences de travaux sur son écoulement ainsi que les actions correctives à mener si nécessaire. Pour mettre en application les notions abordées, une mise en situation sur le terrain est prévue. Au-delà d'une remise à jour des connaissances, cette formation, qui se déroulera le 8 décembre prochain à la Salle des fêtes de Saint Clément, est l'occasion d'appréhender et de comprendre le fonctionnement d'un cours d'eau afin d'intervenir sans risque et dans le respect de la réglementation.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la FDSEA au 03 86 49 48 10, des places sont encore disponibles.
Contact : Sandrine Vatinelle, animatrice productions végétales de la FDSEA.

FDSEA 89

Rencontre Afdi

Un questionnement Nord-Sud

Cette année, le réseau Afdi (Agriculteurs français et développement international) s'est rencontré à Besançon mi-novembre. Le débat tournait autour du développement agricole et de la valorisation des filières et des territoires. Témoignages et expériences.

Parce que le Crédit agricole de Franche-Comté est partenaire d'Afdi (Agriculteurs français et développement international), il semblait tout naturel que la journée nationale du réseau national d'Afdi se tienne à Besançon.
Ce vendredi 18 novembre, dans l'après-midi, Michel Renevier, vice-président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté donne le la à la table ronde qui occupera une bonne partie de l'après-midi. Celle-ci débat de l'organisation, tant des filières que des interprofessions. *« À condition de veiller à ce que ce développement soit ancré dans leur territoire. »* Très naturellement, avec la présence de Claude Vermot-Desroches, président du CIGC (Comité interprofessionnel de gestion du comté), le comté sera mis en avant. Mais d'autres témoignages vont corroborer l'impérieuse nécessité de s'organiser collectivement.
Du haut de ses nouvelles responsabilités, Michel Renevier met en avant les 200 produits bourguignons et francs-comtois qui bénéficient d'un signe de qualité. *« Ce sont autant d'exemples de développement qui sont liés à leur ancrage territorial et à leur mode d'organisation. »*
Histoire d'enfoncer le clou, le vice-président revendique cette tradition qui s'appuie sur la coopération et l'esprit mutualiste. *« Grâce à la mobilisation de tous les acteurs. »* Il est vital que les producteurs revendiquent toute leur place dans leurs interprofessions. Ces dernières se doivent d'engager des plans de formation : pour tendre vers le haut de gamme. *« Et surtout pour que la valeur ajoutée soit équitablement répartie sur toute la filière. »* À condition que ces interprofessions soient d'abord des espaces de dialogue et de concertation.

Distorsion de concurrence

« Chez nous, le lait local n'est pas vraiment considéré », déplore Adama Ibrahim Diallo. Au Burkina Faso, le lait reconstitué a pris le dessus. L'organisation locale des producteurs prend donc tout son sens. *« Nous avions besoin de sécuriser la consommation et de valoriser la production locale »*, soutient le président burkinabé des mini-laiteries. Aujourd'hui, 48 mini-laiteries situées dans une douzaine de régions collectent le lait de 18 000 producteurs. En fonction des moyens de productions et de la distance de collecte, les mini-laiteries traitent entre 50 et 400 l par jour.
Séparés par le Mali, les éleveurs laitiers du Sénégal situés autour de Kolda ont aussi créé leur interprofession. Et trois cents producteurs alimentent une vingtaine de mini-laiteries. Mais le souci que porte Seydou Baldé, transformateur du Sénégal, concerne la concurrence de la surproduction européenne qui commence à se répandre sur leurs marchés. *«Pour pallier a cela, nous avons installé des kiosques à lait.»* Mais question tarif, la concurrence est plus qu'âpre ; tout comme au Burkina Faso. *«Le lait reconstitué coûte 0,25 cts/€ contre 1 € pour notre lait entier produit localement»*, annonce Adama Ibrahim Diallo.
Par le fait, le combat s'engage maintenant sur un terrain politique : faire en sorte que le gouvernement défende le lait local ; quitte à mettre en place des barrières douanières afin de développer le lait local. Une illusion ? Certainement pas. L'union des mini-laiteries travaille sur un étiquetage. Pour mettre en avant une marque et surtout du lait équitable : *« Faire Faso ! »*, un écho à la proximité de plus en plus revendiqué par les producteurs du Nord.


De gauche à droite - Seydou Baldé, Adama Ibrahim Diallo et Michel Renevier témoignent sur l'organisation collective des producteurs

DOMINIQUE GOUHENANT

Réussites paysannes

À l'occasion de la réunion du réseau Afdi, de nombreux partenaires du Sud ont témoigné sur leurs marges de progrès : dans un choix arbitraire, le tour du monde passera par Haïti, le Sénégal, la Guinée Konakri, Madagascar et le Togo. Il est question de commercialisation, d'installation de jeunes, de stockage des productions, d'organisation collective ou encore l'agroforesterie. Témoignages.

Madagascar

Rijaharilala Razatimamamtsra, chargé de mission installation



Le tissu industriel tout comme l'administration ne peuvent pas absorber les 300 000 jeunes déscolarisés. L'agriculture familiale reste la bouée de sauvetage mais cette agriculture de subsistance n'est pas suffisante. Le Syndicat des organisations agricoles a mis en place des formations. Autour de l'élevage mais aussi sur d'autres productions. Nous dotons à l'issue de la formation les jeunes en intrants, en matériels de base et nous les accompagnons pendant trois ans. Les résultats sont palpables : des surfaces de cultures ont augmenté, d'autres jeunes ont diversifié leurs productions. Question chiffres, 150 jeunes se sont installés, dont 30 % de femmes et nous avons un taux de réussite de 97 %. Ainsi, nous renouvelons l'émergence de la relève.

Haïti

Fredner Fidele, chargé de mission, agroforesterie

Notre organisme coopératif Recocarno commercialise du café certifié FLO (Fairtrade labelling organizations), vendu sur le marché équitable notamment avec la marque Malongo. Face à la déforestation massive, le changement climatique et la rouille qui attaque nos anciennes variétés, nous cherchons à régénérer nos anciennes parcelles. De nouvelles variétés sont mises en cultures : blue mountain et catimore. Mais pour garantir la résilience des producteurs, avec Afdi depuis 2014, nous cherchons à diversifier les productions en associant d'autres cultures au café : bananes, patates douces, ananas…
Si pour l'instant cet engagement n'est pas mesurable, il faut attendre la maturité du café , à l'œil nu, nous observons une augmentation de la production. Il faut dire que la café apprécie aussi un brin d'ombre. Ajoutons qu'au niveau économique, des femmes ont mis en place des pépinières pour les nouveaux plants que nous voulons développer.



Togo

Abla Yoavi, transformatrice



Dans le cadre de la transformation du soja et du riz, nous avons mis en place une organisation spécifique aux femmes ; sans disqualifier les hommes. Mais nous aimerions qu'ils reconnaissent notre rôle que nous assumons avec ardeur, assiduité ; sans se fatiguer. De notre côté, nous parcourons le terrain pour partager les réussites des actions que nous menons sur le terrain. Avec Afdi, nous veillons à la qualité des produits que nous commercialisons. Et ce ne sera pas que du soja et du riz. Nos adhérentes produisent aussi du gingembre, des piments, de l'arachide… Le suivi que nous engageons a permis aux transformatrices de passer d'un niveau de 500 kg par an à 5 à 10 t. La main d'œuvre familiale ainsi que des salariés permettent de faire face à la charge de travail. Quand de la plus-value est dégagée, elle permet l'épargne, l'éducation de nos enfants, l'amélioration du logement et l'accession à l'électricité. Nous sommes dans une phase de progrès.

Guinée Konakri

Souleymane Barry, conseiller en pommes de terre

Cette culture nous permet de manger, nous apporte aussi de quoi supporter les frais de scolarité de nos enfants tout en veillant à la santé familiale ; cela est possible parce que les revenus de la famille augmentent. Aujourd'hui, nous cherchons à améliorer les rendements par unité de surface. Cela passe par plus d'intrants mais le producteurs fait son choix en fonction des échéances qu'il entend rembourser. Afdi nous accompagne pour structurer notre organisation. Mais aussi pour nous permettre d'élaborer une stratégie au niveau de notre plaidoyer. Afdi nous permet aussi de rationaliser nos gains. Mais encore plus d'analyser nos coûts de production pour ne pas vendre à perte. Si le marché local est développé, le label Pommes de terres de Guinée s'exporte aussi : en Sierra Leone, au Libéria et au Sénégal. Notre goût en fait la variété préférée de nos consommateurs.



Sénégal

Souleymane Baldé, animateur de la fédération des éleveurs de Kolda



Nous sommes en mission dans cette région laitière pendant deux semaines. Et pour moi, un jeune, atterrir en Europe est déjà une réussite. Mais je vois aussi une vraie différence. En Europe, on parle d'agriculture ; chez nous, nous ne sommes pas reconnus. J'aurais pu m'orienter vers la finance mais j'ai décidé de m'occuper des animaux de mon papa. Fort de ma formation, j'anime le réseau des éleveurs. Auparavant, les anciens n'avaient pas vraiment de formation ; et de plus, la lenteur de certains dossiers démotivait les éleveurs. Aujourd'hui, je structure notre organisation en organisant des réunions mensuelles et trimestrielles afin que les dossiers ne traînent pas. Je pousse chacun à prendre plus de responsabilités. Nous travaillons aussi en partenariat avec les transformateurs. Tout ce travaille commence à porter ses fruits : pour l'alimentation et la santé familiales et aussi pour la scolarité de leurs enfants.

JA Bourgogne-Franche-Comté

Retour sur la quinzaine de la transmission

Du 14 au 25 novembre, les Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté et leurs partenaires se sont mobilisés autour de la transmission à travers différentes actions à destination des agriculteurs en fin de carrière et des candidats à l'installation. Retour sur les actions menées dans les départements.



Côte-d'Or : la réunion d'information retraite du 18/11 a réuni 20 cédants. La demi-journée a été riche en échanges sur les cotisations retraite tout au long de la carrière.
Pour les prochaines actions transmission en Côte-d'Or : Alexis Parent - 03 80 68 66 54 / Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84

Doubs / Territoire de Belfort : 88 cédants ont participé aux demi-journées *«Demain je transmets»* organisées en partenariat avec JA Doubs et JA Territoire de Belfort.
Pour les prochaines actions transmission dans le Doubs et le Territoire de Belfort : Emeline Gambart - 03 81 65 52 51



Jura : En décembre, la Chambre d'Agriculture et Jeunes Agriculteurs du Jura organisent une journée de rencontre avec les agriculteurs de plus de 57 ans le 13 décembre à 13h30 à l'Enil de Poligny, avec les OPA partenaires de la transmission.
Contacter Jean-Yves Graby: 03 84 35 03 73

Nièvre : la session de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre du 22/11 avait pour thème la transmission avec notamment le témoignage d'une transmission entre une cédante et une jeune installée. M. Joël Mathurin, Préfet de la Nièvre ayant pris ses fonctions la veille de la session, a apprécié ce témoignage féminin dans un contexte professionnel majoritairement masculin.
Pour les prochaines actions transmission dans la Nièvre : Carole Simon - 03 86 93 40 15 / Sylvie Simonin - 03 86 93 40 99.

Haute Saône : les trois réunions transmission et retraite (16, 21 et 23/11) ont accueilli 48 futurs cédants. A venir : forum installation transmission le 7 février et une formation *«transmission et retraite, je m'y prépare»* les 2 et 10 février : contacter Laetitia Fayard - 03 84 77 14 22.

Saône et Loire : Gaël Pellenz, conseiller du Point Info Transmission Association, a été sollicité par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège pour animer une journée sur la transmission le 18/11. Au programme : des témoignages de cédants ariégeois, une présentation du dispositif d'accompagnement à la transmission en Saône-et-Loire et une table ronde.
Pour les prochaines actions transmission en Saône-et-Loire : Gaël Pellenz - 03 85 29 57 33.

Yonne : 14 futurs cédants ont répondu présents à la formation *«réussir la transmission de mon exploitation»*. A noter également le franc succès de la journée de mise en relation collective cédants/ repreneurs du 3 novembre (une trentaine de participants).
Pour les prochaines actions transmission dans l'Yonne : Marc Abonnet - 03 86 94 21 95.

ÉLISE BARTOLETTI

Interview: Regard croisé Madagascar/France

A l'occasion des Journées nationales de l'Afdi qui se sont déroulées les 17 et 18 novembre 2016 dans le Doubs, la demi-journée «*Demain je transmets*» du 16 novembre accueillait Rijaharilala Razafimanantsoa, technicien du réseau SOA (Syndicat des Organisations Agricoles) qui représente les agriculteurs malgaches à l'échelle nationale. Nous en avons profité pour lui poser quelques questions.



Comment se passe la transmission des exploitations agricoles à Madagascar ?
«D'abord il faut souligner qu'à Madagascar, il n'y a pas encore de retraite agricole. Lorsqu'il y a transmission, les parents cèdent une partie des terres au jeune mais doivent en garder une partie pour assurer un revenu. La taille moyenne des exploitations ne cesse de diminuer : actuellement, en moyenne 0,6 ha par exploitant suivant le dernier recensement agricole datant de 2006. Les jeunes doivent souvent acheter ou louer du foncier en complément.
En parallèle, nous avons des millions d'hectares non exploités car il y a des problèmes de sécurité et d'infrastructures. Ces terrains se situent dans des zones peu accessibles où il est difficile d'acheminer les intrants et de transporter les produits agricoles.
Plus globalement c'est très compliqué à cause du statut du foncier : nous manquons de cadre juridique. Normalement, un agriculteur qui a exploité un terrain pendant 20 ans a le droit de l'acquérir à travers la prescription acquisitive. Mais c'est difficile de faire la démarche auprès de l'administration et tous les terrains ne sont pas encore cadastrés. Les grandes entreprises qui arrivent avec des GPS pour cartographier les terrains et qui arrivent à négocier directement avec l'Etat arrivent facilement à acquérir les terres : l'Etat y voit une opportunité de développement agricole. L'exploitant en place se retrouve alors face à un choix : travailler en tant que main d'œuvre pour l'entreprise qui a acquis le foncier, ou partir …»

En France, environ 30% des installations se font en dehors du cadre familial. Ces jeunes bénéficient d'accompagnements et d'aides spécifiques. Et à Madagascar ?
«L'Etat avait lancé des programmes d'aide à l'installation hors cadre familial mais ce type d'installation présente des difficultés majeures. Un jeune hors cadre qui démarre doit pouvoir se fournir le foncier, mais aussi le transport des produits …tout se paie ! Le taux de réussite des installations hors cadre familial reste très faible. C'est pourquoi nous préférons, pour l'instant, nous assurer de la réussite des transmissions familiales. Le réseau SOA a lancé, en partenariat avec l'Afdi, un projet d'accompagnement des installations dans le cadre familial avec un objectif de 180 jeunes accompagnés pendant 3 ans. Nous ciblons des jeunes qui ont entre 20 et 35 ans et qui sortent du collège ou de MFR, mais également des jeunes qui n'ont pas pu bénéficier d'une formation agricole initiale, l'offre étant assez limitée encore à Madagascar, mais qui disposent d'une certaine expérience agricole, notamment parce qu'ils travaillent avec leurs parents ou bien qu'ils ont pu avoir accès à des formations courtes. Après avoir formalisé son projet avec l'aide d'un technicien, le jeune bénéfice d'une aide financière de 180 € et de tout un dispositif d'accompagnement et de formations sur différentes thématiques : projet de vie, gestion d'exploitation, accompagnement technique … en troisième année après l'installation, nous abordons la diversification et la commercialisation qui permettront de conforter le projet initial. En effet, face aux problèmes du foncier, la diversification peut être une solution (développement d'un atelier d'élevage ou d'une activité d'artisanat ou de commercialisation). Nous fonctionnons aussi avec un système de tutorat : le jeune bénéficie de l'expérience d'un agriculteur du village».

Selon vous, quelles sont les stratégies qui permettraient de favoriser le renouvellement des générations en agriculture à Madagascar ?
«Notre système d'accompagnement est efficace puisqu'il permet un taux de réussite de 98% pour les jeunes accompagnés. Mais pour favoriser le renouvellement des générations, le préalable serait de créer un système de retraite pour les agriculteurs. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale est en cours de réflexion pour créer un tel système. Il faut également s'assurer que les agriculteurs dégageront suffisamment de revenu pour payer des cotisations !
A Madagascar nous avons un challenge : la production agricole doit suivre la croissance démographique, d'où l'importance de renouveler les générations d'agriculteurs ! Nous devons augmenter notre production de riz car nous ne sommes pas autosuffisants, mais également nous tourner vers d'autres productions peu présentes actuellement : légumineuses, pommes de terre …Les productions exportées à forte valeur ajoutée (vanille, café, girofle …) et l'élevage de volailles sont de bons créneaux pour les jeunes : les marchés sont là et la diversification permet de réduire les risques».

Un dernier mot : quelles sont vos impressions sur les présentations et les échanges auxquels vous avez assistés aujourd'hui ?
«Ce sont les mêmes enjeux que chez nous : l'installation des jeunes se fait dans les meilleures conditions lorsque le cédant transmet dans de bonnes conditions. C'est un objectif gagnant-gagnant. D'où l'importance de bénéficier d'une structuration et d'une gouvernance de la retraite et du processus de transmission. Il faut continuer à pousser les exploitants à anticiper leur départ».

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLISE BARTOLETTI

Élection présidentielle

L'Europe en tête des priorités

Les syndicats majoritaires d'éleveurs des filières porcine, bovine, ou laitière demandent à l'État de relâcher les pressions réglementaires et fiscales. Mais surtout, ils demandent une Europe qui fonctionne. La filière ovine sera particulièrement attentive à la gestion du Brexit.


photo : Patrick Cronenberger

«Les membres de la commission» sont en profond décalage avec ce qui se passe.

«*Il y a un vrai besoin de comprendre et de se poser pour analyser*», estimait Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine (FNB), le 18 novembre au sujet des demandes du syndicat auprès du futur président de la République. La vraie priorité, c'est l'Europe. «*La classe politique critique l'Europe et ne fait rien pour la faire changer*», analyse-t-il. Lui qui fait régulièrement des allers retours à Bruxelles constate que, «*dans un monde qui change rapidement*», les membres de la Commission «*sont en profond décalage avec ce qui se passe*» sur le terrain.

Thierry Roquefeuil, président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) a, lui, aussi mis en avant, le 15 novembre, la nécessité de retrouver «*une vraie dynamique européenne*». Il imagine pour cela «*retrouver un axe franco-allemand*» et surtout trouver «*des objectifs de convergence sur certains points*», dénonçant des normes environnementales ou fiscales différentes dans chaque pays. Car «*quand on communique en Asie, on communique Europe…*», souligne-t-il. Même tonalité dans l'autre grande production de l'Ouest de la France: la production porcine. Le président de la Fédération nationale porcine (FNP) plaide sans ambages pour une TVA sociale, ou une TVA emploi, c'est-à-dire une mesure qui permettrait d'alléger les cotisations portant sur le travail, et d'alourdir la taxe sur la valeur ajoutée.

Jean-Pierre Fleury souhaite également recréer «*un pacte entre l'agriculture, la société et le gouvernement*» et surtout «*une profonde réforme de l'administration*». Il prône «*une administration de service et non de contrôle. C'est tout un état d'esprit à changer!*». Un vœu partagé par la filière porcine qui plaide pour des «*enjeux environnementaux réalistes que les objectifs soient conforme à cet objectif de réalisme et non pas idéologiques*», réagit Paul Auffray.

Du côté du lait, Thierry Roquefeuil demande l'intervention de l'État : «*Pour garder une cohérence sur les territoires, il faut que l'Etat s'en mêle*». Il n'imagine pas une France laitière entièrement en circuit court et en bio avec des exploitants solitaires. «*Cela signifierait que la filière laitière serait morte !*», affirme-t-il, d'où la nécessité d'un vrai plan pour l'élevage français afin, entre autres, de donner un avenir aux jeunes. Des jeunes fortement atteints par une longue, trop longue, crise laitière. «*Il faudrait auditer l'élevage français pour nous amener à quelque chose de cohérent*», explique-t-il.

Les producteurs porcins de la FNP demandent aussi l'intervention de l'État, mais pour protéger leur filière «*du monopole de la grande distribution qui saigne notre économie*», explique Paul Auffray, ou pour qu'il mette en place des outils de «*gestion des aléas économiques ou sanitaires*».

Dans la filière ovine, Michèle Baudoin, présidente de la Fédération nationale ovine (FNO), veut «*des candidats qui se positionnent très clairement dans la manière dont il vont aborder le Brexit*». Avec 43% des agneaux anglais qui arrivent sur le territoire français et 60% des agneaux néo-zélandais qui transitent par le Royaume-Unis, il y a de quoi s'inquiéter, selon elle. Elle attend également un «*affichage clair au sujet du loup*». «*Le loup n'est pas compatible avec l'élevage*», affirme-t-elle. Elle espère un accompagnement renforcé de la filière, regrettant les dernières modifications d'attribution des aides couplées de la PAC et de l'Indemnisation compensatoire de handicap naturelle (ICHN). «*La production ovine est développée dans des zones où l'on a rien pu faire d'autres. Elle maintien des emplois et l'aménagement du territoire*».

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur Twitter



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

Journée régionale porcine

L'enjeu de la modernisation

Christine Roguet, du pôle économique de l'IFIP, est l'invitée cette année de la journée régionale porcine. Le 30 novembre prochain à Saône, elle analysera les différents modèles d'élevage porcin en Franche-Comté face aux enjeux économiques et sociaux.


La question du renouvellement des générations des éleveurs de porcs comtois est déterminante pour l'avenir des filières IGP saucisses de Morteau et de Montbéliard.

Pour la quatrième année consécutive, un forum des métiers du porc se tiendra dès 10 heures, le 30 novembre prochain à Saône dans le cadre de la journée régionale de la filière porcine. L'occasion pour tous les publics concernés par l'élevage porcin de se rencontrer : futurs cédants, jeunes en formation qui se destinent au métier ou avec un projet d'installation et salariés agricoles sont ainsi invités à échanger avec les acteurs régionaux en charge de l'installation et de la transmission des exploitations, ainsi que des représentants du monde de la formation et de l'emploi agricole.

Le renouvellement en question

Côté thème technique, le sujet retenu cette année est celui des systèmes d'élevage porcins en Franche-Comté, face aux enjeux économiques et sociaux. *«Nous sommes depuis quelques années déjà confrontés à des retournements très rapides de la conjoncture, introduit Denis Creusy, d'Interporc Franche-Comté : la question se pose de trouver des modèles d'élevage capables d'exister et de faire face à des évolutions rapides dans ce contexte économique».*

«Je vais faire un état des lieux de la production porcine en région Franche-Comté, annonce Christine Roguet, du service économie de l'Ifip (Institut technique de recherche et de développement de la filière porcine), et intervenante de cette édition : en arrière-plan de la question sensible de l'installation en élevage porcin et du renouvellement des générations, il y a la thématique du vieillissement des bâtiments, de la vétusté des installations. En analysant les caractéristiques des élevages, je me suis aussi rendue compte que peu d'éleveurs étaient en groupement».

Moderniser, progresser

Sur le plan national, dans les départements à faible densité porcine, le manque d'éleveurs est responsable du déclin de la production et fragilise toute la filière (fabricants d'aliments, abatteurs...). Avec une seule installation en 10 ans, et la perte simultanée de 20 000 places, la filière porcine en Franche-Comté cherche à trouver un nouveau souffle, ne serait-ce que pour pouvoir fournir les salaisonniers producteurs de saucisses de Morteau et de Montbéliard. *«La spécificité franc-comtoise, c'est à dire sa vocation d'engraisser des porcs pour approvisionner les filières sous signe de qualité à partir d'un co-produit de l'industrie fromagère locale - le lactosérum - , n'est apparemment pas suffisante pour générer une dynamique forte d'installation. Je vais donc détailler la semaine prochaine les trois enjeux qui me semblent primordiaux pour envisager l'avenir. Le premier est celui de la modernisation des élevages. Le vieillissement du parc des bâtiments, perceptible à travers de multiples indicateurs, pèse en effet sur les performances techniques et économiques. Un bâtiment vétuste entraîne par exemple une dégradation sur le plan sanitaire, qui va impacter négativement la productivité. De même, l'efficience de la main-d'œuvre est directement liée à la modernisation de ces bâtiments : meilleure ergonomie et sécurité, réduction des tâches pénibles, technologies plus efficaces. N'oublions pas que sur le plan économique, le travail est une contrainte forte, le second poste après l'alimentation en termes de coûts. Le second enjeux est justement celui de la performance technico-économique : comment arriver à construire un différentiel suffisant entre le prix de revient et le prix de vente pour dégager un revenu et une capacité d'investissement. Il faut pour cela disposer d'indicateurs précis, qui permettent de cibler les marges de progrès : indice de consommation, nombre de porcs produits par truie et par an chez les naisseurs, taux de pertes, etc. Enfin, la question du renouvellement des générations : quels sont les leviers pour renforcer l'attractivité pour le métier d'éleveur porcin ?»* Pour attirer jeunes et salariés, les élevages de demain devront offrir de meilleures conditions de travail: le fonctionnement de l'élevage (choix techniques, organisation du travail), sa conception (fonctionnalité et luminosité des bâtiments) et ses équipements (automatisations) seront déterminants.

AC



Chronique ovine

La transmission de son exploitation, un enjeu pour toute une filière

La production ovine française a besoin d'éleveurs pour produire des agneaux. Or, plus de 50% d'entre eux ont plus de 50 ans. Le renouvellement des éleveurs est donc une question de survie pour la filière ovine française. Alors que le contexte économique est plutôt favorable, de plus en plus de jeunes ou moins jeunes souhaitent s'installer en élevage ovin. Mais pour un certain nombre d'entre eux, trouver une exploitation relève du parcours du combattant.

L'anticipation est l'une des règles d'or

Une exploitation agricole est souvent l'œuvre d'une vie. Savoir que son activité perdura, que le cheptel ne sera pas démantelé et qu'une nouvelle famille pourra vivre sur la base de ce que l'on a construit est une grande satisfaction mais à condition que la transmission se passe dans de bonnes conditions. L'anticipation est l'une des clés de la réussite. Il faut donc prendre le temps de réfléchir, de s'informer et également de le faire savoir suffisamment à l'avance pour que des candidats potentiels puissent se faire connaître. Pour vous accompagner dans cette démarche, des conseillers de la chambre d'agriculture spécialisés dans la transmission sont à votre écoute et pourront vous apporter un appui précieux. Le répertoire départ installation a été récemment toiletté pour améliorer la recherche de successeurs et la mise en avant des offres d'exploitations (www.repertoireinstallation.com). Vous pourrez également trouver un acquéreur auprès de la SAFER ou de votre notaire. Et n'oubliez pas votre conseiller d'élevage et/ou votre coopérative. Ils sont souvent sollicités en direct par des candidats à la reprise.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Audrey Desormeaux, Fédération Nationale Ovine


Un projet de transmission peut prendre plusieurs années avant de se concrétiser.

Garantie bancaire et assurance récolte

Précisions sur deux dispositifs de soutien aux exploitations agricoles

La Draaf Bourgogne-Franche-Comté communique sur les modalités d'octroi d'une garantie bancaire et sur la mobilisation d'un contrat d'assurance récolte.

Les agriculteurs français ont fait face à la fin du printemps 2016 à des conditions climatiques exceptionnelles particulièrement défavorables. Le manque de luminosité, l'excès de pluie et les inondations dans un certain nombre de départements ont fortement impacté les rendements des cultures d'hiver et de printemps, avant que la faiblesse des précipitations en juillet et en août n'entame à son tour le potentiel de rendement des cultures d'été.

Le secteur céréalier français est aujourd'hui le plus durement touché par ces intempéries, avec des niveaux de rendement au plus bas depuis les années 80. Dans le même temps, la production mondiale de grains bat un nouveau record : en conséquence, les cours mondiaux, qui déterminent la rémunération des céréaliers français, restent au plus bas.

La conjugaison de la baisse des volumes récoltés et de ces prix bas entraîne d'importants problèmes de trésorerie chez de nombreux exploitants, qui ne sont plus en mesure de couvrir leurs charges en 2016. Par ailleurs, ces difficultés conjoncturelles interviennent alors que les revenus des producteurs de céréales des *«zones intermédiaires»*, où les rendements sont inférieurs à la moyenne, étaient déjà faibles voire négatifs les années passées.

En déclinaison du **pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles**, annoncé le 4 octobre par le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture, les modalités opérationnelles d'octroi d'une garantie bancaire, d'une part, et de mobilisation d'un contrat assurance récolte, d'autre part, sont précisées.

- **Dispositif de restructuration de la dette ou reconstitution des fonds de roulement :**

Afin de faciliter l'octroi de prêts par les banques aux agriculteurs, le Gouvernement a décidé de doter Bpifrance d'un fonds de garantie *«Renforcement de la trésorerie dédié au secteur agricole»*.

Bpifrance pourra garantir jusqu'à 1,5 milliard d'euros de prêts contractés par les exploitations agricoles. La Siagi, société de caution mutuelle pour les petites entreprises, agira également dans le cadre de ce dispositif en complément de Bpifrance.

Ce fonds de garantie, ouvert à tous les agriculteurs, vise à répondre prioritairement au besoin en refinancement du secteur céréalier, pour couvrir les charges de l'année en cours et disposer des moyens pour relancer un nouveau cycle de production.

Les dispositifs de garantie des prêts par BPI France et de l'année blanche bancaire, mis en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage et étendus au secteur des grandes cultures, doivent être pleinement mobilisés avec les établissements bancaires.

- Les démarches pratiques et les contacts dans les départements pour bénéficier de la garantie bancaire sont précisés dans le document ci-joint (fiche procédure octroi garantie bancaire).

- Pour la garantie des prêts de restructuration ou de reconstitution des fonds de roulement la période de dépôt des dossiers a été prolongée au 31 mars 2017.

- **Assurance récolte : souscription au nouveau «contrat socle» :**

L'assurance récolte permet de faire face aux conséquences des évènements climatiques, auxquels les exploitations agricoles sont particulièrement exposées. La souscription à un contrat *«d'assurance récolte»* assure aux exploitants une couverture des risques étendue à l'ensemble des risques climatiques et adaptée à leurs besoins individuels. Il s'agit du meilleur moyen d'être indemnisé au plus proche des pertes réellement subies.

Afin de favoriser la souscription de contrats d'assurance individuels, l'Etat s'engage dans le financement d'un nouveau *«contrat socle»* d'assurance-récolte subventionné, qui permettra aux agriculteurs de bénéficier de la prise en charge sur fonds publics d'une partie de la souscription.

- **Toutes les précisions sont détaillées dans le document ci-joint : assurance récolte pour les campagnes 2016 et 2017**.

Un groupe de travail sera mis en place au niveau national pour évaluer le dispositif et envisager les éventuelles évolutions nécessaires à une meilleure diffusion de cet outil indispensable pour faire face aux aléas climatiques.

COMMUNIQUÉ DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté
21 novembre 2016

Procédure d'octroi d'une garantie bancaire dans le cadre du pacte de consolidation et de restructuration de l'agriculture française

J → **L'exploitant contacte sa banque et son organisme comptable**

La banque étudie sa demande de crédit, informe l'exploitant de sa décision.

La banque approuve la demande et sollice Bpifrance ou Siagi pour la prise en charge de la garantie.

La banque transmet à Bpifrance :
- présentation de l'entreprise, de son dirigeant et du projet développé,
- analyse de la situation financière et activité récente,
- 3 derniers bilans et leurs annexes,
- démonstration de la capacité de remboursement de l'entreprise,
- conclusions de la banque en termes de forces et faiblesses,
- conditions financières appliquées à l'opération,
- sûretés proposées,
- décision de la banque,
- centralisation des risques de la Banque de France,
- fiche de renseignement garantie (modèle BPI).

La banque transmet à Siagi :
- étude banque et recherches banque de France,
- état civil du dirigeant,
- documentation comptable (n-1 et n-2),
- plan de trésorerie si disponible.

Bpifrance approuve et transmet à la banque une notification de garantie (délai : 5 jours maxi).

Siagi approuve et transmet à la banque une notification de garantie (délai : 48 h pour les prêts < 150 000 €).

La banque édite l'offre de prêt.

Maxi J + 20*

Après accord de l'agriculteur, la banque met en place le prêt (incluant le montant de la garantie) et informe Bpifrance et Siagi.

Bpifrance informé prélève 100 % du coût de la garantie sur le compte bancaire de la banque.

La banque reverse 100 % du coût de la garantie à la Siagi qui émet une facture acquittée à l'agriculteur.

La banque prélève le montant sur le compte de l'exploitant qui aura été préalablement abondé.

Après accord de l'agriculteur, la banque met en place le prêt (incluant le montant de la garantie) et informe Bpifrance et Siagi.

L'organisme comptable calcule l'EBE prévisionnel 2016 et établit un document attestant de la baisse de l'EBE conformément au seuil d'éligibilité.

L'exploitant transmet à sa banque l'attestation de son organisme comptable.

L'exploitant retire un dossier de demande d'aide (formulaire et notice) auprès de sa DDT(M) ou en ligne et la contacte, le cas échéant / plafond d'aide de minimis.

L'exploitant signe sa demande d'aide et la transmet à sa DDT(M) avec les justificatifs demandés et notamment :
- l'attestation de son organisme de son centre de gestion

et
- pour les prêts de renforcement du FR : l'offre de prêt signée

ou
- pour les prêts de restructuration : l'annexe demandée par FranceAgriMer signée par la banque.

La DDT(M) vérifie l'éligibilité du demandeur y/c le plafond d'aide de minimis et effectue la téléprocédure FranceAgriMer.

FranceAgriMer vérifie le dossier et met en paiement le coût de la garantie.

* BPI et la SIAGI sont en relation directe avec les banques.
Les DDT sont en relation directe avec FAM.

Contacts utiles en région Bourgogne-Franche-Comté :
DDT/SEA par département :
ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr / ddt-information-sea@haute-saone.gouv.fr
ddt-ear@doubs.gouv.fr / ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr
ddt-sea@jura.gouv.fr / / ddt-sea@yonne.gouv.fr
ddt-sea@nievre.gouv.fr / ddt-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr
DRAAF/Service regional d'économie agricole :
srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Mes p@rcelles
De la sécurité à la performance

25 000 exploitations françaises utilisatrices

1 200 conseillers à votre service

1 700 abonnés en Bourgogne Franche-Comté

10 ans d'innovation pour vous accompagner dans le pilotage de votre exploitation

Leader des outils de pilotage parcellaire, Mes p@rcelles fête ses 10 ans. A cette occasion, bénéficiez d'une remise exceptionnelle et de nombreux avantages sur la campagne 2017*.

Depuis son lancement en 2007, l'outil Mes p@rcelles, développé par les Chambres d'agriculture, n'a eu de cesse de s'enrichir pour offrir aux agriculteurs et aux viticulteurs, toujours plus de simplicité, de performance, de sécurité et de proximité dans le pilotage de leurs parcelles.
Initialement développé pour répondre à des besoins réglementaires, Mes p@rcelles s'impose aujourd'hui comme un véritable outil d'aide à la décision, au-delà de la réalisation de la fumure prévisionnelle ou du registre phytosanitaire.

Dès 2008, l'outil cartographique s'enrichit de fonctionnalités en proposant un import-export vers Télépac et des alertes sur les traitements ; la base phytosanitaire est mise à jour toutes les semaines. A partir de 2009, de nouveaux modules sont intégrés : plan de fumure de fonds, calcul des marges brutes et gestion des stocks (2010). Une nouvelle cartographie et des nouveautés techniques rendent l'outil plus rapide et encore plus professionnel.

2010 est marquée par le développement du module calcul d'indicateurs (plafonds des 170 kg d'azote organique à l'hectare, balance globale azotée...) et la corrélation avec le plan d'épandage.

Depuis 2011, nombreux sont les développements de l'outil pour ne citer que la refonte du plan de fumure conforme à la nouvelle Directive nitrates, le calcul des SIE, la saisie groupée sur plusieurs dossiers...

Les mutations technologiques offrent aujourd'hui à l'outil, un usage déconnecté sur smartphone ou tablette, n'importe où. De plus, Mes p@rcelles s'ouvre à l'agriculture de précision (pilotage et modulation de la fertilisation azotée en lien avec mes dron'image) et est accessible également aux entreprises agricoles afin de faciliter les prestations de services.

Quels que soient les développements de l'outil, la proximité de l'appui technique des conseillers de la chambre reste l'atout majeur de Mes p@rcelles selon les utilisateurs !

Pour les 10 ans de Mes p@rcelles, une remise exceptionnelle de 50 % sur la première année est proposée aux agriculteurs qui souhaitent découvrir toutes les possibilités de l'outil. Contactez votre Chambre d'agriculture pour découvrir cette offre.

* Offre réservée aux nouveaux abonnés Mes p@rcelles sur la campagne 2017



«Pour **360 € HT,** j'ai accès à toutes les fonctionnalités de Mes p@rcelles*»
* Remise non déduite



Contacts :
Côte d'Or : Cathie CUISIN - Tél : 03 80 68 66 62
Nièvre : Vivien VACHER - Tél : 03 86 93 40 59
Yonne : Cédric DEBBAH - Tél : 03 86 94 28 44

Simplicité

"Avec Mes p@rcelles, j'enregistre mes données en cliquant directement sur la cartographie de mon parcellaire. La navigation est intuitive et je peux consulter une aide en ligne à chaque étape."

Sophie, viticultrice dans l'Yonne.

Sécurité

"Mes p@rcelles assure la sauvegarde de mes données et garantit la confidentialité de mon dossier. Je peux tester mes mélanges et vérifier toutes les saisies de mon registre phytosanitaire avec une base de données phytosanitaire actualisée toutes les semaines. En cas de contrôle, mes documents sont prêts !"

Pierre, céréalier en Côte d'Or

Performance

"Mes p@rcelles garantit la traçabilité de mes pratiques, suit l'évolution de mon coût de production et optimise ma fertilisation pour améliorer mes performances économiques."

Patrice, éleveur dans le Doubs

Proximité

"Mes p@rcelles intègre mes références locales (type de sols, minéralisation, contraintes réglementaires...). Si j'ai une question, j'appelle mon conseiller spécialisé. Il habite près de chez moi et se rend toujours disponible pour m'accompagner."

Matthieu, éleveur dans le Jura.

Maintenance

Faire durer le matériel avec des analyses d'huile

L'analyse d'huile, outil de diagnostic préventif, permet d'optimiser le coût d'entretien et la durée de vie des matériels.


Total

L'huile moteur est le principal lubrifiant analysé. Mais les huiles hydrauliques et de transmission sont également concernées.

Les concessionnaires et les constructeurs de matériels agricoles ont régulièrement recours aux analyses d'huile pour détecter les causes d'une panne imprévue au niveau d'un moteur ou d'une transmission, notamment durant la période de garantie. L'analyse d'huile est ainsi majoritairement envisagée sous un aspect curatif. Une autre approche fait ses preuves depuis plusieurs années dans le domaine des matériels de travaux publics (TP). Elle consiste à utiliser ces analyses de manière préventive, afin d'optimiser les coûts d'entretien des matériels, leur assurer un bon vieillissement et une meilleure valeur de revente. L'analyse d'huile s'apparente à une analyse de sang : elle permet de détecter des anomalies, avant qu'un problème majeur ne se déclare. Le service d'analyse d'huile Total Anac est largement utilisé par les gestionnaires de flotte en TP. Le pétrolier le propose depuis peu à sa clientèle agricole.

Dans la pratique, un prélèvement d'huile est réalisé à chaque vidange et envoyé au laboratoire d'analyse du pétrolier situé à Ertevelde en Belgique. Total indique que sur l'ensemble de ses prestations pour le TP, 50% des analyses concernent l'huile moteur et 50% les huiles hydraulique et de transmission. Les résultats des analyses sont consultables sur un portail internet sécurisé, où l'on dispose de l'historique. Pour chaque analyse, outre la fiche de diagnostic avec les résultats chiffrés, un bilan interprète ces derniers et délivre des conseils sur les éventuelles interventions de maintenance à réaliser, classées par niveau de probabilité et avec un degré d'urgence. Total propose différents niveaux de prestation en fonction des paramètres analysés et du niveau de détail des préconisations, avec un tarif très dépendant du volume d'analyses.

Métaux d'usure, polluants, vieillissement de l'huile

Pour les huiles moteur, l'analyse porte principalement sur les métaux d'usure, les polluants (eau, carburant, silicium, liquide de refroidissement...), la viscosité, mais aussi un contrôle des additifs de l'huile sans diffusion. Ces derniers confèrent à l'huile des propriétés particulières et sont consommés par le moteur. Leur présence est un des indicateurs du vieillissement des huiles. Quant aux huiles hydrauliques et de transmission, ce sont surtout les métaux d'usure et les polluants qui sont recherchés. L'analyse d'huile apparaît ainsi non seulement comme un moyen d'anticiper des interventions de maintenance pour éviter les pannes, mais aussi un outil pour optimiser les intervalles d'entretien. D'après l'expérience de Total dans le TP, réalisées lors de chaque vidange (environ 500 h pour les moteurs, 1 000 à 2 000 h pour l'hydraulique et la transmission), les analyses d'huile ont notamment permis au secteur du TP de valider le doublement de l'intervalle de vidange moteur en passant de 250 à 500 heures.

À l'heure où certains tractoristes annoncent des allongements d'intervalles de vidange à 600, voire 750 heures, l'analyse d'huile est la seule façon efficace de vérifier jusqu'où il est raisonnable d'aller. Les intervalles annoncés sont souvent accompagnés de certaines conditions d'utilisation. Les applications agricoles sont tellement variées, tant au niveau de la sollicitation des moteurs que du nombre d'heures effectuées, qu'il est impossible de se prononcer avec certitude sur un intervalle de vidange sans analyse. Dernier argument en faveur des analyses d'huile, celles-ci représentent un argument de poids au moment de la revente du matériel, en tant que preuve d'un suivi irréprochable de l'entretien.

MICHEL PORTIER

Constructions Crai

Renforcement du service commercial

Les constructions métalliques Crai renforcent leur équipe commerciale avec l'arrivée d'un second commercial. Éric Lépée, 49 ans, connaissant bien le milieu agricole, a rejoint début octobre, l'entreprise de Semur en Auxois dirigée par Benoit Chaudron. Avec son collègue Fabrice Chapuis, Éric Lépée a en charge le développement de l'activité charpentes métalliques (standard et sur-mesure) auprès du monde agricole.
Éric Lépée : 06 89 98 51 86
ericlepee@crai21.com



DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Clôture électrique
+25 ans d'expérience
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois
03 80 90 66 60

Sportsmann 450 HO
homologué 2 places 6325€HT
ou
Sportsmann 450 HO
homologué 1 place EU Tracteur
au prix de 6575€HT
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Entreprise

Agriconomie s'allie à Allopneus

Le spécialiste du pneu en ligne Allopneus.com accentue sa présence dans l'agricole avec le site Agriconomie.com.



DR

La place de marché agricole Agriconomie enrichit son offre de produits en ligne avec le catalogue de pneumatiques d'Allopneus, grâce à un partenariat commercial entre les deux entreprises. Les clients agriculteurs d'Agriconomie pour leurs engrais, semences, pièces... auront désormais directement accès aux 4 000 références de pneus agricoles du site Allopneus et au stock de 8 000 articles de la plateforme logistique du spécialiste située dans le Nord. La livraison est gratuite à partir de deux pneus, dans un délai de 48 à 72 heures. Les deux enseignes prévoient des opérations commerciales dédiées d'ici la fin de l'année et envisagent de rattacher le réseau de montage Allopneus (300 adresses) au site Agriconomie. MP

Nouveautés

Un outil à disques indépendants


M. PORTIER

Spécialiste des outils à dents, Carré se dote d'une gamme d'outils à disques indépendants baptisée Xenos. Décliné en versions portée fixe et semi-portée repliable, cet outil reçoit deux rangées espacées d'un mètre, de disques crénelés (610 mm) montés sur boudins élastomères. Les paliers, entièrement étanches et sans entretien, sont montés à l'intérieur des disques. Le Xenos peut recevoir différents modèles de rouleaux, ainsi qu'une trémie Semloc pour le semis de couverts végétaux.

Un combiné de fauche renouvelé

La faucheuse triple Novacat A10 de Pöttinger offre une largeur de travail de 8,80 à 10 m selon la largeur de la faucheuse frontale utilisée : 3 ou 3,50 m. La nouvelle suspension hydropneumatique améliore le suivi du terrain. En cas d'obstacle, une sécurité hydraulique assure le recul et le soulèvement du lamier.
Le constructeur affiche ainsi des débits de chantier jusqu'à 15 ha/h. Cette combinaison de fauche se décline avec ou sans conditionneur (à doigts métalliques ou rouleaux caoutchouc), complété en option par un tapis groupeur.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 21/11/2016	Bourg-en-Bresse 22/11/2016	St Christophe-en B. 16/11/2016	National 16/11 au 22/11/16
Vaches viande (V)	U	-	3,40 €	4,04 €	3,84 €
	R	3,45 €	2,95 €	3,63 €	3,43€
	O	-	NC	-	2,97 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	2,65 €	-	2,82 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,50 €
	P	2,32 €	2,05 €	-	2,19 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,55 €	3,81 €	3,51 €
	O	-	2,80 €	-	2,85 €
Taureaux VML	URO	-	2,20 €	2,59 €	2,41 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 29/11/2016**

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	2,86	
250-300 kg	-	2,86	2,58	
300-350 kg	-	2,67	2,50	
350-400 kg	-	2,53	-	
400-450 kg	-	2,48	2,36	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,60	2,51	
300-350 kg	-	2,58	2,53	
350-400 kg	-	2,50	-	
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	2,49	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	2,42	2,13	
350-400 kg	-	-	2,28	
400-450 kg	-	2,41	2,15	
450 kg et +	-	2,12	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,49	1,37	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	2,31	1,85	1,49	1,50
5 -10 ans	-	1,78	1,57	1,37
+10 ans	-	1,66	1,45	-
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	2,01	1,77	

Bovins : 1135
Apports corrects. 91% de vendus.

BROUTARDS : Comme la semaine passée, les transactions sont régulières et les cours facilement maintenus.

LAITONNES : Le commerce se maintient à un bon niveau dans les sujets bien vaccinés FCO et bénéficiant d'un minimum de qualité. Placement possible en non vaccinées, mais à des tarifs peu élevés.

TAUREAUX : Vente calme.

VACHES : La marchandise trop maigre reste dificile à placer, tandis que les vaches lourdes ou proches de la finition continuent à se commercialiser normalement.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 28/11/2016**

Bovins (232)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
235 à 395 kg	690 - 980	2,28 - 2,92
405 à 495 kg	970 - 1100	2,20 - 2,50
Laitonnes		
285 à 365 kg	730 - 930	2,33 - 2,67
290 à 320 kg	-	-
Taureaux		
575 à 955 kg	650 - 1400	1,10 - 1,46
Génisses		
275 à 425 kg (16-24mois)	-	-
590 à 740 kg (24-36mois)	1060 - 1460	1,80 - 2,01
Vaches		
Vaches légères	810 - 1000	
Vaches entre deux	1040 - 1250	
Vaches lourdes	1270 - 1640	

Vente plus rapide en mâles de 350 à 400 kg à des tarifs qui progressent. Cours stables dans le reste de la catégorie. Vente quasi totale. Meilleure demande en laitonnes entraînant un placement rapide. Seulement deux invendus. Vente suivie en génisses d'export valablement vaccinées FCO. Présentation de qualité plus ordinaire en vaches maigres. Seuls les sujets viandés avec du gabarit voient leurs tarifs maintenus, vente plus difficile en vaches âgées maigres.

Bovins gras : 6

Prochain marché bovins le lundi 05 décembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 30/11/2016**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,77	2,45
300 à 350 kg	2,49	2,35
350 à 400 kg	2,48	2,38
400 à 450 kg	2,42	2,30
Laitonnes	**U**	**R**
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	2,48
250 à 300 kg	2,47	2,35
300 à 350 kg	nc	2,32
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,87	1,70
de 5 à 10 ans	1,75	1,58
+ 10 ans	-	1,45

Broutards Laitonnes : Commerce plus facile dans les broutards correspondant aux normes santaires. Cours reconduits dans les laitonnes

Vaches-Génisses : Commerce reconduit dans les vaches en état, les animaux maiges se vendent à des prix dérisioirs.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 29/11/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,15 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50€	2,00 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Peu de demande, vente toujours calme.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 21/11/16 au 27/11/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,48 €	-
350 kg	-	2,39 €	-
400 kg	-	2,32 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,25 €	-
500 kg	-	2,21 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,40 €	2,26 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,25 €	-

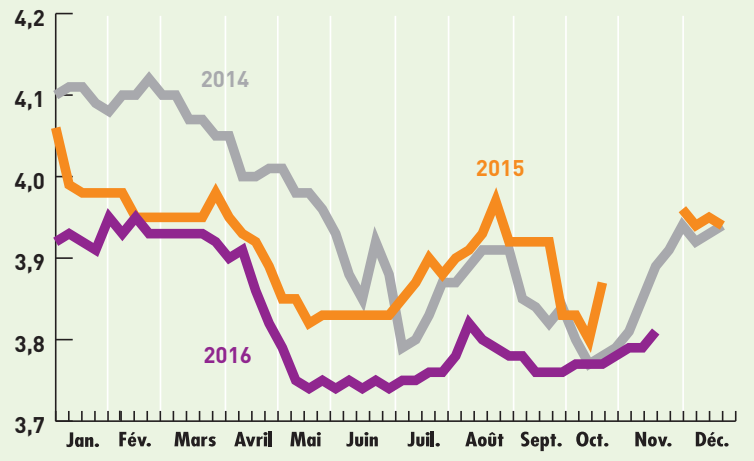
Tendance : Cours reconduits en mâle, plus facile en femelle.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 21/11/16 au 27/11/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,83 €	3,67 €	-			
Races mixte		-	-	3,21 €	3,20 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	3,53 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	**U=**	**U-**	**R+**	**O+**	**O=**	**P+**	**P=**
Viande hors Bl/Parth							
- 10 ans +350 kg	3,97 €	4,22 €	3,78 €	3,39 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,96 €	3,87 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,14 €	3,08 €	-	
Races lait					-	2,60 €	2,51 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,42 €	4,22 €	3,98 €	3,83 €			

Tendance : Plus de sortie et de commerce.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 21/11/16 au 27/11/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,84 €	3,81 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth								
- 10 ans +350 kg	4,76 €	4,48 €	4,04 €	3,84 €	3,44 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,93 €	3,74 €				
Races mixte					3,14 €	3,14 €		
Races lait						-	2,61 €	2,56 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,50 €	4,46 €	4,46 €	-				

Tendances

SEM. 48 / 2016

Bovins de boucherie

En cette période de préparation des fêtes de fin d'année, les amateurs de bonne viande ont le regard tourné vers les concours d'animaux de boucherie qui se déroulent en ce moment. Le top des bœufs et des femelles de race à viande va se confronter sous l'oeil de jury de professionnel. La richesse de la France c'est sa grande diversité de race. Il y en a pour tout le monde de l'Aubrac à la Parthenaise, de la Limousine à la Charolaise en passant par la Rouge des Prés ou la Blanc bleu. Les amateurs de bonne viande auront le choix. Ces animaux seront abattus 3 semaines avant Noël pour assurer une bonne maturation de la viande afin qu'elle exprime toute sa tendreté. Sur les marchés, l'activité commerciale reste calme pour une consommation toujours très réservée à cette période de l'année. La demande est limitée dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère, mais l'offre est restreinte avec un report de l'activité qui se fera sur les concours où les premières ventes font l'objet d'une assez bonne tenue des prix. L'équilibre offre/demande permet un maintien des prix dans les génisses et les vaches charolaises de moins de 10 ans ainsi que dans les réformes allaitantes de choix secondaire. Les animaux en manque de viande ou trop âgés restent faiblement valorisés. En réformes laitières, les industriels ont imposé un léger tassement des prix. En jeunes bovins, les tarifs poursuivent leur progression face au recul de l'offre. ■

Broutards

Les volumes restent abondants, mais avec toujours une grosse distorsion entre les animaux vaccinés et les autres. Le commerce est régulier dans les bons mâles de 350/450 kg vaccinés pour le marché italien. L'activité commerciale est en revanche laborieuse pour les mâles de moyenne conformation non vaccinés. Dans les femelles, les tarifs se tiennent dans les bonnes laitonnes vaccinées, mais la vente se durcit dans les ordinaires. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le marché est moins déséquilibré ce qui permet une stabilisation des prix dans les Frisons ou Montbéliards standards. Les croisés laitiers lourds se vendent avec un peu moins de difficulté, mais le placement reste sélectif dans les femelles et les sujets maigreux. Les échanges sont plus réguliers face au recul de l'offre dans les bons croisés (jaunes ou Blanc-Bleu). ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 21/11/2016*

Agneaux (718)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,80 - 3,22	2,51 - 2,95
Gras (38-44 kg)	-	2,82 - 3,21	2,28 - 2,76
Gras (44-50 kg)	-	2,60 - 2,83	2,34 - 2,52
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (162)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,14 - 1,39	0,98 - 1,18	0,55 - 0,88
Divers			
Béliers (6) : 80 à 123 €	0,99 - 1,11	-	
Agneaux maigres : 46 à 97 €	-	1,91 - 2,79	-
Caprins (9) : 10 à 36€		-	-
Boucs :			
Divers (9) :			

Ovins : 895
96% de vendus.

Agneaux : de nombreux éleveurs commercialisent leurs derniers agneaux en cette fin de saison afin de libérer les bergeries. L'offre est plus limitée cette semaine, mais couvre facilement les besoins actuellement sous la pression d'importations bon marché. Néanmoins, les lots de bonne qualité restent bien valorisés et les lots hétérogènes ou de qualité inférieure souffrent d'un commerce un peu plus difficile.
Brebis : bonne vente en brebis lourdes, même si les cours reculent un peu après plusieurs semaines de forte valorisation.
Béliers, Caprins : demande suivie et cours sans changement
Prochain marché lundi 05 décembre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 28/11/2016*

Ovins : 288	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras -44 kg	63 - 85	1,65 - 2,36
Agneaux gras + 44 kg	95 - 138	2,27 - 2,93
Brebis	46 - 90	0,71 - 1,22
Béliers	-	-

Apports toujours importants mais de qualité hétérogène entraînant une vente plus sélective à des tarfis orientés à la baisse. Commerce stable en bonne brebis, vente plus difficile en brebis maigres. vente globale.
Prochain marché le lundi 12 décembre aux horaires habituels.

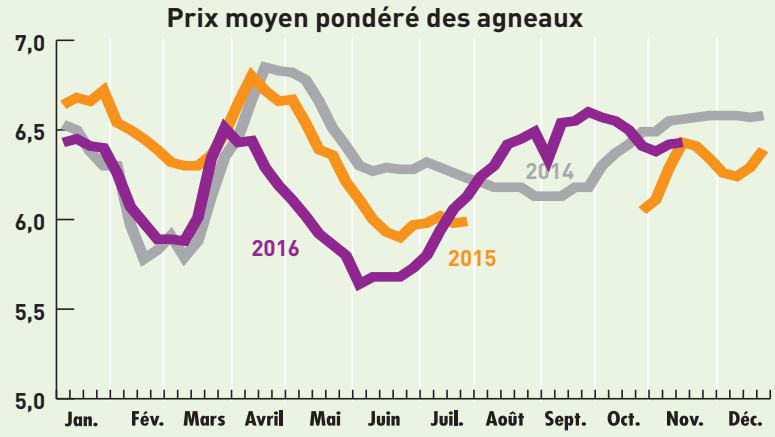
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 21/11/16 au 27/11/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,81 €	6,32 €
Couvert	16-19 kg	6,70 €	6,72 €	6,26 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,72 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 21/11 au 27/11/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,43 €	6,37 €	2,42 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 21/11/2016 au 27/11/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,54	6,68 0,05	6,66 0,04	5,83 -0,10	-	-	-	-
	R Var.	6,50 0,03	6,54 0,10	6,49 0,06	-	6,79 0,05	6,76 0,01	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,35 0,04	6,36	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,71 0,01	6,62 =	5,80 -0,03	-	6,70 -0,14	6,69 -0,02	-
	R Var.	6,33 -0,06	6,47 =	6,45 0,03	5,78 -0,08	6,81 -0,01	6,72 -0,03	6,50 -0,06	5,77 -0,08
	O Var.	6,00 -0,20	6,33 -0,14	6,39 -0,12	-	6,32 0,02	6,26 0,02	6,09 -0,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,72 -0,09	5,63 0,07	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Commerce calme. Cours reconduits. Brebis : dans un marché calme, rééquilibrage des cours par rapports à ceux de la semaine précédente. **Zone sud :** Applicaion du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 28 novembre) : «Les cours sont maintenus dans un marché difficile.»

Porcins

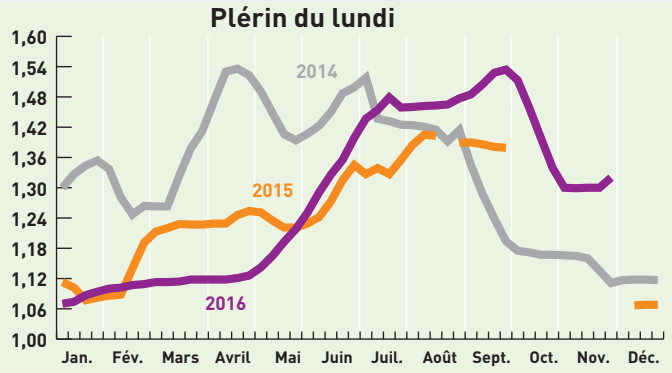
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 596 porcs présentés) *Cotations du lundi 28 novembre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,320 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 18/11/16 au 24/11/16*

1,51 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

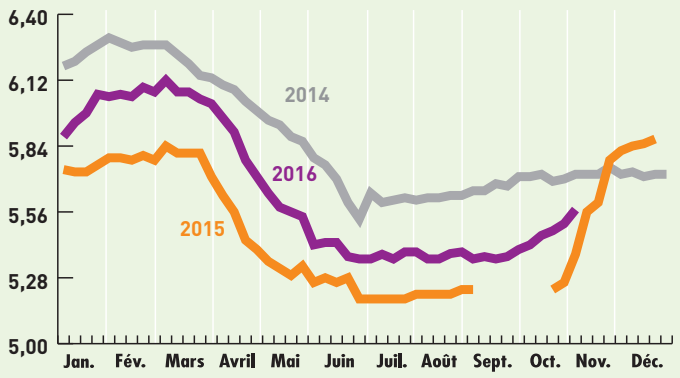
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 21/11/16 au 27/11/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,58 €	-	-
U	-	7,51 €	5,97 €	-
O	-	5,57 €	4,40 €	4,13 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 28/11/16 au 4/12/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	121	495 - 560 €	290 - 385 €	180 - 2,75 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		150 - 220 €	80 - 100 €	55 - 85 €	35 - 60 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		260 - 380 €	150 - 220 €	125 - 160 €	70 - 100 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		420 - 520 €	240 - 310 €	170 - 210 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	893	120 - 220 €	80 - 130 €	40 - 80 €	30 - 50 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 21/11/16 au 27/11/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,87 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,15 €	-

Céréales

Marché du 17 NOVEMBRE 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	nov.-juin	173	N	C
	68 kg/hl 12 fourrager	nov.-juin	150	V	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	nov.-juin	173	N	C
	68 kg/hl 12 fourrager	nov.-juin	150	V	C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	167	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	nov.-déc.	149	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	nov.-mars	124	N	C
Sud Côte-d'Or	58 kg/hl	nov.-juin	135	N	C
	sans limit. d'orgettes 55 kg/hl mini	nov.-juin	118	V	C
Nord Côte-d'Or	58 kg/hl	nov.-juin	135	N	C
	sans limit. d'orgettes 55 kg/hl mini	nov.-juin	118	V	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone	selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl	nov.-déc.	195	N	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			n.p.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Saône et Loire/Côte d'Or			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	220	N	C

Matériel

Tracteur

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ 03 61 38 04 28

26 - Vds tracteur 880-F Plus Lamborghini-Verger 2300hs an : 2003 80cv - 4rm - TBE - 1ère main - cabine traitement, prix à voir.
✆ 06 80 85 51 44

38 - Vds cuves à eau 5000 ou 6000 L. en fibre tracteur MF 35, 2 Ford major petit prix MF FF30 D : 900 euros
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vds John Deere 6610, année 2000, 8400 H bon état distributeur pneu 8,4R38, 14R28, 50% relevage avant, clim.
✆ 06 87 13 50 77

42 - Vds tracteur John Deere 2130 2 rm 12000 H envir. - chargeur Emily 4 verins 3500 euros à déb.
✆ 07 70 01 14 99

42 - Vds tracteur John Deere 6120 bon état - peu servi - an 2009
✆ 04 77 94 10 54

69 - Vend tracteur John Deer 1020.
✆ 06 37 87 28 53

71 - Vends tracteur Fendt 411 TMS, année 2007 + chargeur Q55 + surélévateur.
✆ 06 82 68 20 49

73 - Vds Tracteur New Holland T5050 100 CH 2008 950 H 4RM Relevage Prise de Force Avant Climatisation
✆ 06 98 78 34 64

Travail sol

38 - Vds vibrosem 3 m, attelage roto 1,80T, pulvé, Tecno 800 - 12 m, élagueuse McConnel 480, cultipacker 1m80, charrue Huard 6 corps nonstop mono roue.
✆ 06 70 88 05 97

38 - Vends cause retraite combiné semis + chisel (17 dents).
✆ 06 76 37 42 41

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 460A)
✆ 06 29 81 80 05

58 - VENDS Gilibert 850 Profi 1998, 100 qx, béquille hydraulique comme neuve (réf. 480B)
✆ 06 20 19 70 43

Traitement

26 - Vds Atomiseur traîné Florida 2000 litres, CT OK, pompe Comet 142 litres/mn, lave main, rince cuve, commande manuel, Très bon état.
✆ 06 83 48 29 67

Arbo-viti

07 - Compresseur de taille Lacmé porte tracteur 800 litres bon état
✆ 06 80 17 03 17

Irrigation

26 - Cherche enrouleur diam.83 Irrigator même mauvais état.
✆ 04 75 49 95 34
ou 06 80 40 97 17

Forestier

69 - Vends fendeuse hydraulique 3 points bûches 1 m. p. 16 T. avec groupe hydro très bon état. Faire offre.
✆ 04 37 55 05 21

Cave

71 - Mâconnais vds pressoir Europress 40 hl, de 2003, cuves inox de 30 hl à 80 hl, plafond mobile polyester de 7 à 60 hl, caisses fil 600 bouteilles.
✆ 06 30 97 37 21

Trav. publics

01 - Particulier recherche mini pelle et telescopique avec problème mécanique
✆ 06.13.29.38.19

Agri. divers

07 - Vds cause retraite tonne à lisier Agrimat Challenger 8000L roues basses pression vanne latérale diam150 faucheuse Kuhn GMD2810 Lift Control démontage rapide des couteaux 2011 TBE
✆ 06 82 33 15 96

26 - Recherche pompe injection pour tracteur Ford 8210 an 1988,
✆ 06 85 52 16 19 HR
ou 04 75 03 02 57 HR

26 - Vds cornadis bovins 5m 8 places 420 euros, les 2 panneaux cellule à grain ronde porte + tube de reprise diam.300 200 euros.
✆ 06 74 32 55 41

26 - Vds semoir engrais Sulky + striptill + luzerne +, cherche roues terrage + petit épandeur + trèfle grs.
✆ 04 75 31 53 88

26 - Vds remorque Joskin, Etat neuf, année 2013, 10 T double ridelles essieu tandem série R100/10A, prix 12500 euros.
✆ 04 75 48 83 95

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Part. cherche presse à balles rondes Krone type Bellima F 125 ou Kr 125 bon état.
✆ 06 03 99 53 61

42 - Vds déchaumeur Vaderstad avec rouleaux arrières, larg. 3 m ,année 2010 tbe disques usés urgent
✆ 06 70 41 85 26

42 - Vds remorque 8T Siam Promodis an 2003 pneu 500-55-20 bon état - 5600 euros HT
✆ 06 18 12 23 43

55 - Vends semoir Horsch Pronto 4 DC fixe, moissonneuse TX 36 5,18 m, pulvé Tecnoma Hydro-Pulvé toutes options GPS 28 m, cover crop 4 m 36 disques Quivogne, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

58 - VENDS cause retraite faucheuse Kuhn GMD 3510, - faneuse Kuhn 8501, - herse de prairie Doucet 6 m. (réf. 4707)
✆ 06 85 29 35 04

69 - Vds générateur air pulsé diesel Urit 45 A mobile sur roues
✆ 06 76 39 70 93

70 - Achète charrues Kverneland réversible et en planche. Presses BR Welger, Claas, Deutz Fahr, JD, Krone et Carraro. Tracteurs Ford et MF 168 188 690. Presses MD Claas et JD.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends cause retraite défileuse tailleuse Lucas Castor 60G, 6 m3, démêleur cde élect., an. 2008, très bon état, 8.000 euros à débattre.
✆ 06 26 28 92 10

71 - Vends malaxeur + tonne à lisier, pailleuse, benne 10 T, distribut. engrais, dal, aplatisseur, charrue.
✆ 06 23 26 50 05

73 - Vends groupe Frigo Bitzer, TBE, peu servi, an 2009, + évaporateur. 4 500 € HT.
✆ 06 23 68 00 18

74 - Cessation Vds MX 110 case 4600 h, Char Hausvirth GMGT, Epandeur 5 Eawtil hv lot Tapis étable 125 x 185 neufs Ensileuse mais Kuhn TBE, Andaineurs Kuhn 4101.
✆ 06 77 75 40 00

88 - Vends presse BR NH 740 BE 2004 ficelle - Faneuse Fella TH800 2011 traînée - Benne Legrand 10 T - Tapis d'étable Kraisburg L180 l110 E 2cm - Dérouleuse Altec DR160A.
✆ 03 29 07 94 51 HR

89 - VENDS séparateur Denis 50 qx/h, - herse Morin 5 m. rhy, - rotoavator Howardt 2 m., - crosskil porté AV-AR 3.50 m. (réf. 4603)
✆ 06 18 30 63 37

89 - VENDS pressoir ancien pignare Auxerre 15 hl monté d'origine avec râpe à pommes à TL tracteur (réf. 4802)
✆ 03 86 46 10 88

Elevage

71 - Vends cage contention pour veau et aplatisseur bon état.
✆ 03 85 78 50 08 ;
06 58 53 48 16

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds Toyota Hilux x tra cab janvier 2009, 110000 kms TBE controle OK 10500 HT TVA Récup.
✆ 06 87 58 86 60 HR
ou le soir

71 - Vends cause cessation Renault Master bétail., 21.05.2002, 245.000 km.
✆ 06 70 33 69 53

Tourisme

21 - VENDS 4 pneus neige servi 2 mois UNIROYAL MS + 77 195/65R15 91 T, 300 euros TTC (réf. 46VB1)
✆ 06 62 31 24 05

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30-35 euros le stère
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vds foin BR 120x120 année 2016 - tracteur NH 100 cv, 3300 h, fourche relevage avt - presse BR - charrue 4 socs
✆ 04 74 42 00 70

07 - Vends paille année 2016 botte carrée + foin 2016 35 bottes à 20 euros la botte
✆ 06 61 17 66 96

07 - Vends foin BR 2016 prix bas
✆ 06 42 24 73 46 HR

07 - Eleveur recherche luzerne et herbe sur pied coupe de novembre secteur Montélimar - Pierrelatte
✆ 06 85 12 73 24

19 - Part. vend pommes St Germaine, verger ancien, moyenne Corrèze, possible livraison + pommes à jus
✆ 06 27 34 20 60

26 - Vds pommes de terre déclassées pour alimentation ou animaux 100 euros la tonne, 4T dispo vrac.
✆ 06 60 56 67 40

38 - Vds foin 1ere et 2e coupe livraison possible plus maïs, grains sec.
✆ 06 36 73 74 26

42 - prod. vds maïs ensilage ou épis, foin, paille, blé, orge
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vds enrubannages blé immature + trèfles Bio + analyse Loire
✆ 06 22 85 65 97

58 - VENDS foin sur pied 2017 sur 25 ha regroupés région Prémery (réf. 4801)
✆ 03 86 58 80 93
06 44 87 39 59

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

01 - Vds foin et paille bonne qualité BR 120x130 canton Montrevel prix 60 euros/T
✆ 06 74 18 42 54

26 - Vds foin 2016 et luzerne 2016 1ère, 2ème et 3ème coupe en balle ronde 120 x 120.
✆ 06 83 48 29 67

71 - Vends foin et paille 1ere et 2e catégories, stockés à l'abri, B.C.. Recherche regain.
✆ 06 09 97 91 59

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

74 - Vds foin, paille, regain,2016, en petites bottes 36 / 46 de 18 kg.
✆ 06 66 57 06 20

Aiimentation

TOURTEAUX DE COLZA EXPELLER
Sans solvant
et garanti NON-OGM
Analyses sur demande
Livraison vrac.
Prix 225€HT/Tonne
Départ usine Passais 61
06 83 40 95 38
sarl.norhuil@orange.fr

Pépinière

38 - Producteur fruits + pép. vds plants pommier, poirier de variété d'avant... exp. gratuit à + 10 scions.
✆ 06 42 90 75 43

Bât. Pro.

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

74 - Cause accident, AV exploit caprine, ancien Gaec à 2, transfo lait viande en vente directe, bât 90 pl, terres, troupeau, mat + alpage possible.
✆ 06 11 49 71 21

Propriété

69 - VENDS 3 ha 70 de Moulin à Vent d'un bloc à personne sérieuse, pas de bio (réf. 48VB1)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

07 - Eleveur recherche terres agricoles pour céréales et luzerne. Curieux s'abstenir. Paiement garanti.
✆ 06 85 12 73 24

54 - Achète en montagne terrain à batir ou batisse à rénover pour résid. se.
✆ 06 86 87 16 82

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ 03 84 67 30 63

38 - Vds Poêle à bois godin 9 kw buches 50cms.
✆ 06 86 66 43 20

38 - Vend cuisinière bois brun bûches 60 cm, bétaillère 3 bêtes, tonne à eau 1000 litres.
✆ 07 80 32 43 90

Location

Agricole

58 - Cause cessation LOUE ferme 105 hectares, stabulation stockage sud Nièvre (réf. : 4710)
✆ 06 40 07 08 01

69 - Urgent fermier 3 ha 50 a Chénas méca. sauf 40 a. Un seul tenant en coop. Viti 71570.
✆ 06 89 97 66 96

Offre

Emploi

01 - GE recherche un salarié intervenant sur 6 exploitations groupées canton de Bâgé soins aux animaux traite travaux des champs poste à pourvoir 2-01-2017
✆ 06 84 80 36 68

01 - Exploitation agricole Feillens cherche ouvrier agricole polyvalent (H/F) expérimenté
✆ 03 85 36 17 19

18 - Nohant en Goût, exploitation polyculture élevage bovins allaitants dominante grandes cultures recherche salarié, temps plein, sérieux, autonome, permis de conduire obligatoire. CDD avec possibilité de passage en CDI.
✆ 06 88 12 72 11

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Nord Isère – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDD remplacement maladie Temps partiel (32h mensuelles). Adresser candidature à :
✆ Nathalie DEGARDIN
au 06 68 00 51 35
ou nathalie.degardin@
isere-conseil-elevage.fr

69 - Recherche ouvrier arboricole à St Didier sous Riverie.
✆ 06 76 06 08 20

71 - Domaine viticole Mâcon cherche salarié, bon salaire si expérience, possibilité logement.
✆ 06 10 72 13 18

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

84 - Recrute tailleurs de vignes début le 14/11/16 contrat 5 mois mini. ETA région Valréas 84, 20 kms alentours. Siren 794550632.
✆ 07 50 91 03 10

Service

18 - Surcharge de travail, stress, angoisse, anxiété - 12 conseils gratuits pour vous aider à mieux les gérer. Envoyer code SEPAC à
uh7@orange.fr

Mariage

Rencontre

06 - Femme 53A des Iles CHERCHE homme sérieux pour fin de vie paisible.
✆ 06 74 62 62 20

06 - Femme 23A des Iles CHERCHE homme sérieux pour vivre vraie histoire d'amour.
✆ 06 74 62 62 20

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 22 51 25 46

21 - Homme 59 ans, brun, non fumeur, non buveur, attentionné, RECHERCHE Femme pour partager vie à deux à la campagne. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 4702)
TERRES DE BOURGOGNE

38 - Agriculteur 35 ans cherche jeune femme entre 25 et 40 ans pas sérieuse s'abstenir.
✆ 06 24 30 83 17

87 - Africaine 36 ans 1,71 1 enfant gentille recherche homme aimant enfant âge indifférent.
✆ 07 87 64 53 61

89 - 36 ans, jeune femme malgache, agricultrice CHERCHE homme de toute profession. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 480A)
Terres de Bourgogne

Animaux

Divers

38 - Prends en pension pour l'hiver animaux sur le 38, limitrophe Savoie. Tel aux heures des repas.
✆ 06 13 40 67 11

Bovin

01 - Vds cause cessation lait 50 VL PH et la suite
✆ 06.84.45.96.41

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage décembre à mars écographiées et jeunes repro limousins 14 à 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (450B)
✆ 06 28 02 04 05

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ëme veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite
✆ 06 12 85 67 49

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ 06 85 72 55 83

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problËme de vêlage.
✆ 03 81 35 33 17
ou 06 44 95 63 44



Plus d'infos :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ 06 33 65 65 18

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 –pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

18 - Vends taureaux, 18 mois, 12 mois, VF, issus IA, dont 1 sc, TGS, inscrits HBC. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ 06 68 68 24 94

21 - El. HBC VENDS taureaux 2 ans, et veaux reproducteurs de l'année CHAROLAIS, IND IBR. TGS . GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 410C)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) -
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 18 mois et 1 an, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 4205)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.450A)
✆ 03 80 97 23 28
06 07 75 59 74

21 - GAEC Loiseau VEND taureaux charolais 18 - 24 mois, origine viande (réf. 470B)
✆ 06 78 09 53 79

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 12 – 14 mois, père VIGNY, AZELIER, HIAGO, MORVAN , ROBUSTIN, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant.(réf. 470C)
✆ 06 15 28 77 63

38 - A vendre 2 génisses Montbéliardes à terme en décembre.
✆ 04 74 57 00 41

38 - Vds génisses Montb. bonne origine CL terme de fév. à avril 2017.
✆ 06 65 08 85 97

39 - Vds bon taureau limousin 5 ans père finaliste Cournon 2011 type mixte élevage
✆ 06 41 15 60 64

39 - Vds cse cessation laitière, taureau de saillie charolais, 22 mois, docile, issu IA Diego, idéal pour crois. lait
✆ 06 79 59 91 05

42 - Vds 10 taureaux Charolais 14 à 18 mois vêlage facile Gaec Lapendery livraison assurée
✆ 06 33 45 64 39

54 - Vends taureaux repro PH et RED H sans cornes et Brune des Alpes, bonnes origines. Gaec des Hirondelle 54115 Laloeuf
✆ 07 87 86 70 63

58 - VENDS taureaux 18 mois, - 2 Limousins, 2 charolais, ind. IBR + broutards repro. charolais et limousins (réf. 47VB1)
✆ 03 86 30 15 63

58 - VENDS cause cessation 15 génisses charolaises 18 - 24 mois pour reproduction (réf. 4709)
✆ 06 40 07 08 01

58 - VENDS taureaux 18 mois Charolais TGS, bonnes origines. EARL du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 4701)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds taureaux charolais 17 mois et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86
ou 04 74 63 49 93

71 - Vends cause cessation 20 taureaux de 2 ans repro. et 30 génisses pleines charolaises, HBC, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Elevage HBC vend bons taureaux de 18 mois, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude à Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Cause retraite vends 6 jeunes vaches charolaises inscrites HBC, terme déc. janv. févr., IBR A.
✆ 06 12 49 29 08

71 - Cause cessation VENDS 12 génisses Charolaises pleines, bonne origine, terme de janvier à avril 2017 - 6 vaches Charolaises pleines, IBR A (réf. 4703)
✆ 06 69 33 41 80

71 - Vends 2 génisses Mo, terme 01-2017 + génisses 2 ans à inséminer.
✆ 03 85 53 93 19
06 23 26 50 05

71 - Vends pour repro. taureaux Aubrac 14 mois et taureaux limousins 20 mois.
✆ 06 20 39 48 98
ou 06 20 55 81 02

71 - Vends très bons taureaux charolais lourds type viande, au pré, fils Untel Russ Virgil.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Elevage sérieux vend 50 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds 40 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

73 - Vds Génisses Abondance Terme début janv et fin, + 2 taureaux idem IBR dociles
✆ 06 28 74 25 63

73 - Prends bovins en pension, été 2017, juin à octobre.
✆ 06 49 86 72 04

88 - Vends jeune m.le Blond d'Aquitaine de 11 mois type viande, excellente conformation, calme, garantie sanitaire, livraison. Jeunes vaches Blonde gestantes pure race.
✆ 06 12 85 67 49
ou 03 29 30 81 40 HR

88 - Race Montbéliarde, vends ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée.
✆ 03 81 50 46 81
ou 06 82 66 55 60

Caprin

07 - Vends chèvres pleines échographiées MB fin janvier cause surnombre 15 troupeau CL
✆ 06 82 51 45 02

42 - Vds 7 chèvres Saanen et Alpines et un bouc Alpin - livr. assur.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

71 - Cause retraite VEND 30 brebis Texel X Charollaise terme 02/17, bélier Charollais (réf. 4704)
✆ 06 69 33 41 80

74 - Achète et vends agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers 25 kg nés sur paille, sevrés à 4 sem. dispo. toute l'année.
✆ 06 83 81 45 79

Volaille-Lapin

42 - Vente dindes fermières élevées plein air
✆ 06 82 29 74 85

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ 06 83 37 33 85

69 - Vds chien né le 09/05/2015 Griffon Vendéen X Porcelaine bon pour lièvre. N°165 EMZ - Siret : 523 223 629.
✆ 04 74 26 32 89

74 - Vds chienne Border, 3 ans, à l'écoute dressée bovins laitiers et moutons, n° ID 250268500594096 Siren 81492057161, cause non emploi.
✆ 06 86 28 37 79



ESPACE Affaires



















Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

Les Juristes Associés de l'Ouest

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or
CS 50825
35108 Rennes Cedex 3

BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Fontenay,
21500 Marmagne
389 188 004 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 17 octobre 2016, Dominique GADONNEIX, demeurant à Goven (35580), Les Allanteries, a été nommé en qualité de Pré sident en remplacement de Jean- François HERARD, démissionnaire.

Pour avis.

Le Président.

AL214817996

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI WILSON

Société civile immobilière
au capital de 1.500 euros
Siège social : 72, rue Chabot Charny
21 000 Dijon
487 923 534 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 mars 2014, le siège social a été transféré 37, rue Jean-Baptiste Baudin – 21 000 Dijon à compter de ce jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL214817968

ADB ASSURANCES PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 8 Rue des Rosées
71150 Demigny
794 647 198 RCS Chalon Sur Saône

Avis de transfert de siège social

Personnes habilitées à engager la société :

Monsieur Marc ANGUENOT DE BECKER et Madame Florine ANGUENOT DE BECKER , cogérants, demeurant 6 Route de Chagny à Demigny (71150).

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28/10/2016, il résulte que :

Le siège social a été transféré au 24 Rue du Faubourg Bretonnière à Beaune (21200) à compter du 01/11/2016. De ce fait, les associés ont décidé de fermer l'établissement secondaire sis à Beaune (21200), 14 Rue Victor Millot, à même date.

En conséquence, la Société qui a son immatriculation principale au Registre du commerce et des sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 794 647 198 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL214817984

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

DIRECT FERMETURE

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : 03 rue du 08 mai 1945
21160 Couchey
RCS Dijon 539 862 086
SIRET 539 862 086 00011

Ancienne mention : 02 rue Galoche 21000 Dijon

Nouvelle mention : 03 rue du 08 mai 1945 21160 Couchey

Pour avis, le Gérant : Alban GINOUX

AL214817990

KEOLIS BEAUNE

SARL
au capital de 60.000 €
Siège social :
17 Rue de Bailly
ZI Dijon Saint Appolinaire
21000 Dijon
815 084 074 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal des décisions en date du 31/08/2016 , le gérant a décidé de transférer le siège social au 24 B rue Pierre Richard, 21200 Beaune, à compter du 31/08/2016. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

pour avis

AL214817999

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE SAINT ABEL

Société civile
au capital de 55 850,00 euros
4 rue du Ban 21190 ST Aubin
452 435 597 RCS Dijon

La collectivité des associés de la SCEA DOMAINE SAINT ABEL, réunis en assemblée générale extraordinaire le 23/11/2016, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 54 500 euros le ramenant ainsi de 55 850 euros à 1 350 euros et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis.

AL214818002

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE LEFLAIVE

Société Civile d'Exploitation
au capital de 281 211 euros
Siège Social : Place du Pasquier de la Fontaine - 21190 Puligny Montrachet
778 245 316 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 juin 2016 a pris acte du retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 281 211 euros à 278 507,25 euros par rachat et annulation de 125 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 281 211 euros, divisé en 13 001 parts sociales de 21,63 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 278 507,25 euros, divisé en 12 876 parts sociales de 21,63 euros chacune.

Par consultation écrite en date du 7 octobre 2016, les associés ont décidé de reformuler l'objet social dont la rédaction est désormais la suivante : La Société est une société familiale, constituée exclusivement de personnes physiques, dont les associés sont les descendants de Monsieur Louis Joseph Gustave LEFLAIVE et de son épouse Anne

Marie Camille BIETRIX. Elle a pour objet :

- l'exploitation du domaine viticole et agricole dont le centre d'activité est situé à Puligny-Montrachet (Côte d'Or), et de tous autres fonds ruraux et viticoles qui pourraient être pris à bail ou acquis par la société.- la vente des produits provenant de ce domaine.- et d'une manière générale toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus précisé à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis la Gérance

AL214817993

L'ENTRETIEN - PLD BOURGOGNE RHONE ALPES

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Les Bonnes Filles,
Bâtiment B, Cellule 4, 21200 Levernois
969 500 040 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 25/11/2016, l'associée unique a nommé en qualité de nouveau CAC titulaire la Société ALSACE CONSEILS, domiciliée 57 rue Lavoisier 68200 Mulhouse et en qualité de nouveau CAC suppléant Mr Francis MAEDER, domicilié 15 rue de la Maison Rouge 67600 Selestat, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs démissionnaires

Pour avis.

Le Président.

AL214818001

CABINET JACQUES BRET
Avocats 62, rue de Bonnel
69003 Lyon

SELARL D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P

Société d'Exercice Libéral
à responsabilité limitée de Médecins
au capital de 493.661 euros
Siège social : 3 rue Louis Neel
21000 Dijon
442 614 442 RCS Dijon

Avis de modification

Les associés ont décidé à l'unanimité le 18 Novembre 2016 d'augmenter le capital social d'une somme d'un euro pour le porter à 493.662 euros par la création avec jouissance au 1er Septembre 2016 d'une part nouvelle d'un euro émise à la valeur nominale outre une prime d'émission de 21,59 euros, entièrement souscrite et libérée en numéraire, de modifier les statuts en conséquence et de nommer en qualité de cogérante à compter du 1er Septembre 2016 Madame Anne DOLE LAUFENBURGER demeurant 130 Chemin de la Ranche 39210 Le Pin.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL214818003

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/11/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHASSAGNE-MONTRACHET : AOC Chassagne Montrachet 1er Cru.Objectif : maintien du fermier.

28 a 59 ca - Les places: AL-7-12

CORMOT-LE-GRAND : Pâtures et Landes - Objectif : maintien de l'exploitant en place.

5 ha 20 a 95 ca - Polaine et verpiliere: C-170-171-185(A)-185(B)-186(A)-186(B)

MAGNIEN : Terres et Pré

11 ha 83 a 34 ca - Devant le buisson au loup: G-10 - En l ormeau: G-179 - Entre les deux chemins: G-151-153 - La couture de la vigne: I-232-250 - La couture des rambes: I-9 - La livotte: H-1-2-9-11-32-36-37-38-41-43-44

- Le bouchon cordillot: G-43 - Les champs sur fanture: I-367[137] - Les riaux: I-66 - Les vasas: G-193-194-195 - Paquier du vernay: G-311[234]-312[234] - Pre du vernay: G-109-309[110]-310[110] - Sur la comme: G-52 - Sur la grimaude: G-121

LA MOTTE-TERNANT : Pré 7 ha 18 a 70 ca - Sous la brosse: ZK-15-16(*)

NOLAY : Pâture - Objectif : maintien de l'exploitant en place.

2 ha 84 a 20 ca - Grande chaume: ZI-2(A)

AUBIGNY-EN-PLAINE: Terre Pré

2 ha 36 a 50 ca - La corvee des biques: ZA-61-62-63-64

2 ha 78 a 10 ca - Les petites vernes: ZA-42

3 ha 63 a 50 ca - La corvee des biques: ZA-67

BESSEY-LES-CITEAUX: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à projet de compensation environnementale.

5 ha 60 a 30 ca - Corson: ZH-26(B)-26(C)-26(AJ)-26(AK)-28(B)-28(AJ)-28(AK)

MAGNY-LES-AUBIGNY: Terre

1 ha 08 a 60 ca - La tuilerie: ZD-16-17

LES MAILLYS: Terre

77 a 90 ca - Collatey est: ZD-66

1 ha 21 a 40 ca - Collatey est: ZD-65 - Collatey ouest: ZD-13(J)-13(K)

SEGROIS: Terre en aire d'appellation AOP «Hautes Côtes de Nuits».

16 a 30 ca - En riottes: ZB-99

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

SAINT-AUBIN – Les parcelles de vignes sont converties AB -AOC SAINT AUBIN 1er CRU

1 ha 11 a 86 ca -'En remilly': A- 1278(K)[P1]- 1745[P1] - 'Les murgers des dents de c': A- 1734- 2086- 2088- 2090(J)[P1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19/12/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214818007

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

AQUA MANELIA

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : 03 bis rue de Labergement
Centre Commercial Intermarché
21130 Auxonne
RCS Dijon 483 196 218
SIRET 483 196 218 00018

Objet social à compter du 01 novembre 2016 :

Ancienne mention : Nettoyage à sec - Blanchisserie - Teinturerie - Couture - Retouches - Stoppage, et toutes activités s'y rapportant.

Nouvelle mention : Nettoyage à sec - Blanchisserie - Teinturerie - Couture - Retouches - Stoppage, et toutes activités s'y rapportant. La vente en magasin, sur internet, à domicile, ... de tous vêtements hommes, femmes, enfants, de maroquinerie et de tous accessoires de beauté, de coiffure et de mode. La vente de tous articles d'art de la table et de décoration. La vente de tous produits d'épicerie fine et de produits régionaux. La gestion -notamment via la location- d'une cellule commerciale à usage de magasin éphémère.

Pour avis : La Gérante

AL214818008

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend deux appartements à LONGVIC (21)
Rue de Verdun

- Appartement Type 1, Réf. : 0613/4650/2133 - Appartement T1 au 2ème étage – **32 m² habitables – Classe Energie : D -** Cet appartement contient: une entrée, une cuisine, un séjour, une salle d'eau, w.-c., placards. Quote-part de charges de copropriété 2016 : 848 € annuels (soit 71 € mensuels) **- PRIX DE VENTE :**

42.000 € *

- Appartement Type 3 : Réf. : 0613/4707/2301 - Appartement T3 au rez-de-chaussée – **66 m² habitables – Classe Energie : D -** Cet appartement contient : une entrée, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle d'eau, w.-c., placards. Cave. - Quote-part de charges de copropriété 2016 : 1.560 € annuels (soit 130 € mensuels)- **PRIX DE VENTE :**

72.000 € *

Lots soumis à la copropriété.

Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 310 lots.

* (hors frais de notaire et bancaires)

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES - **Julien NOEL** - Tél : 09 79 99 02 12 - jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214817969

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend UN APPARTEMENT
à SAINT-JEAN-DE-LOSNE (21)
rue Martène

Un Appartement Type 3 : Réf. : 1343/8876/9 - Appartement T3 au 1er étage – **66 m² habitables – Classe Energie : C** - Cet appartement contient : une cuisine, un séjour, un w.-c., deux chambres, une salle de bain. Cellier au 2ème étage. Quote-part de charges de copropriété: 1.796 € annuels (soit 150 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 55.998 €** (Hors frais de notaire et bancaires). Lot soumis à la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 29 lots

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES - **Julien NOEL** – Tél : 09 79 99 02 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de la COTE D'OR ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH»

AL214817986

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MC INSTITUT

Société à responsabilité limitée
au capital de 9.000 euros
Siège social : 40, rue Charles Dumont
21 000 Dijon
794 900 308 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2016, Madame Coralie CREUX, 18bis, rue de l'Eglise – 21 310 Mirebeau-sur-Bèze a démission de son mandat de co-Gérante sans qu'il y ait lieu de la remplacer. Mention au RCS de Dijon.

AL214817987

LE CAFE DU NORD

SARL au capital de 6.000€
12 pl Bonaventure des Périers
21230Arnay-le-Duc
539 892 190 RCS Dijon

Modifications

Le 10/9/2016, les Associés ont décidé de nommer en qualité de gérante Mme Sonia Cautain 1 rue du Plessis21340 Thury, en remplacement de Mme Valérie Boudot..

AL214817992

Les Juristes Associés de l'Ouest

Société d'Avocats
6 rue du Louis d'Or - CS 50825
35108 Rennes Cedex 3

MOREL SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 25 bis rue des Moulissards
21240 Talant
405 100 900 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 17 octobre 2016, les associés ont pris acte de la décision prise par Jean- François HERARD de démissionner de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Dominique GADONNEIX, demeurant à Goven (35580), Les Allanteries, pour une durée illimitée à compter du 17 octobre 2016.

Pour avis

La Gérance

AL214817998

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA POURRIE

Groupement Foncier Agricole
Capital : 109.305,95 Euros
Siège à : Saint Victor Sur Ouche (21410)
La Pourrie
RCS : Dijon
SIREN : 334 734 936

Suivant une décision de la collectivité des associés en date du 25/11/2016 il a été, savoir :

- pris acte de la démission de M. Denis VINCENOT de son mandat de gérant à compter du 25/11/2016,

- décidée de nommer Mme Cécile VINCENOT-LAMBERT, dt à Saint Mesmin (21540) La Ferme des Chazeaux, en qualité de cogérante, sans limitation de durée à compter du 25/11/2016,

Pour avis et mention

La gérance

AL214818005

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VINCENOT

Société civile immobilière
Capital : 15.244,90 Euros
Siège à : Saint Victor Sur Ouche (21410)
La Pourrie
RCS : Dijon
SIREN : 334 734 944

Suivant une décision de la collectivité des associés en date du 25/11/2016 il a été, savoir :

- pris acte de la démission de M. Denis VINCENOT de son mandat de gérant à compter du 25/11/2016,

- décidée de nommer Mme Cécile VINCENOT-LAMBERT, dt à Saint Mesmin (21540) La Ferme des Chazeaux, en qualité de cogérante, sans limitation de durée à compter du 25/11/2016,

Pour avis et mention.

La gérance

AL214818006

DISSOLUTION LIQUIDATION

CARTES EN CIEL

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7.650 euros
Siège social : 3, rue de Belle Vue
21 121 Fontaine-Les-Dijon
448 071 514 RCS Dijon

Par des décisions de l'associé unique en date du 31 octobre 2016, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation; donné quitus au Liquidateur Madame Claire MERMET MARECHAL demeurant 3, rue de Belle Vue – 21 121 Fontaine-Les-Dijon et l'a déchargé de son mandat; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL214817985

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

NICKEL LAVAGE

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège : 07 rue des Etourneaux
ZA Maison Dieu - RN 74
21220 Fixin
Siège de liquidation : 26 rue Charrue
21000 Dijon
RCS Dijon 527 642 722
SIRET 527 642 722 00021

L'Assemblée Générale réunie le 14 novembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Carole MILLAT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

AL214817995

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19/10/2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RETRO PERFORMANCE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1500 euros

Siège : 26 rue des Moulissards 21240 Talant

Objet : Toutes activités d'entretien, réparation, remise en état, mécanique, carrosserie, dépannage, ventes de pièces détachées automobiles modernes et anciennes et plus généralement tous véhicules moteurs.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Madame Daisy WEISS, demeurant 10B avenue de Langres 21000 Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon

AL214817924

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 15 novembre 2016, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination : AFINIS

Capital : 50 000 Euros

Siège social : 9 Chemin du Malaquin - Varennes 21200 Ruffey-Les-Beaune

Objet : Négoce de vins et spiritueux

Durée : 99 ans

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : VALOCHES , EURL au capital de 90 000 euros, siège social : 9 Chemin du Malaquin Varennes 21200 Ruffey-Les-Beaune, 508 297 967 RCS Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214817994

CHAVIC INVEST

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société civile à capital variable immatriculée au RCS de Dijon, dénommée «CHAVIC INVEST», au capital d'origine de 50.000 Euros et ne pouvant être réduit au-dessous de 50.000 Euros, dont le siège social est à Corcelles-Les-Monts (21160) – 4 bis, Place de l'Eglise, ayant pour objet : la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés, de tous titres de placements ainsi que de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, entreprises ou groupements quelconques ; la direction, la gestion, le contrôle, l'animation et la coordination de ses filiales et participations, et plus généralement de toutes entités, sociétés ou entreprises ; la réalisation de toutes prestations de services au profit de sociétés filiales ou apparentées ainsi que la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; dont les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont le premier gérant est M. Frédéric

ANNONCES LEGALES 03 80 78 90 42

JAMETTON, demeurant à Corcelles-Les-Monts (21160) – 4 bis, Place de l'Eglise, désigné statutairement pour une durée illimitée.

AL214817997

NIÈVRE

DIVERS

les avocats
Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

NOVI PLAST

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : ZI de Villemenant
58130 Guérigny
329380760 RCS Nevers

Lors de l'AGOA du 30 septembre 2014, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire, le CABINET MICHEL HAYOT et du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Yves FOUCHET.

Pour avis, la Gérance

AL584818028

TRANSFERT DE SIÈGE

FIDES RENOVATION

SARL au capital de 3 000 euros
Siège social : Le Bois de la Roche
58360 Semelay
531 243 749 RCS Nevers

Avis

Aux termes d'une décision en date du 10 novembre 2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Le Bois de la Roche à Semelay (58360) au 11 Rue Denis Papin à Moulins (03000) à compter du 10 Novembre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL584818019

SCP « Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY »
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire

SCI AVILA

Aux termes d'un acte reçu par Me JACOB, Notaire à Cosne Cours Sur Loire le 28/10/2016, Enregistré à Nevers le 09/11/2016, bord 2016/1045 case n°1 ext 2090, contenant cession de parts sociales de la SCI AVILA, ayant son siège à Donzy, 58220, 20 Route de Colméry, au capital de 150 €, immatriculée au RCS de Nevers n°450170501;

Monsieur Jérôme COUILLAUD, agissant au nom et pour le compte de la société CESSIONNAIRE dénommée GREMAR, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur CROULLET, Président de ladite société GREMAR, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société AVILA de l'adresse sus-indiquée à celle suivante : 815C Chemin du Razas - ZI les Plaines - 26 870 Malataverne, et sera immatriculée au RCS de Romans-Sur-Isère

Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Me JACOB

AL584818027

SOCIETE D'ARTS GRAPHIQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège : Boulevard du Pré Poitiers
58000 Nevers
327933396 RCS de Nevers

Suivant PV des décisions de l'associée unique du 14/11/16, il a été décidé de transférer le siège social au 15 Quai du Commerce - 69 009 Lyon à compter du 14/11/16. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mentions aux RCS Nevers et Lyon

AL584818034

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

République Française
Préfecture de Saône-et-Loire
Installations classées pour
la protection de l'environnement
(Code de l'environnement
Livre I - Titre 2 et Livre V)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à Cressy-sur-Somme

Pétitionnaire : SAS LES CARRIERES DE CRESSY - 71760 Cressy-sur-Somme

Objet de la demande : Autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation d'une carrière sur le territoire de la commune de Cressy-sur-Somme.

Rubriques n°s 2510-1, 2515-1-a, 2517-1 de la nomenclature des installations classées.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Cressy-sur-Somme. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M.A.Imbert. Tél. 03/85/28/03/32 – a.imbert@thivent-sas.com

Durée de l'enquête :

du mardi 29 novembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclus, soit 38 jours.

Lieu d'affichage de l'avis :

Dans les communes de Cressy-sur-Somme, Grury Maltat et Saint-Seine dans le département de la Nièvre, (Le rayon d'affichage est de trois kilomètres).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le résumé non technique des études d'impact et de dangers sont publiés sur le site internet de la préfecture : http://www.saone-et-loire.gouv.fr.

Dépôt du dossier :

Mairie de Cressy-sur-Somme (Tél.03/85/84/81/85) siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : les lundis de 9h à 12h, les mardis de 14h à 18h et les vendredis de 9h à 12h.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Cressy-sur-Somme (71760).

Commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête :

M. Christian Fichot,cadre de la SNCF retraité,

M. Alain Bidault, directeur d'usine retraité, suppléant.

Durant l'enquête publique, M. Fichot sera présent en mairie de Cressy-sur-Somme :

- **mardi 29 novembre 2016 de 14h à 17h,**
- **jeudi 8 décembre 2016 de 9h à 12h,**
- **samedi 17 décembre de 9h à 12h,**
- **mardi 27 décembre 2016 de 14h à 17h,**
- **vendredi 6 janvier 2017 de 9h à 12h.**

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Cressy-sur-Somme et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

AL584817953

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 25/11/2016 concernant la société : SCI MAP, il y avait lieu de lire SCI MAP SCI au capital de 1000 euros siège social : 27 route de Tracy, 58160 Sauvigny-les- bois 524 779 139 RCS de Nevers le 06/11/2016, le gérant a pris acte du départ du co-gérant, M pierre AUGUSTE pour démission pour ordre mention au RCS de Nevers

AL584818040

MODIFICATION DE STATUTS

SARL DES POMPES FUNEBRES BROCHET

au capital de 20 000 €
Siège social : 2 Place du Château
58120 Château Chinon
RCS Nevers : 403 110 794

L'A.G.E. du 30 septembre 2016 a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2016 :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : société par actions simplifiée

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des actionnaires pour les cessions d'actions à des tiers.

Administration :

Mme Christiane BROCHET, gérante dans la SARL a cessé ses fonctions au 30/09/2016

Nouvelle mention :

Le 01/10/2016 est nommé Président : Gilles BERNARD demeurant 4 Place du Château, 58120 Château Chinon.

Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale, à compter du 01/10/2016, pour adopter, celle suivante: POMPES FUNEBRES BROCHET

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal : RCS Nevers

Pour avis

AL584818021

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

PARAMEDICAL BERNAMONT

S.A.S. au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 6, rue de Rémigny
58000 Nevers
300 853 900 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée du 09 novembre 2016 les mentions suivantes à publier :

Anciennes Mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : Mme Geneviève DURAND, 17 rue des Prés

BP 135 – 89204 Avallon

Commissaire aux comptes suppléant : HD AUDIT, 18 rue Porte Noël – 89800 Chablis

Nouvelles Mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : CECOTTI Thierry et Associés,

22 route d'Espagne – 31100 Toulouse

Commissaire aux comptes suppléant : M. Paul REYNE, 13 rue Henri Choquet

BP 90031 – 58641 Varennes Vauzelles

Pour avis, le Président Arnaud BERTRAND

AL584818030

SCI ALMINA

Aux termes d'un acte SSP en date du 15 octobre 2016, enregistré au Pôle Départemental d'enregistrement de Nevers le 18/11/2016 bord n° 2016/1055 Case n° 4, contenant cession de parts sociales, il a été nommé comme unique gérant de la SCI ALMINA, dont le siège est à la Charité sur Loire (Nièvre) Les Saint Flix, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 441 410 313, au capital de 67.000 Euros, à compter du 15 octobre 2016 et pour une durée illimitée : Mlle BARDU Sandrine, dt à la Charité sur Loire (nièvre) 9 avenue du Plateau de la Seyr, en remplacement de Mme Nathalie BARDU épouse de Mr DELAPORTE Jean-Yves, dt à Sancerre(cher) «Chavignol», démissionnaire.

L'article des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

Le gérant

AL584818033

SELARL TISSOT
HOPGOOD DEMONT
Société d'avocats inscrite
au Barreau de Chalon sur Saône
16 Boulevard de la République
71100 Chalon Sur Saône

LAITERIE DE BOISFLEURY

SAS au capital de 264 000 €
Boisfleury – 58 150 Tracy Sur Loire
RCS Nevers 691 880 207

Aux termes des décisions de l'associé unique du 10 novembre 2016, la dénomination sociale a été modifiée et devient «BOISFLEURY» à compter du 10 novembre 2016. L'article « Dénomination » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584818037

CESSION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seings privés en date à NEVERS du 18 novembre 2016 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Nevers 1, le 21 novembre 2016, Dossier 2016 15672, référence 2016 A 00007, Monsieur et Madame Jean-François SOUCHET dt 18 rue du Mont Savault – 58270 Saint Benin d'Azy ont cédé à la société FLOREST SAS ayant son siège social 26 avenue du Général de Gaulle – 18390 St Germain du Puy, immatriculée 419 658 844 RCS Bourges

Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glaces sis et exploité 17, rue des Ardilliers – 58000 Nevers pour l'exploitation duquel Monsieur Jean-François SOUCHET est immatriculé 325 303 030 RCS Nevers.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 40.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 25.000 €, au matériel et mobilier servant à son exploitation pour 15.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 18 novembre 2016.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de la société d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers.

Pour unique insertion

AL584818036

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MENUISERIE DES AMOGNES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 622.45 €
Siège social : Route de Baugy
58130 Montigny aux Amognes
400 454 419 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 02 novembre 2016 :

- Monsieur Emmanuel VIGIER demeurant 9 rue de Forgebas, Guérigny (Nièvre), , a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Gérard VIGIER, gérant décédé.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL584817994

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE D'ESPEUILLES

Groupement foncier agricole
au capital de 767 885,70 euros
Siège : Espeuilles 58110 Montapas
R.C.S. Nevers 319 699 633

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2016, il a été pris acte du décès de Madame Adrienne de VIEL de LUNAS d'ESPEUILLES de CAULAINCOURT de VICENCE, cogérante, et a été décidé de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur Adrien de MOUSTIER demeurant donc gérant unique.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers (greffe).

AL584818022

EARL GIBIER GAUTHIER

Expl Agricole à responsabilité limitée
au capital de 7600 €
Siége social : 30 rue Marcel Paul
58000 Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Philippe GAUTHIER de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

M. Alexandre GAUTHIER assumera seul les fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance

AL584818038

NON DISSOLUTION

LA CARPE DOREE

SARL au capital de 7500 €
Siège social
50 quai de Loire
Fourchambault (Nièvre)
R.C.S. Nevers 480 125 152

Suivant décisions de l'associé unique du 29 Octobre 2016. L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL584818032

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOYEZ TECHNOLOGIES SNC

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 150.000 €
Siège social :
Usine de la Bertine
58220 Donzy
399 885 805 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2016, l'assemblée générale mixte a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société.

- nommé en qualité de liquidateur : M. Gerard SOYEZ, demeurant Le Chêne Brun 58440 La Celle sur Loire

- fixé le siège de la liquidation au siège social , adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Le liquidateur.

AL584818020

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 29/10/2016, il a été constitué une SAS dénommée CSTV EVENTS.

Siège social: le blénay 58470 Magny-cours.

Capital: 100€.

Objet: Production et réalisation de films et de vidéos, courts métrages, spot publicitaires, reportages, films d'ambiance et d'évènements.

Président: M. Maxime DORIDOT, le blénay 58470 Magny-cours.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL584817943

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : SCI

Dénomination : SCI de la Forge

Siège social : Moulin de la Forge - 58700 Sichamps

Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérant : Jean-Pierre COURAULT demeurant Moulin de la Forge - 58700 Sichamps

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles

Immatriculation : au RCS de Nevers

AL584818018

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous sein privé du 19 novembre 2016, il a été constitué une SASU à la dénomination Géancom' au capital de 39,90 € dont le siège social est au 47 bis rue Henri Bouquillard 58000 Nevers. Le premier Président nommé est Mme Istembouli Amal demeurant au 16 rue de la Chaussade 58000 Nevers. Objet social: Publicité et communication. Durée 99 ans. Tout porteurs de parts sociales est admis aux assemblées et exerce le droit de vote.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nevers.

AL584818023

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 novembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELENDA CARTHAGO

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée créée sous la forme d'une société civile

Siège Social : Ancien Presbytère MAGNY 58800 Magny-Lormes

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, notamment dans le domaine des cultures maraîchères, du bois, de la gestion des étangs et de l'élevage non industriel.

Durée : 99 années

Capital social : 7.500 €

Gérants : M. Jean-François DELEDICQUEet MMe Joana DELEDICQUE, demeurant 36 rue Godot de Mauroy 75009 Paris.

Transmission des parts : Toute transmission de parts pour cause de décès d'un associé autre que les fondateurs est soumise à l'agrément unanime des associés survivants..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

Pour avis.

AL584818029

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Nevers du 01/12/2016 a été constituée une SASU nommée : S.P.R Évènementiel

Objet : Organisation d'événements

Capital : 100 € Siège social : 20 Rue de Charleville, 58000 Nevers

Durée : 99 ans

Président : M. Franck MARTINEZ, 75 rue de Chazeau, 58160 Imphy

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL584818003

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24/11/16, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ;

Dénomination : NIEVRE CONSTRUCTION ;

Capital : 1.000 euros ;

Siège : Les Vignes de Pinay - Parigny Les Vaux (58320) ;

Objet : Tous travaux de maçonnerie ;

Durée : 99 ans ;

Président associé unique: M Joao MONIZ, demeurant Les Vignes de Pinay - Parigny Les Vaux (58320). Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour Avis

AL584818035

YONNE

SCISSION

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

SARL ALLIANCE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 route de Paris
89200 Avallon
RCS Auxerre 387 571 771

Avis de dissolution
Suite à scission

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juillet 2016, les associés de la Société SARL ALLIANCE ont approuvé le projet de scission de leur Société au profit des Sociétés SARL QUINCY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 166 050 euros, dont le siège social est à 2 route de Paris 89200 Avallon,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro B 383 770 344, et ALLIANCE MEDICAL, Société à Responsabilité Limitée en formation au capital de 200 000 euros, dont le siège social sera 25 rue du Général Leclerc Centre commercial AUCHAN route de Tonnerre 89200 Avallon dont l'immatriculation sera sollicitée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre par apport à chacune de ces Sociétés d'une des deux branches d'activité constituant la totalité de son patrimoine.

Ce projet de scission a été établi suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 2016 à Avallon.

La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de la dernière des formalités relatives à l'augmentation de capital de la Société SARL QUINCY ou de l'immatriculation de la société ALLIANCE MEDICAL effectuées au titre de l'apport-scission reçu par elles.

Et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la Société SARL ALLIANCE, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par les Sociétés SARL QUINCY et ALLIANCE MEDICAL, chacune à raison de la branche d'activité reçue en apport, et les parts échangées à raison de 14 parts de la Société SARL QUINCY pour 1 part de la Société SARL ALLIANCE et de 1000 parts de la Société ALLIANCE MEDICAL attribuées aux associés de SARL ALLIANCE proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société scindée.

La scission et corrélativement la dissolution de la Société SARL ALLIANCE sont devenues définitives au 3 août 2016.

La Gérance

AL894818106

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département

de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine - 25 rue de la Boudronnée 21047

DIJON cedex, curateur des successions de :

- Monsieur BERTHON Jean-Michel, décédé(e) le 16/07/2014 à VILLENEUVE SUR YONNE (89),

Référence: 0212007260.

- Monsieur GIBIER Georges, décédé(e) le 14/12/2011 à BRIENON SUR ARMANCON (89),

Référence: 0212006355.

Monsieur LAPOUGE Jean Claude, décédé(e) le 09/08/2013 à SENS (89), Référence:

0212006662.

- Monsieur BROUTECHOUX Henri Jacques Louis, décédé(e) le 28/01/2013 à CLAMECY (58),

Référence: 0212006952.

- Monsieur BROSSE Guy Raymond, décédé(e) le 12/04/2015 à AUXERRE (89), Référence:

0212007538.

- Monsieur GERARD Alain Maurice, décédé(e) le 09/04/2014 à RAVIERES (89), Référence:

0212006814.

- Monsieur LIGER Robert Gilbert, décédé(e) le 05/07/2014 à AUXERRE (89), Référence:

0212006998.

a établi l'inventaire estimatif et le projet de règlement du passif

- Madame LERAT veuve ANCELIN Solange, décédé(e) le 26/11/2010 à TONNERRE

(89),Référence: 0212004258.

a établi l'inventaire estimatif.

- Madame MEUNIER veuve JOLLY Jeanne Madeleine Joséphine, décédé(e) le 04/04/2009

à AVALLON (89), Référence : 0212003379.

déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance de AUXERRE le

25/11/2016.

AL894818092

NOMINATION

LA CHAMBERIOTINE

L'AGE du 10.11.2016 des associés de la société LA CHAMBERIOTINE, SARL au capital de 17.000 €, siège social à Chamvres (89) 6, route de Paroy, 511 433 799 RCS Sens a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Caroline DIOT demeurant à Champvallon (89) rue André Courtois, a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Chamvres (89) 6, route de Paroy. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérante.

AL894818117

TRANSFERT DE SIÈGE

SCP François et Guillaume DINET
Notaires ` Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

LNA IMMOBILIER, Société civile immobilière à capital variable ayant son siège social ` Armeau (Yonne) 10 rue de l'Ile de France identifié sous le numéro SIREN 809171879

RCS Sens, constituée jusqu'au 26/01/2114

Par assemblée généale du 23 octobre 2016, les associés ont décidé, ` compter du 1er décembre 2016 de transférer le siège social ` Condes (52000) 3 rue des Iris

L'article 4 des statuts a été corrélativement modifié

En conséquence la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Chaumont (52000)

AL894818096

DIANE RÉMOND CONSEIL RELATION CLIENT

Société par actions simplifiée
au capital variable de 2.000 euros
Et au capital social minimum de 500 euros

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

TREIGNY - pré et bois-taillis

2 ha 36 a 04 ca - La cave a bernot: AC-67 - Le bas du rioz: L-33 - Les grandes chaumes: YH-25(J)-25(K)

Sur les communes de TANLAY et LEZINNES, recherche d'un bailleur pour le maintien en place de l'exploitant par bail rural de 18 ans – terre, pré et bois-taillis

TANLAY - 35 ha 39 a 25 ca - Fontaine saint martin: 372ZL-51 - La petite laume: 372ZD-32(*) - Le chatelot: 372ZD-31 - Le pre du chatelot: 372ZD-96 - Les granges: 372ZL-61(*) - Les hays: 372ZM-23(*)-24 - Prale: 372ZD-37[P1]-37[P2] - Sur le ru: 372ZL-34(*)

LEZINNES - 1 ha 38 a 40 ca - Les hays: ZN-41-42

ANNAY-SUR-SEREIN – terre (parcelles occupées) et bois

7 ha 40 a 77 ca - Les gates pains: G-147-177-688- Queue de forets: H-24-339[42](*) - Sous les coteaux: G-333 - Sous les gates pain: ZC-40 - Vallee de perrigny: H-49

MOLAY - terre (parcelles occupées) et bois

24 ha 15 a 80 ca - Arton: AC-62 - Bois la roche: A-205-236 - Chem de la vallee ringuet: ZE-41 - Chem de nitry: ZE-27-36-37 - Cote neuve: B-1127 - Envers de vaudrames: B-1768 - Fleuvignot: ZD-31-39 - Gatepain: ZD-42(*) - Gue des piottes: ZA-130 - Le bas du crou: ZD-58-59 - Les fourcherets: ZE-2 - Les huches d arton: ZD-10-11 - Pres des laumes: ZA-25 - Sous la creuse: B-1408-1409-1410-1424-1426-1427-1428-1429 - Sur la cote: B-1851 - Sur la ruelle au chat: B-1638 - Sur les finages: ZH-7-8 - Sur pic berdin: B-2106

SAINTE-VERTU - terre (parcelles occupées) et bois

1 ha 20 a 90 ca - Sur les finages: ZK-41-42

SAINT-PERE – terre, landes et bois

1 ha 72 a 98 ca - Chatillon: C-17 - Crechot: A-262 - Grandes chaumes: ZM-15(*) - Longues vignes: A-502 - Pres des marsais: ZO-78 - Vignes neuves le haut: J-887-895 - Chaumont le bas: A-768 - Grandes chaumes: ZM-16

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19 décembre 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894818127

Siège social : 22 Avenue Jeanne d'Arc 94210 – La Varenne Saint Hilaire RCS de Créteil n° 814 974 648

Aux termes d'une décision de l'actionnaire unique en date du 25 septembre 2016, il a été décidé de :

· Transférer à compter du même jour, le siège social de la société du 22 Avenue Jeanne d'Arc 94100 La Varenne Saint Hilaire au :

11 Rue du Coup de Pied de Mocquesouris à Sens (89100)

et de mettre à jour les statuts ainsi que l'article 4 des statuts. L'ancien siège est supprimé.

Par ailleurs, lors de la même assemblée, l'actionnaire unique a décidé de :

· Modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée au 31 décembre de chaque année et au 31 décembre 2016 pour la première fois. Et de modifier, en conséquence, l'article 6 des statuts.

· Mettre les statuts à jour afin de supprimer l'annexe 2 des statuts initiaux, cette annexe étant devenu caduque.

Annonce complémentaire rectificative :

De plus, et afin de régularisation, il est fait mention que depuis sa création la forme de la société et son capital social sont les suivants :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à capital variable.

Capital social : Le capital minimum de la société est fixé à 500 euros.

Le capital actuel s'élève à 2.000 euros, il est entièrement libéré.

Mention en sera faite au RCS de Créteil et au RCS de Sens.

Pour avis.

AL894818121

MODIFICATION DE STATUTS

SARL CONCEPTS CONSTRUCTIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 24 grande rue, 89140 Michery 802 680 835 Rcs Sens

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016 l'assemblée générale extraordinaire :

– A transféré le siège social qui était 24 grande rue, 89140 Michery (Yonne) au 36 rue Emile Zola, 89100 Sens, et ce à compter du 1er novembre 2016.

- A décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, la gérance.

AL894817935

SCANI

Association loi 1901, 16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Annonce légale de transformation

Aux termes d'un acte SSP en date du 5 novembre 2016, l'association loi 1901 dénommée « Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise » (SCANI) s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée à capital variable. Son capital au jour de la transformation est de 3000 € avec un minimum de 1,500 € et un maximum de 75.000.000 €.

Le siège social est fixé au 16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes. L'objet de la coopérative est l'exploitation de réseaux de communications par et pour leurs utilisateurs. Sa durée est de 99 ans.

Les administrateurs de la société sont : Mr Cédric Colson, 15 rue de Chaumont, 89240 Escamps, Mr Pascal Hérard, 45 rue des Merles, 89110 Sommecaise, Mme Pascale Doz, 42 rue Anatole France, 92290 Chatenay- Malabry, Mr Thierry Corniot, 1 Place Colbert, 89250 Seignelay, Mr Christophe Daniel, 16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes, Mr Gwenaël Adine, 13 rue d'Héry, 89250 Seignelay, Mr Bruno Spiquel, 10 chemin de la Voie Grasse, 89300 Joigny, Mr Stéphane Gendrin, 2 route de Poilly, 89110 Poilly sur Tholon, Mr Alfred Urban, 5 grande Rue, 89300 Champlay et Mr Jérôme Louis, 14 rue Haute Moquette, 89000 Auxerre.

Mr Christophe Daniel a été nommé président du conseil d'administration.

Chaque coopérateur associé dispose d'une voix dans l'assemblée générale permanente quel que soit le nombre de parts détenues.

Les parts ne sont ni transmissibles ni démembrables.

La coopérative sera immatriculée au RCS de Sens.

AL894818013

EARL NICOLAS FLEURY

Société civile au capital de 89 360,00 euros Siège social : 3 rue du Bourg les Forges - 89160 Jully 518 726 161 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2016 a décidé :

- d'augmenter le capital social de 89 320 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 178 680 euros,

- de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : Scea Nicolas Fleury.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 178 680 euros.

Siège social : 3 rue du Bourg - les Forges - 89160 Jully.

Durée : Jusqu'au 30 novembre 2108.

Gérant : M. Nicolas Fleury demeurant à Jully (Yonne), les Forges, 3 rue du Bourg.

Cessions de parts :

Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL894818021

MULTI-SERVICES GENERATIONS

SARL au capital de 1 000 euros 18, rue d'Egleny 89000 Auxerre 797463601 R.C.S Auxerre

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire an date du 15/09/2016 à 19h, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 15/09/2016.

Modification de l'objet social :

La société a pour objet social :

Services à la personne à domicile, dont notamment :

- Entretien de la maison et repassage
- Petit travaux de jardinage
- Petit travaux de bricolage
- Assistance informatique
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Cours / soutien scolaire à domicile
- Préparation des repas à domicile

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

AL894818093

EURL SEDIVINS

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000€ Siège social : 47Bis avenue Gambetta 89300 Joigny

Suivant décision de l'associé unique en date du

22 novembre 2016, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale la société pour

adopter celle de LA CAVE DE JOIGNY

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL894818112

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me MILLARD Julien, Notaire Associé à SAINT-FLORENTIN, le 17 novembre 2016 enregistré à Auxerre le 24/11/2016 bordereau 2016/873 case 2 ext 2197 droits 810 €.

Cession par La SARL DE LA TERRASSE, Société à responsabilité limitée, Capital de 5000€. Siège à SAINT-FLORENTIN (89600), 11 rue de la Terrasse, RCS d'AUXERRE n° 800303430

A La BOUCHERIE LA FLORENTINNOISE, Société à responsabilité limitée, Capital de 6500 €. Siège à SAINT-FLORENTIN (89600), 11 rue de la Terrasse RCS d'AUXERRE n°822 841 052

D'un fonds de commerce de boucherie chevaline, charcuterie, volailles, conserves sis à SAINT-FLORENTIN (89600), 11 rue de la Terrasse, connu sous le nom commercial BOUCHERIE DE LA TERRASSE, immatriculé au RCS d'AUXERRE, n° 800303430.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 17 novembre 2016.

Prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR):

- éléments incorporels pour VINGT-NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (29.700,00 EUR),

- matériel pour VINGT MILLE TROIS CENTS EUROS (20.300,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude du Notaire soussigné où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894818111

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI PLESSY-VILLEFARGEAU

10 rue du Moulin 89240 Villefargeau RCS Auxerre 342407772

Les associés de la SCY PLESSY-VILLEFARGEAU réunis en assemblée générale ordinaire le 03 août 2016 ont approuvé les résolutions suivantes :

Cessation de gérance de M. André PLESSY et de Madame Simonne PLESSY née PERRAULT.

Nomination aux fonctions de gérant de M. Daniel PLESSY demeurant 13 rue Denfert Rochereau à Decize (58300) et de M. Jacques PLESSY demeurant 12 impasse Saint Claude à Saint Jeannet (06640).

L'inscription modificative sera effectuée au RCS d'Auxerre.

Pour avis et mention, la gérance.

AL894817537

LE PANIER D'OR

SARL au capital de 1500 EUR 31,rue de Paris -Avallon89200 RCS Auxerre 813 719 036

Aux termes d'un PV. de l'AGE en date du 15/10/2016,Mme KROUNA Habiba dt:41, AV. P.V. Couturier à Vitry sur Seine 94 400 a été désignée en qualité de gérante en remplacement de M.KROUNA Ahmed démissionnaire .

Modification sera faite au RCS Auxerre.

AL894818086

SOCIETE CIVILE DE MOYENS GENON - CLEDAT

Société civile de moyens au capital de 2 000,00 € Siège social : 122 rue du Pont 89000 Auxerre R.C.S. Auxerre 490 540 952

Avis de modification affectant la gérance

L'associé unique, par décision en date du 06/07/2009, a constaté que, suite au décès du co-gérant Monsieur Pierre GENON en date du 14/02/2008, Monsieur Jérôme CLEDAT, co-gérant, demeurant 30 rue du 14 Juillet à 89000 Auxerre, demeure seul gérant sans limitation de durée, et ce à effet au 14/02/2008.

RCS Auxerre.

AL894818097

NON DISSOLUTION

SASU DE LA SOURCE

SASU au capital de 5 000,00 euros Siège social : Route de Frangey 89160 Vireaux 814 784 831 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2016, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.

Pour avis, la gérance.

AL894818039

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

JF IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 13 000 euros Siège social : 60 avenue du Moulin du Président 89000 Auxerre 440217024 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2015, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - La Gérance

AL894818123

DISSOLUTION LIQUIDATION

SNC LE BRAZZA

L'AGE du 30/09/2016 de la SNC LE BRAZZA, au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Pont S/Yonne (89140), 15 bis, rue de la Gare, 532 590 239 RCS Sens, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé comme liquidateur Mme Ayse AYRIYURT, domiciliée à Sens (89100), 5, rue de Cantorbery.

Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL894818094

LE BRAZZA

L'A.G.O. du 30/09/16 de la SNC en liquidation LE BRAZZA, au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Pont S/Yonne (89140), 15 bis, rue de la Gare, et le siège de liquidation à Sens (89100), 5, rue de Cantorbery, 532 590 239 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 30/09/16, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/09/16.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de Sens.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL894818095

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU VAL D'YONNE

Sigle : SCI du Val d'Yonne SCI au capital de 38.125,25 € Fontaine Madame - Porte d'en Haut, 89240 Chevannes 316712884 RC Tribunal de commerce d'Auxerre

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du12/11/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. Mme Christine ZANETTI, demeurant25, rue La Motte Picquet, 44100Nantes a été nommé liquidateur .Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. RCS de Tribunal de commerce d'Auxerre

AL894818101

VANDYCK FABRICE

E.U.R.L. au capital de 5 000,00 Euros Siège social : 65 rue Eugène de Laporte 89100 Sens R.C.S : Sens 483 927 042

Avis de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 Octobre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur VANDYCK Fabrice demeurant : 65 rue Eugène de Laporte 89100 sens, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à : 65 rue Eugène de Laporte 89100 Sens, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour Avis, la gérance..

AL894818110

LA CHAMBERIOTINE

L'AGO du 24.11.2016 des associés de la SARL en liquidation LA CHAMBERIOTINE au capital de 17.000 € ayant son siège social à Chamvres (89) 6, route de Paroy, 511 433 799 RCS Sens, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15.11.2016, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Sens.

AL894818116

GISELE, CHRISTIAN ET LES AUTRES SCI

au capital de 159.000 € sise 2 Rue du Château d' Eau La Longueraie 89320 Cerisiers 753471846 RCS de Sens

Par décision de l'AGO du 26/11/2016, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. LECLERCQ Christophe 2 rue du Château d'Eau La Longueraie 89320 Cerisiers, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 26/11/2016. Radiation au RCS de Sens.

AL894818118

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Lille Métropole en date du 12/10/2016 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de Sàrl à associé unique SARL MS MODE FRANCE 12, Rue du Temple 89000 Auxerre, RCS LILLE 478.565.898 (prêt à porter). Administrateurs : SELARL R&D en la personne de Me Eric Rouvroy 4 Rue Gombert 59000 Lille et la SELARL ABITBOL en la personne de Me Frédéric Abitbol 37, Avenue de Friedland 75008 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires la SELAS Bernard et Nicolas SOINNE en la personne de Me Nicolas SOINNE 65 Bd de la République 59100 Roubaix et la SELARL GRAVE RANDOUX en la personne de Me Michel GRAVE 2 Place des Camions 02100 Saint Quentin ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894818100

Jugement du Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 23/11/2016 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS MIM** 6 rue des Fournaux ZAC des Clairions Lotissement 7 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS CRETEIL 722 033 115. Date de cessation des paiements : 04/11/2016. Désigne Administrateurs judiciaires : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ & ASSOCIES en la personne de Me Eric BAULAND 7 Rue Caumartin 75009 PARIS avec mission d'assister le débiteur dans les aspects sociaux, l'élaboration éventuelle d'un plan de redressement et dans la recherche de cessionnaires et la SELARL BARONNIE-LANGET en la personne de Maître Gilles BARONNIE 14 Rue du Viaduc 94130 NOGENT SUR MARNE avec mission d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion courante de l'entreprise ou certains d'entre eux, de suivre au plus près les flux de trésorerie et la position de trésorerie. Les créances sont à déclarer dans les deux mois suivant la parution au Bodacc auprès des Mandataires judiciaires : la SELARL GAUTHIER SOHM en la personne de Me Jim SOHM 42 Ter Bd Rabelais 94100 SAINT MAUR DES FOSSES avec pour mission l'établissement des créances salariales, et Me Marie DANGUY 2 Bis Rue de Lorraine 93000 BOBIGNY avec pour mission la vérification du passif, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com. Ouvre une période d'observation de six mois soit jusqu'au 23/05/2016.

AL894818122

Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon arrêtant le plan de cession de la **SAS AUVERGNE AERONAUTIQUE GROUPE** Zi plaine des Isles 89000 Auxerre (production de pièces et produits liés à l'industrie aérospatiale et aéronautique) RCS. Clermont-Ferrand 433 936 309.

AL894818130

UN INSTANT DECO

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social : 3 rue de Vauluisant La Charmée – 89190 Lailly 798 952 115 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2016, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Jennifer PIE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue de Vauluisant - La Charmée - 89190 Lailly. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis - Liquidateur

AL894818124

SOCIETE CIVILE DE MOYENS GENON - CLEDAT

Société civile de moyens en liquidation au capital de 2 000,00 € Siège social : 122 rue du Pont 89000 Auxerre R.C.S. Auxerre 490 540 952

Avis de dissolution anticipée volontaire

L'associé unique, par décision en date du 21/12/2015 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 21/12/2015 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, Monsieur Jérôme CLEDAT demeurant 30 rue du 14 Juillet à 89000 Auxerre, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 122 rue du Pont à 89000 Auxerre

Mention sera faite au RCS Auxerre

Le liquidateur.

AL894818125

SOCIETE CIVILE DE MOYENS ENON - CLEDAT

Société civile de moyens en liquidation au capital de 2 000,00 € Siège social : 122 rue du Pont 89000 Auxerre R.C.S. Auxerre 490 540 952

Avis de clôture de la liquidation

L'associé unique, par décision en date du 31/12/2015, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur Monsieur Jérôme CLEDAT demeurant 30 rue du 14 Juillet à 89000 Auxerre, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au RCS Auxerre.

Le liquidateur.

AL894818126

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : L'Atelier Floral – C&C

Siège Social : 89000 Auxerre – 41 Avenue Jean Mermoz

Objet : Tout commerce de Fleurs, vente de plantes, fleurs coupées, objets floral et décorations s'y rapportant.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérance : Madame Charlotte DUCROT, demeurant 16 Bis Rue de Rechievre – 89580 Gy l'Evêque et Madame Charline PROT, demeurant 29 Grande Rue Vaugermain – 89800 Saint Cyr Les Colons

Cession de parts : Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL894818035

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination sociale : BYBAT

Objet social : L'exercice de toute activité liée à l électricité, du bâtiment, de la rénovation, de l'équipement du bâtiment.

Siège social : 12 Bis Chemin Bernard Lamy, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital social : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros

Président : Monsieur Yohann BIAUDET 12 Bis Chemin Bernard Lamy 89100 Sens

Immatriculation : RCS de Sens

AL894818088

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/11/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : GUCI

Siège social : 2 rue du Couvent, 89520 Treigny

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : Acquisition, conservation immobilière, Location

Gérant : Monsieur Guillaume CHEROUAT, 12 rue de la Tour d'Auvergne, 75009 Paris

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894818102

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10 novembre 2016, constitution de la SCI :

Dénomination : SCI CTJ

Capital : 1.000 Euros

Le siège social : La Fourchotte, 4 bis Rue Roger Lata - 89400 Brion.

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Gérant : M. Teddy LETHIMONNIER, 4 Bis Rue Roger Lata 89400 Brion

Cessions : les parts sont librement cessibles entre associés, ascendants ou descendants d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL894818103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/11/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : MELIN'MAG

Siège social : 10 Rue de l horloge, 89000 Auxerre

Forme : SAS

Nom commercial : FIGURE LIBRE

Capital : 500 Euros

Objet social : Achat et vente de prêt à

porter, confection, vêtements homme et femme et tout accessoires. Toutes opérations pouvant se rapporter à l'exploitation dudit fonds.

Président : Madame Magaly GENTIL REBOLI demeurant : 23 rue haute Moquette, 89000 Auxerre élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894818104

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14 octobre 2016, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : SG DIESEL,

Siège : 10 Promenade de l'Ouest , 89510 Véron.

Objet : Détention et utilisation de tout type de biens mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 50 Euros.

Gérance : Stuart DIESEL, demeurant Carleston Rise, Crippetts Lane , Leckhampton GL51 4XT (Royaume Uni).

Agrément des Cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL894818105

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/11/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : AUBERGE CAMP DE CORA

Siège social : 2 Place de la mairie, 89270 Saint More

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 2000 €

Objet social : Bar,restauration,pizzéria, soirée à thèmes culinaires et musicales,spectacles, bar à vins,vente et dégustations de produits régionaux

Gérant : Monsieur Jean-Philippe DEFRANCE, 2 place de la Mairie, 89270 Saint Moré

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894818107

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/11/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : ASSAT TI CREOLE

Siège social : 5 Rue de Nemours, 89100 Paron

Forme : SASU à capital variable

Capital minimum : 1500 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit

Capital initial : 1500 Euros

Capital maximum : 100000 Euros

Objet social : Préparation et vente, dans des équipements mobiles, de repas cuisinés sur place et à emporter, vente d'aliments et de boissons, restauration rapide, prestation de services de restauration,

Président : Monsieur Gabriel Jean Florent ASSATI demeurant : 5 rue de Nemours, 89100 Paron élu pour une durée indéterminée

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.Les actions ne peuvent être cédées qu'après agrément préalable donné par la décision de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894818108

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date des 7 et 13 novembre 2016, enregistré le 22/11/2016 : Pôle d'enregistrement de Palaiseau, Bordereau 2016/830, Case n°5, Ext. 2652, il a été constitué une société civile immobilière régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par ses statuts, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LES JUJU

Capital social : 220 000 € (apports en numéraire)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Siège social : 6 rue des Acacias – La Fourchotte (89400) Brion

Durée : 99 ans

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Gérance : M. Romain JULLIARD et Mme Anne-Caroline PREVOT épouse JULLIARD, demeurant tous deux 9 rue des Primevères (91700) Villiers sur Orge

Immatriculation au RCS de Sens

AL894818119

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais -1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

JORGE Carla

Liquidation Judiciaire du 28/10/2014 du 28/10/2014

2, Impasse de la Marinière 89320 VAUDEURS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 novembre 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894818081

au titre de la procédure suivante :

RENARD Olivier

Liquidation Judiciaire du 07/06/2016

12, Promenade des Champs Plaisants 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 octobre 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894818082

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/11/2016, il a été constitué une SCI dénommée : SCI YASMINA

Siège social : 112 rue Bourneil, 89000 Auxerre

Capital : 1.000€

Objet : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers.

Gérance : M. Mohammed EL KADYAOUI, 112 rue Bourneil, 89000 Auxerre, Mme Yasmina EL KADYAOUI, 112 rue bourneil, 89000 Auxerre

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894818128



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

CADEAUX En raison de la vulnérabilité du jeune public auquel ils sont adressés, les jouets doivent répondre à des critères de sécurité bien définis.

Pour que jouets riment avec sécurité

Sur la liste de vos cadeaux de Noël à acheter figurent probablement des jouets. Avant d'opter pour tel ou tel produit, des gestes essentiels vont vous permettre d'être certain d'acquérir un jouet qui ne va pas s'avérer dangereux pour son petit utilisateur. Vous devez tout d'abord vous assurer que le jouet comporte bien le marquage CE qui signifie que le fabricant atteste que son produit satisfait aux exigences réglementaires de sécurité. Il est également essentiel de lire attentivement tous les avertissements portés sur les emballages de façon à acheter des jouets adaptés à l'âge des enfants. Les jouets qui peuvent s'avérer dangereux pour les bambins de moins de trente-six mois doivent porter un avertissement du type « Attention ! Ne convient pas aux enfants de moins de 36 mois (3 ans) » ou le symbole graphique d'avertissement sur l'âge, une tête d'enfant et mention 0-3 dans un cercle rouge barré, complété dans les deux cas par le signalement du danger particulier encouru.

Les peluches ne doivent pas comporter de petits éléments, souples et rigides, qui s'arrachent facilement et avoir une enveloppe dont les coutures sont résistantes pour contenir le rembourrage ou de petits éléments comme un grelot car les bambins qui mettent tout à leur bouche risquent de les avaler. Les peluches doivent être fabriquées avec des matériaux ne constituant pas un élément inflammable. Pour ce qui est des poupées, jusqu'à l'âge de deux ans, choisir des modèles sans accessoire. Les poupées avec des cheveux longs sont déconseillées pour les plus jeunes qui peuvent les arracher et risquent de les avaler. Tous les jouets porteurs comme les tricycles, les voitures, les tracteurs, les petits camions ou les animaux sur roulettes, s'achètent bien évidemment en tenant compte de l'âge de l'enfant. Si vous achetez un jouet de ce type à un bambin de douze à dix-huit mois qui commence à marcher, vous devez choisir un modèle qu'il peut glisser facilement entre ses jambes, qui permette à l'enfant de bien poser ses pieds par terre, qui roule facilement.


M. TRICOCI
La vigilance s'impose lorsqu'il s'agit d'acheter des jouets, notamment pour les tout-petits.

Mécanismes simples

Dans le cas spécifique des patins à roulettes, trottinettes et bicyclettes jouets, les produits doivent porter l'avertissement suivant : « Attention ! À utiliser avec un équipement de protection. Ne pas utiliser sur la voie publique ». Pour les jeunes enfants, il faut privilégier les mécanismes simples et éviter les jouets qui comportent des mécanismes pliants à cause des risques de pincement ou de coupure. Il faut également faire attention aux objets comportant des piles qui ne doivent pas être aisément accessibles. De même, les jouets comportant des aimants peuvent être dangereux si ces derniers sont accessibles car ils peuvent être avalés. Il est par ailleurs recommandé de préférer les plastiques colorés dans la masse. Les peintures sont en effet sensibles aux chocs et peuvent s'écailler.

Attention à certains objets attirants pour les jeunes enfants mais qui ne sont pas des jouets : poupées décoratives ou folkloriques, modèles réduits pour collectionneurs adultes, puzzles de plus de cinq cents pièces, figurines de collection, décorations de fête… De même, il faut veiller à ce que les tout-petits n'empruntent pas les jouets de leurs aînés. Attention aussi aux vieux jouets qui pourraient ne pas être conformes aux exigences actuelles de sécurité.

Il vaut mieux écarter les jouets dans la notice n'est pas traduite en français et privilégier les circuits commerciaux classiques afin de ne pas acheter de contrefaçons.

SURVEILLANCE

La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), procède à des enquêtes nationales annuelles de surveillance ainsi qu'à des enquêtes ponctuelles en fonction de signalements. En cas de problèm avec un jouet, il faut rassembler le maximum d'informations, le nom, la marque, le lieu de commercialisation et les conditions d'utilisation, et saisir les unités départementales de la DGCCRF. Les jouets identifiés comme dangereux font l'objet de mesures correctives rapides afin de protéger les consommateurs comme le retrait du marché, ou les rappels de produits. Lorsque les consommateurs d'autres États membres peuvent être exposés, la DGCCRF procède à une inform tion de ses homologues par la vo de la procédure APEX, un systèm européen d'alerte pour l'échange rapide d'informations sur les produits non alimentaires présentant un risque pour la santé et/ou la sécurité des consommateurs.

Enfin, une fois le jouet offert, il est utile d'expliquer à l'enfant son fonctionnement et appeler son attention sur les risques éventuels et les manipulations à éviter.

VALÉRIE GODEMENT

coin cuisine

Tarte au cresson et à la ricotta (pour 4 personnes)

Préparation 10 à 20 minutes
Cuisson Plus de 40 minutes

Ingrédients

Pour la garniture
- 1 botte de cresson,
- 150 g de ricotta,
- 3 œufs,
- 25 cl de crème liquide,
- 10 g de beurre,
- 1 pincée de sel.

Pour la pâte brisée
- 300 g de farine,
- 150 g de beurre,
- 1 œuf,
- 1 pincée de sel,
- 2 c à s d'eau.


PH. DUFOUR/INTERFEL

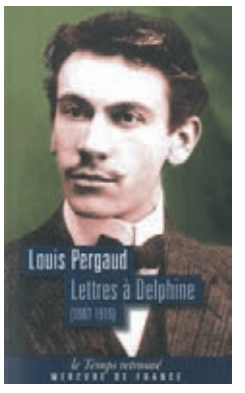
Réalisation

Préchauffer le four à 180 °C.
Préparer la pâte brisée
Couper le beurre en morceaux pour qu'il ramollisse. Battre l'œuf dans un bol. Tamiser la farine dans un grand saladier, ajouter le sel et former un puits. Y déposer le beurre, l'œuf battu et l'eau. Pétrir rapidement jusqu'à obtenir une pâte homogène. Envelopper la pâte dans du film alimentaire puis la placer au frais.
Préparer la garniture
Couper le cresson au ras du lien qui le maintient en botte puis le rincer à l'eau. Dans une cocotte, faire fondre le beurre puis ajouter le cresson. Le faire fondre quelques minutes (il va perdre en volume). Dans un saladier, casser les trois œufs et les battre en omelette. Ajouter la ricotta et la crème. Saler. Bien mélanger. Étaler la pâte brisée puis la placer dans un moule à tarte ou des moules à tartelettes individuels. Répartir le cresson sur la pâte puis verser la préparation à la ricotta. Enfourner pour 45 minutes de cuisson.
Servir accompagné d'une petite salade de cresson frais.

vient de paraître

Correspondance pendant la Grande guerre

« Lettres à Delphine (1907-1915) » est un livre de Louis Pergaud paru au Mercure de France dans la collection Le temps retrouvé.



9,80 euros

Louis Pergaud ? Tout le monde a lu au moins un ouvrage de sa plume puisqu'il est l'auteur du célébrissime *La Guerre des Boutons* en 1912. Il a aussi entretenu une correspondance importante, notamment à partir de sa mobilisation en août 1914. Il écrit à sa femme Delphine, quasiment tous les jours. Ce qui est particulièrement intéressant dans cet ouvrage, c'est l'évolution de l'homme face à cette guerre débutée « juste » pour renvoyer les Allemands chez eux et qui prend de l'ampleur et démultiplie les horreurs. On suit le cheminement de sa pensée depuis l'envoi de son bataillon à l'Est, dans la région de Verdun, jusqu'au moment de la bataille de Woëvre dans la même région en avril 1915. Là, lors d'un énième assaut, Louis Pergaud est porté disparu. Il sera déclaré mort pour la France en août 1921. Touchant et émouvant !

THIERRY MICHEL

www.mercuredefrance.fr



CANTAL (15)

Paroles de jeunes

Installée dans l'Allier mais avec une clientèle qu'elle développe dans le Cantal, Marie Sarah est l'une des très rares femmes installées dans ce métier ancestral.



J'aime

- M'occuper de Kenzo, mon cheval et Lily, une ponette que j'ai récupérée
- Monter à cheval

Je n'aime pas

- Les professionnels du milieu équestre qui ne veulent pas écouter mes conseils

Avec Marie Sarah, les chevaux repartent du bon pied



Installée depuis trois ans dans l'Allier, Marie Sarah intervient désormais dans tout le Cantal où elle souhaite s'implanter définitivement dans quelques années.

Le directeur de la MFR de Saligny-sur-Roudon (Allier) l'avait prévenue : s'installer avec en poche un seul Capa de maréchalerie, c'était à coup sûr, plier l'affaire en moins de six mois. Trois ans après son installation Marie Sarah est toujours là et continue d'étendre sa clientèle, au-delà du Bourbonnais, dans le Cantal, dont sa famille est originaire. À 23 ans seulement, elle fait partie du cercle très restreint des 35 femmes à exercer ce métier, *«une goutte d'eau»* dans une profession qui compte, en France, plus de 1 600 représentants. Une vocation très précoce à laquelle Marie Sarah a pourtant bien failli renoncer au cours d'un apprentissage émaillé d'obstacles pour cette cavalière émérite depuis 19 ans. *«Quand le maréchal-ferrant venait le samedi où je pratiquais, comme je suis très curieuse, j'allais l'observer travailler... Un jour, je l'ai vu soigner un poney qui avait de la fourbure, ça m'a donné envie de faire pareil plus tard»*, raconte la jeune femme. À 6 ans, elle tape à la porte de son père, cordonnier, et affiche son ambition : *«Devenir cordonnier pour chevaux !» «Il m'a dit : on verra...»* À la fin du collège, quand on l'interroge sur son choix d'orientation, sa réponse en déroute plus d'un, qui lui déconseille ce métier fait pour les hommes. Les clichés ont la vie dure. Marie hésite, s'intéresse à l'éthologie, une discipline alors sans beaucoup de débouchés, avant de revenir à sa vocation première. *«J'ai eu la chance d'avoir plusieurs profs qui m'ont soutenue»*, remercie-t-elle aujourd'hui.

Cordonnier des chevaux

À 16 ans, sa famille installée à Moulins, elle entre en CAP à la MFR de Savigny-sur-Roudon au sein d'une promotion de 18 élèves parmi lesquels six filles : elle sera la seule à décrocher son CAP et à s'installer au terme de trois années d'alternance, tout sauf un long fleuve tranquille. *«Trouver un maître de stage dans le métier quand on est une fille, ce n'est pas évident. On a dû passer 70 coups de fil en 15 jours.»* Après deux premières expériences guère concluantes et peu formatrices, elle est remise en selle par un maréchal-ferrant perdu dans le petit village puydômois de Manglieu. *«En un an, il m'a tout réappris de A à Z»*, se félicite Marie Sarah, qui dispose aujourd'hui d'un pied-à-terre à Saint-Clément. Car un bon maréchal-ferrant doit savoir tout faire ou presque : *«parer, forger quatre fers identiques en 1 h 30»* et donc connaître parfaitement les caractéristiques des alliages utilisés pour les fers ; ferrer et de fait maîtriser la podologie équine et le comportement animal. *«On a affaire à plusieurs types d'animaux : des chevaux dressés ou pas, qui travaillent ou non, traumatisés ou pas, avec autant de comportements»*, explique l'artisan. Sans compter tous les cas très particuliers auxquels sa jeune carrière l'a déjà confrontée (lire ci-contre). Après une très brève parenthèse chez les Compagnons du devoir à Nantes, le choix de l'indépendance, à son compte, revient au galop. Projet de nouveau entravé et reporté après un grave accident de voiture. Combative, Marie reprend du crin de la bête et finit par s'installer à Saint-Pourçain, sans blague, le... 1er avril 2013. Elle s'équipe en conséquence avec une forge au gaz car *«plus écolo»*, une enclume, un billot, une série de fers classiques et orthopédiques, des plaques et des silicones. Bouche-à-oreille, cartes de visite et le site Le Bon coin sont ses premiers prescripteurs auprès d'une clientèle essentiellement de particuliers qui font appel à elle pour ferrer leurs chevaux de selle, trait, demi-trait, poney, chevaux de randonnée... *«J'ai privilégié cette clientèle «moins fermée»* que les professionnels : ils vont admettre plus facilement que leur cheval a un problème et qu'il faut un fer orthopédique par exemple, avance Marie Sarah, qui intervient également chez quelques petits éleveurs et deux clubs. Elle ne cache pas qu'il a fallu s'imposer, montrer son savoir-faire auprès de ceux qui, lorsqu'elle arrivait, lui demandaient : *«où est votre mari ?» «C'est un métier physique et aussi à risques, il ne faut pas avoir peur de prendre des coups, de se couper, et c'est vrai que parfois, avec certains chevaux, on se fait peur...»* Aujourd'hui, elle est connue et reconnue et ambitionne de rayonner au maximum dans le Cantal où, d'ici quelques années, elle pourra transférer le siège de son entreprise. Déjà, une semaine sur deux, elle parcourt le département, du Cézallier aux bordures du Lot, du Carladès aux confins de l'Aveyron. *«Dans l'Allier, nous sommes trop nombreux, au moins une trentaine, contre six seulement dans le Cantal, il y a donc de la place...»*, analyse la maréchale-ferrante dont le pic d'activité débute au printemps pour s'étaler jusqu'aux vraies gelées automnales. Elle s'accorde le dimanche et le lundi matin pour souffler et s'occuper de Kenzo, son cheval, et Lily, une ponette qu'elle vient juste de récupérer pour la soigner. Battante, Marie Sarah reconnaît tout de même que sans l'appui indéfectible de ses parents, eux-mêmes artisans, elle aurait peut-être dû mettre pied à terre. *«Je n'ai aucun regret, je ne crois pas avoir fait trop d'erreurs»*, affiche une des rares femmes à pouvoir se faire appeler maréchale...

> *« C'est un métier physique et aussi à risques, il ne faut pas avoir peur de prendre des coups ».*

Patricia Olivieri

Ferme de Dront à Anost

L'authentique porc du haut-Morvan !

Perchée sur les hauteurs d'Anost, la Ferme de Dront renoue avec la production traditionnelle de porcs du haut-Morvan. Enfant du pays, Jean-Marie Grallien a troqué la limaille des ateliers de carrosserie pour se consacrer à l'élevage de cochons au grand air. Avec ce projet de produire l'authentique jambon du Morvan !



Aujourd'hui, Jean-Marie Grallien élève une cinquantaine de cochons sur deux hectares et demi de parcours.

À 33 ans, Jean-Marie Grallien est en train de faire revivre l'élevage de porcs traditionnel en Haut-Morvan. Ce jeune Morvandiau pur souche -dont l'arrière grand-père, commerçant ambulant, approvisionnait les hameaux reculés de l'Autunois-Morvan- avait pourtant quitté temporairement sa région d'attache. CAP de carrossier en poche, ce jeune père de famille a vécu en Haute-Savoie puis à Beaune sans toutefois pouvoir résister à l'attraction irrésistible de son Morvan d'origine.

La trentaine passée, las des poussières de métal et des vapeurs de solvants, Jean-Marie choisissait ainsi de se reconvertir pour cultiver sa passion des animaux et son envie de vendre lui-même son produit. Dépité de constater que le jambon du Morvan jouit encore d'une belle réputation à Paris sans qu'aucun de ces jambons secs ne provienne d'un cochon ayant vraiment grandi dans le Morvan, le jeune homme a eu envie d'élever des porcs en plein air.

Porcs en plein air

Jean-Marie est allé préparer un BPREA à Château-Chinon (58). Une jambe cassée l'a empêché d'aller au bout de la formation, mais il vient de reprendre les cours cette année avec l'objectif de faire valider le diplôme dès juillet prochain, ce qui lui ouvrira alors des droits aux aides à l'installation. En attendant, le jeune homme a commencé de monter son cheptel progressivement. Il détient aujourd'hui huit truies et deux verrats ce qui, avec les jeunes porcs à l'engrais, représente une cinquantaine de cochons sur deux hectares et demi de terrain. Au total, la ferme de Dront couvre une quinzaine d'hectares sur les hauteurs d'Anost, à quelque 600 mètres d'altitude. Les porcs y sont élevés en plein air sur des parcelles pentues, en partie arborées de chênes et de châtaigniers, dont les glands et autres châtaignes comblent les animaux en automne.

Races rustiques

Jean-Marie s'est orienté vers un élevage de cochons rustiques noirs et roux de races Gasconne et Duroc. *«Ces animaux sont plus adaptés à un élevage en plein air et leur viande est plus persillée»*, justifie l'éleveur qui possède aussi quelques Large white Landrace (cochons roses) en croisement. *«En plein air, il faut un an pour produire un porc au lieu de six mois en élevage industriel. Mais le parcours leur permet de développer d'autres muscles… Et ils prennent des vitamines !»*, fait remarquer Jean-Marie.
Dans chaque parcelle délimitée par une solide clôture électrique, les animaux ont à leur disposition une confortable cabane en chêne. Abondamment paillées, ces niches assurent une bonne isolation contre le froid en hiver, fait valoir le jeune homme. Les cochons sont nourris avec un mélange de blé, d'orge, de tourteaux de colza et de tournesol garantis sans OGM, précise-t-il. Plus tard, Jean-Marie produira une partie de ses céréales sur les cinq hectares de champs de son exploitation. Sur son élevage au grand air, l'éleveur dit appliquer une conduite *«super raisonnée !»*

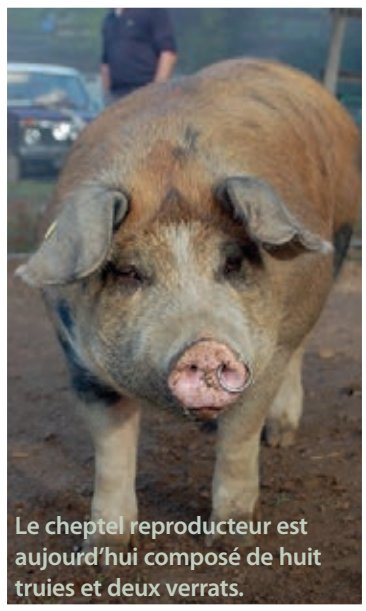
Demande forte

La Ferme de Dront produit aujourd'hui un porc de 120 à 130 kg par semaine. Les animaux sont conduits chaque mercredi à l'abattoir de Luzy (58) où ils sont abattus, découpés et emballés sous vide pour la vente en caissettes. Les clients passent leurs commandes une semaine à l'avance. Les demi-cochons et carcasses entières sont repris par les clients directement à l'abattoir. Quant aux caissettes de 5 à 10 kilos de viande fraîche, Jean-Marie les ramène dans une chambre froide au siège de l'exploitation à Anost. Les clients viennent les récupérer le samedi matin.
Bien qu'il n'ait pas encore fait de publicité, Jean-Marie n'a aucun mal à écouler ses cochons. Le bouche à oreille fait des merveilles au point qu'il a même déjà fourni un restaurant ! *«La demande est forte»*, se réjouit le jeune éleveur qui voit même des familles, touristes en gîtes, venir admirer les cochons le week-end…
Du coup, Jean-Marie a hâte de se lancer dans la construction de son futur atelier de découpe et de transformation à la ferme. Dès qu'il aura pu contracter un prêt DJA, son projet est de se doter d'un séchoir pour pouvoir enfin élaborer des charcuteries maison et, surtout, fabriquer des saucissons et le fameux jambon du Morvan !

MARC LABILLE



Les deux verrats en service sur l'exploitation sont de races Duroc et Duroc piétrin.



Le cheptel reproducteur est aujourd'hui composé de huit truies et deux verrats.



Jean-Marie Grallien privilégie des races rustiques comme le porc gascon, un animal bien adapté au plein air.



Les cochons en plein air disposent de confortables cabanes en chêne régulièrement paillées en hiver.